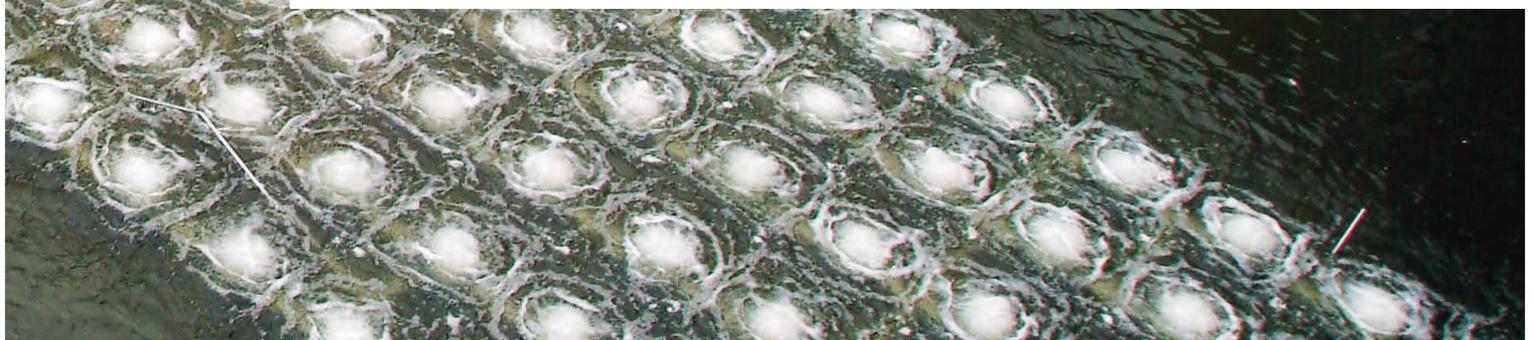




RAPPORT ANNUEL 2019



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

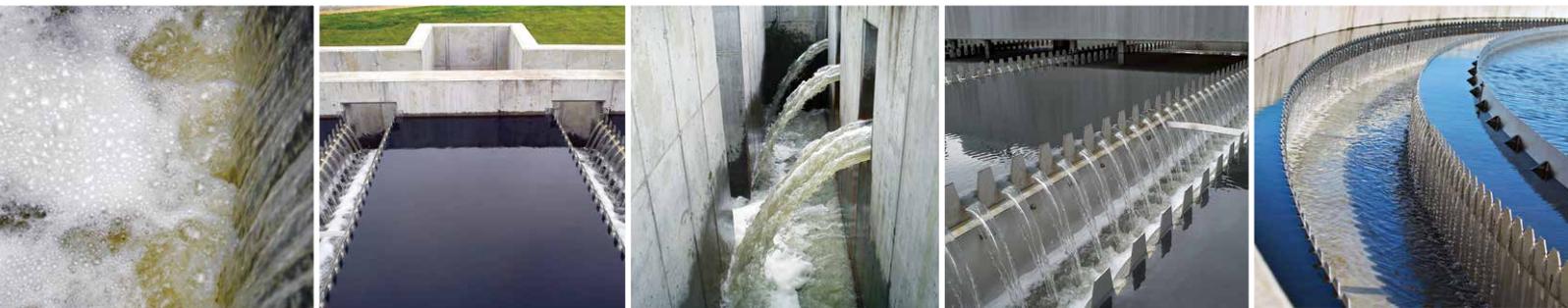


**Société coopérative à
responsabilité limitée**

SIÈGE SOCIAL :
rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)
e-mail : aide@aide.be
Site internet : <http://www.aide.be>

**Rapports du Conseil d'administration
et du Commissaire réviseur
à l'Assemblée générale ordinaire
des associés du 25 juin 2020**

**Bilan et compte de résultats
pour l'exercice 2019**



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	4
1^{ère} partie – GÉNÉRALITÉS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS	5
A. HISTORIQUE	6
Création de l'AIDE : le démergement	6
Développement de l'AIDE : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage	8
B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
Évolution du contexte – Contrat de service	10
Financement	11
L'organigramme	12
Les organes de gestion et contrôle	15
Les partenariats	18
Le personnel	19
C. LISTE DES SOCIÉTAIRES	20
D. RAPPORT D'ACTIVITÉS	22
1. Démergement	22
<i>Investissements</i>	22
<i>Exploitation des ouvrages</i>	27
2. Épuration	29
<i>Investissements</i>	29
<i>Exploitation des ouvrages</i>	37
3. Égouttage	41
<i>Communes ayant signé les contrats d'agglomération ou le contrat d'égouttage au 31/12/2019</i>	45
4. Cadastres et endoscopies	47
5. Services aux Communes et Intervention de la Province	50
5.1. Activités 2019	51
5.2. Évaluation	65
5.3. Services aux particuliers	66
5.4. Autres services	68
6. Coopérations horizontales	71
E. POLITIQUE DE COMMUNICATION	74
2^{ème} partie – COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	77
1. Bilan – Résultats – Annexes	78
2. Listes des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2019	94
3. Rapport de gestion	108
4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations	131
5. Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction	133
3^{ème} partie - RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ "AIDE" SCRL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 (COMPTES ANNUELS)	151

MOT DU PRÉSIDENT



L'année dernière ici même, j'évoquais les élections communales qui ont redessiné les instances dirigeantes de l'AIDE. Les compositions du Conseil d'administration, du bureau exécutif et des comités de rémunération, de concertation, d'audit et de négociation ont ainsi été approuvées par l'Assemblée générale du 27 juin 2019.

J'évoquais également les premières discussions entre la SPGE et les organismes agréés d'assainissement (dont fait partie l'AIDE) en vue de renouveler le contrat de service de collecte et de traitement, qui arrive à échéance en 2020.

Pour rappel, le contrat de gestion de la SPGE prévoit une réduction des frais d'exploitation de 1% par an pendant cinq ans, à périmètre d'activité égal, et une réduction des frais d'honoraires sur la maîtrise d'ouvrage, l'étude, la direction et la surveillance des travaux de 10%, à l'occasion du renouvellement du contrat de service.

Le renouvellement du contrat de service s'inscrit également dans le cadre d'une vaste étude diligentée par le Gouvernement wallon sur la rationalisation du secteur de l'eau wallon, incluant tant la production-distribution d'eau potable que la collecte et l'assainissement des eaux usées. Le but de la démarche est de pérenniser le caractère public de la gestion de l'eau en recherchant davantage d'efficacité et d'efficience, en vue d'éviter l'augmentation du prix de l'eau.

C'est fort de ce contexte très évolutif que, durant l'année 2019, les instances et le personnel de l'AIDE ont eu à cœur d'analyser en profondeur la situation de l'AIDE, tant en termes financiers et organisationnels qu'en termes de raison d'être et de missions à accomplir. Cette analyse et cette réflexion, menées en interne avec l'aide d'un consultant extérieur, se sont traduites dans un nouveau plan stratégique, adopté par l'Assemblée générale du 19 décembre 2019. Cette nouvelle vision stratégique se fonde sur une approche R to R, du Robinet au Ruisseau, indiquant clairement la volonté de l'AIDE de maîtriser toute la chaîne de valeur des eaux usées, du raccordement particulier au rejet dans le milieu aquatique naturel, tant dans la connaissance des réseaux que dans leur maintenance.

Le plan stratégique s'articule selon 6 axes : renforcer le rôle de l'AIDE dans la protection de l'environnement, améliorer les outils et les processus de travail, diversifier les activités auprès des acteurs publics y compris la Province de Liège) et des acteurs économiques, développer les activités et services à destination des communes, explorer l'évolution de la structure et renforcer la transversalité et, enfin, créer un cadre favorable aux initiatives et à l'épanouissement personnel.

Il se traduit par 27 initiatives qui seront progressivement mises en œuvre dès 2020. Pour atteindre les objectifs fixés, une réorganisation des services et des modes de fonctionnement étaient nécessaires. La nouvelle organisation a été présentée au personnel et approuvée par le Conseil d'administration du 9 mars 2020, mettant ainsi en œuvre l'initiative 18 du plan stratégique.

Il me plaît de souligner ici le dynamisme des nouvelles instances et des équipes de l'AIDE qui, au travers de ce plan stratégique renouvelé, préparent le futur de la société en l'inscrivant dans un développement durable et raisonné, visant à délivrer un service public de qualité avec efficacité et efficience, tout en préservant et en améliorant la qualité de vie de ses collaborateurs.

Enfin, comme ces lignes sont écrites durant la pandémie qui affecte notre pays en ce début d'année 2020, permettez-moi d'exprimer tout mon respect et mes remerciements les plus sincères aux membres du personnel et de la direction qui assurent, en ces temps difficiles, la continuité des opérations de démergement et d'assainissement des eaux usées, secteurs cruciaux pour la protection de la santé de nos concitoyens et la préservation de leur environnement. Au nom du Conseil d'administration, je salue leur dévouement ainsi que la qualité et la rigueur du travail accompli.

Alain DECERF



A	HISTORIQUE	6
B	LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
C	LISTE DES SOCIÉTAIRES	20
D	RAPPORT D'ACTIVITÉS	22
E	POLITIQUE DE COMMUNICATION	74

A. HISTORIQUE

CRÉATION DE L'AIDE : le démergement



Inondations à Seraing 1925-1926 – Place communale

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres, voire davantage.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des

descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'AID en 1928.



Tableau des cotes de la Meuse © OliGraph.com



Pompes de démergement © François Putz

LES TRAVAUX DE DÉMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE).



DÉVELOPPEMENT DE L'AIDE : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'AIDE, à la fin des années '70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement : il s'agit principalement d'une question d'optimisation des dépenses.

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 200 et 446.500 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier et en fonction des normes de rejet fixées par la Région wallonne.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'AIDE par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

En 2002, un nouveau mode de financement de l'égouttage a permis une meilleure prise en compte de l'égouttage dans les schémas de collecte et de traitement des eaux usées. Il s'est traduit par le contrat d'égouttage.

Depuis 2018, la SPGE propose, pour les communes qui le souhaiteraient, la signature d'une convention d'assainissement rural en avenant du contrat d'égouttage. Cette convention permet à une commune, moyennant une participation financière dans l'investissement, de réaliser anticipativement des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées d'une agglomération de moins de 2.000 EH, qui ne seraient pas reprises aux programmes de travaux de la SPGE en cours, et qui relèveraient d'une priorité locale de salubrité publique ou de protection environnementale ou encore, d'une priorité technique liée à une opportunité de synergie avec d'autres travaux ou d'autres sources de financement.



Station de pompage du Ponçay



Station de pompage de Milsaucy

L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- ▶ les collecteurs, exutoires et stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- ▶ les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

LES SERVICES AUX COMMUNES

En 2012, l'Assemblée générale approuvait un plan de développement des services que l'AIDE pouvait rendre à ses affiliés dans le cadre de la gestion des eaux usées et de ruissellement. Ces services se sont progressivement mis en place depuis février 2013 avec la création du département Services aux communes.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène qui, vu son caractère stratégique, dépendait de la direction générale de l'AIDE.

Cette structure, nommée "Services aux communes", regroupe "l'Egouttage" (conception des réseaux), "la Gestion patrimoniale des réseaux" (connaissance des réseaux) et "la Gestion opérationnelle des réseaux" (fonctionnement des réseaux).

Cette structure est en place depuis le 1^{er} janvier 2017 et est amenée à évoluer et à se développer à l'avenir, dans le cadre d'une approche volontariste appelée "R to R", montrant la volonté de l'AIDE de maîtriser toute la chaîne de valeur, "depuis le Robinet jusqu'au Ruisseau".

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

ÉVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C "Aide à l'égouttage". Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société publique de gestion de l'eau (SPGE). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la SPGE a été signé le 29 février 2000 pour une durée de cinq ans. D'autres ont été signés par la suite, le 4^{ème} ayant été approuvé par le Gouvernement wallon en septembre 2017. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la SPGE et l'AIDE a été signé en date du 29 juin 2000, pour une durée de vingt ans, il arrive donc à échéance le 29 juin 2020.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités selon les mêmes modalités.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, par la signature du "contrat de zone" entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase "assainissement".

A l'exception des services qu'elle rend aux villes et communes affiliées, les activités de l'AIDE sont essentiellement orientées et fixées en dernier ressort par le Gouvernement wallon, en fonction des contingences budgétaires et les obligations régionales, par l'intermédiaire de la SPGE, laquelle détermine les programmes de l'AIDE.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la CILE et INTRADEL.

FINANCEMENT

Au niveau de la gestion proprement dite de l'AIDE, en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

- a) pour le démergement : 83% par la SPGE, 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris ;
- b) pour l'épuration : 100% par la SPGE ;
- c) pour les services rendus aux communes : services rendus à prix coûtant avec intervention forfaitaire de la Province de Liège pour couvrir certains services généraux.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la SPGE correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est prise en charge par la SPGE à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la SPGE, en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au capital de l'AIDE. Corollairement, l'AIDE souscrit, pour des montants équivalents, au capital de la SPGE.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont rémunérées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

L'ORGANIGRAMME

LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

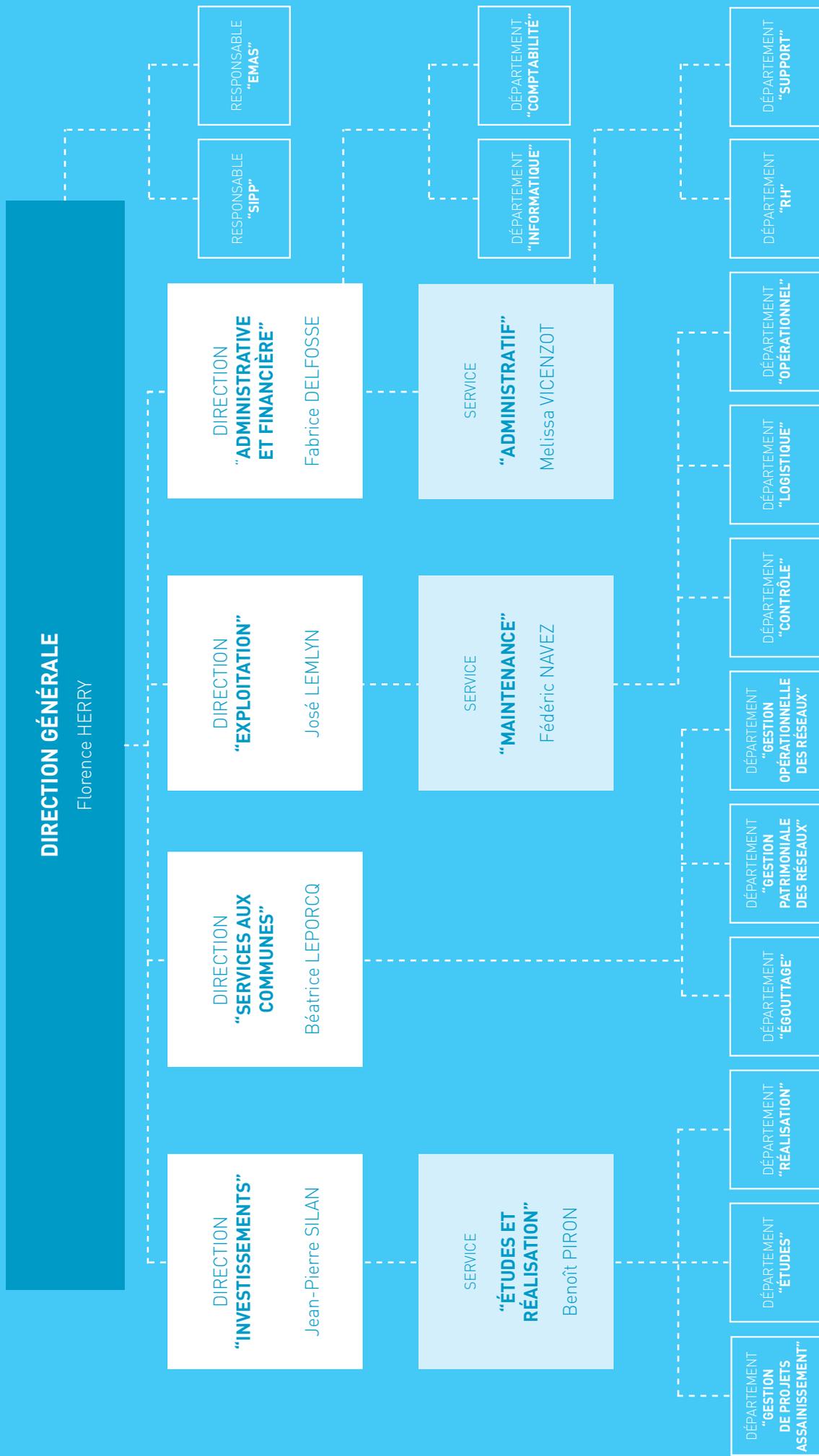


LA DIRECTION

Le Directeur général et les directeurs assurent la gestion journalière de la société.

LES SERVICES

- ▶ Direction Services aux communes
 - Égouttage (études, projets, réalisation)
 - Gestion patrimoniale des réseaux (connaissance des réseaux)
 - Gestion opérationnelle des réseaux (exploitation des réseaux)
- ▶ Direction Exploitation :
 - Exploitation des installations (par secteurs)
 - Logistique (conduite des installations, patrimoine)
- ▶ Direction Investissements :
 - Assainissement (études, projets, réalisation)
- ▶ Direction Administration et finances



LES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TERME DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration s'est réuni quatorze fois au cours de l'année 2019. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat		
				Début	Fin	
PRÉSIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17/06/13	30/06/25	
VICE-PRÉSIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25	
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	17/06/13	30/06/25	
	M. ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25	
	Mme BENOÎT Julie	Aywaille	Conseillère communale	27/06/19	30/06/25	
	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	30/06/25	
	M. COURTOIS Thomas	Wasseige	Bourgmestre	07/02/17	30/06/25	
	Mme ELSÉN Sabine	Chaufontaine	Bourgmestre f.f.	27/06/19	30/06/25	
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27/06/19	30/06/25	
	Mme GELDOF Julie	Seraing	Echevine	27/06/19	30/06/25	
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	03/12/18	30/06/25	
	Mme IKER Laura	Esneux	Bourgmestre	17/06/13	30/06/25	
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	14/11/17	30/06/25	
	M. LEJEUNE François	Awans	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25	
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	30/06/25	
	M. MEUREAU Robert	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	30/06/25	
	M. PERRIN Dominique	Flémalle	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25	
	M. RAVONE Jean-François	Villers le Bouillet	Echevin	17/06/13	30/06/25	
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	02/12/19	30/06/25	
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	17/06/13	30/06/25	
	OBSERVATEURS	M. JOINE Luc	INTRADEL	Directeur général	17/06/13	30/06/25
		M. HEGGERICKX Marc	CILE	Directeur RH, des achats et Marchés publics	13/05/19	30/06/25
M. LALLEMAND Johnny		CGSP	Représentant du personnel	27/06/19	30/06/25	
M. ROTA Gianfranco		CGSP	Représentant du personnel	27/06/19	30/06/25	
	M. SCHMETZ Philippe	CSC	Représentant du personnel	19/06/18	30/06/25	
	M. THOMAS Yves	CGSP Admi	Représentant du personnel	05/05/14	30/06/25	

Modification au cours de l'exercice

VICE-PRÉSIDENTE	Mme ELSÉN Sabine	Chaufontaine	Bourgmestre f.f.	17/06/13	27/06/19	
	M. DODRIMONT Philippe	Aywaille	Conseiller communal	01/01/16	27/06/19	
MEMBRES	M. ERNST Serge	Blegny	Conseiller communal	03/12/18	27/06/19	
	M. IANIERI Franco	Herstal	Echevin	17/06/13	27/06/19	
	M. JADOT Jean-Claude	Province de Liège	Conseiller provincial	17/06/13	27/06/19	
	M. KOCYIGIT Omer	Liège	Conseiller communal	03/12/18	27/06/19	
	M. LADRY Hugo	Plombières	Conseiller communal	03/12/18	27/06/19	
	Mme THEMONT Sophie	Flémalle	Echevine	17/06/13	01/07/19	
	M. VILENNE Jean-Paul	Awans	Conseiller communal	01/06/16	27/06/19	
	OBSERVATEURS	M. PALMANS Alain	CILE	Directeur général	17/06/13	13/05/19
		M. ONKELINX Romuald	CGSP Admi	Représentant du personnel	05/09/16	27/06/19
		M. SCHEPERS Pascal	CGSP Admi	Représentant du personnel	17/06/13	27/06/19

BUREAU EXÉCUTIF AU TERME DE L'EXERCICE

Le Bureau exécutif s'est réuni douze fois en 2019. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
PRÉSIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Échevin	17/06/13	30/06/25
VICE-PRÉSIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenreadt	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
MEMBRES	M. ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
	Mme ELSÉN Sabine	Chaufontaine	Bourgmestre f.f.	27/06/19	30/06/25
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	30/06/25
Modification au cours de l'exercice					
VICE-PRÉSIDENTE	Mme ELSÉN Sabine	Chaufontaine	Bourgmestre f.f.	17/06/13	27/06/19
MEMBRES	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	03/12/18	27/06/19
	Mme THEMONT Sophie	Flémalle	Echevine	17/06/13	27/06/19

ASSISTENT LE COMITÉ DE GESTION ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
M. LEMLYN José	Directeur Exploitation
Mme LEPORCQ Béatrice	Directeur Services aux communes
M. SILAN Jean-Pierre	Directeur Investissements

COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

ACF Audit Belgium S.A., Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Stéphan MOREAUX, Réviseur d'entreprises

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
MEMBRES	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	30/06/25
	M. COURTOIS Thomas	Wasseige	Bourgmestre	07/02/17	30/06/25
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	07/06/13	30/06/25

Modification au cours de l'exercice

MEMBRES	M. ERNST Serge	Blegny	Conseiller communal	03/12/18	27/06/19
	M. MEUREAU Robert	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	27/06/19

ASSISTE LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Mme HERRY Florence Directeur général

COMITÉ D'AUDIT

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27/06/19	30/06/25
	M. RAVONE Jean-François	Villers le Bouillet	Echevin	17/06/13	30/06/25
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	02/12/19	30/06/25

Modification au cours de l'exercice

MEMBRES	M. IANIERI Franco	Herstal	Echevin	17/06/13	27/06/19
	M. JADOT Jean-Claude	Province de Liège	Conseiller provincial	17/06/13	27/06/19
	M. VILENNE Jean-Paul	Awans	Conseiller communal	01/06/16	27/06/19

ASSISTENT LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Mme HERRY Florence Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice Directeur Administration et financier

COMITÉ DE NÉGOCIATION

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

LES PARTENARIATS

L'AIDE est également présente, directement ou indirectement, dans les organismes suivants :

- ▶ **AQUAWAL :** Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons de l'eau qui détient 24 % du capital de la SPGE.
- ▶ **APE :** Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau.
- ▶ **CILE :** Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- ▶ **INTRADEL :** Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- ▶ **B-IWA :** Comité belge de l'International Water Association.
- ▶ **ECETIA :** Leasings et financements du secteur public.
- ▶ **EUREAU :** Association européenne du secteur de l'eau.
- ▶ **ASTEEL :** Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- ▶ **CEBEDEAU :** Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- ▶ **BELGAQUA :** Fédération belge du secteur de l'Eau.
- ▶ **SPGE :** Société publique de gestion de l'eau.
- ▶ **TERRANOVA SA :** Entreprise dont l'objet est le recyclage des terres inertes issues du secteur de la construction.
- ▶ **OGEO FUND :** Fonds de pension.
- ▶ **Conseil Économique et Social de Wallonie – Pôle Environnemental.**
- ▶ **Commission internationale de la Meuse.**
- ▶ **Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de l'Our, de l'Ourthe et de la Vesdre.**
- ▶ **Les Journées wallonnes de l'Eau.**

LE PERSONNEL

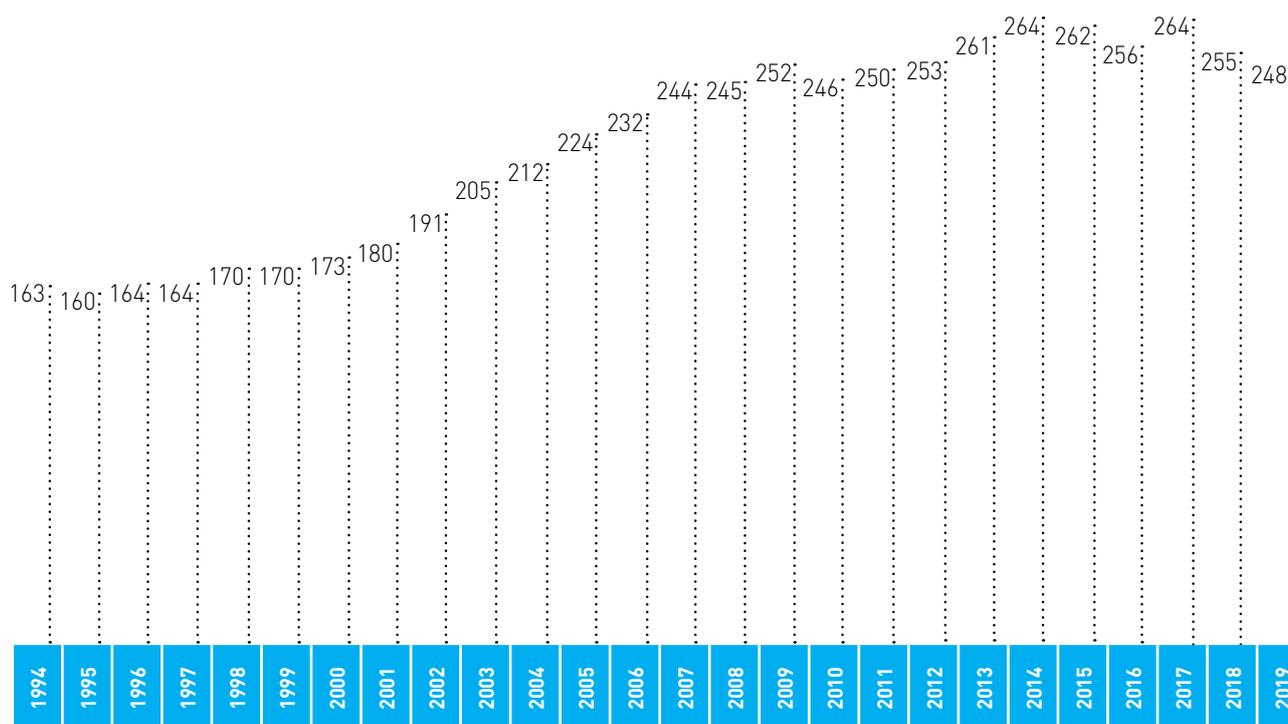
LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'axe principal de la politique du personnel.

Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :

- ▶ liaison intime entre les subsides et l'effectif ;
- ▶ pourcentage d'agents sous contrat ONSS.

L'effectif global de l'AIDE (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :



La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'année 2019, le Conseil a déploré la perte d'un agent en activité et de sept agents retraités. L'AIDE rend hommage à la mémoire de :

- ▶ BRONCKART Benoît, agent en activité, entré en service le 01/03/1990, décédé le 04/08/2019 ;
- ▶ BIANCHI Silvano, retraité, entré en service le 24/07/1978, décédé le 20/11/2019 ;
- ▶ DOCQUIER Serge, retraité, entré en service le 14/01/1988, décédé le 13/05/2019 ;
- ▶ GAYET Louis, retraité, entré en service le 01/07/1980, décédé le 13/07/2019 ;
- ▶ GERARD Jean-Marie, retraité, entré en service le 01/09/1997, décédé le 24/03/2019 ;
- ▶ PIETTE Robert, retraité, entré en service le 01/08/1984, décédé le 09/01/2019 ;
- ▶ THYS François, retraité, entré en service le 11/05/1959, décédé le 07/05/2019 ;
- ▶ WILMOTTE Louis, retraité, entré en service le 03/05/1960, décédé le 30/10/2019 ;

C. LISTE DES SOCIÉTAIRES

CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Épuration	CAPITAL C Égouttage	CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Épuration	CAPITAL C Égouttage
	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel		Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincet	Lincet
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne		Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaufontaine	Chaufontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée		Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison		Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimés	Faimés		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières		Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron		Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
	Herve	Herve		Waremme	Waremme
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège	Province de Liège	
	Kelmis	Kelmis	SPGE		
CAPITAL D - Partenaires environnementaux					
CILE - INTRADEL					



Station de pompage n° 16 de Sclessin

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. DÉMERGEMENT

INVESTISSEMENTS

Depuis le 1^{er} janvier 2004, par la signature du “contrat de zone” entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase “assainissement”, sous la dénomination “assainissement-bis”.

Les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la SPGE.

Deux programmes d'investissement ont été acceptés par la SPGE couvrant les périodes 2004-2009 et 2010-2014 pour des montants respectifs de 19.195.000 € hors TVA et 21.770.000 € hors TVA.

Aucun programme d'investissement en matière d'assainissement n'a été accepté par la SPGE pour les années 2014-2016. En 2017, un programme de travaux en matière d'assainissement a été arrêté par la SPGE pour la période 2017-2021 pour un montant de 6.157.549 € hors TVA, largement insuffisant par rapport aux besoins. Les autres intercommunales en charge du démergement en Wallonie étant dans la même situation, un mémorandum commun (Le démergement sans concession, Livre blanc 2017) a été déposé auprès de la SPGE, notamment afin de rappeler l'importance stratégique du démergement et la nécessité d'en pérenniser le financement,

en permettant l'adaptation, la réhabilitation et la modernisation d'ouvrages anciens mais dont le bon fonctionnement, en toutes circonstances, est crucial pour les populations et les entreprises protégées.

En 2018, à la demande de la SPGE, l'AIDE a affiné une proposition d'études et de travaux urgents à inscrire dans les programmes de travaux 2022-2026 et 2027-2031, sans suite à ce jour.

En 2019, la SPGE a mandaté un consultant extérieur (bureau SECO) pour analyser et commenter le mémorandum déposé par les trois organismes wallons chargés des activités de démergement. Des rencontres entre experts ont permis de présenter et de développer les défis qui doivent être relevés : vieillissement des infrastructures, changement climatique, remontée des nappes aquifères, urbanisation croissante, etc.

Ce consultant a rendu son rapport en décembre 2019 et a confirmé les besoins et a émis diverses recommandations à la SPGE.

La SPGE est à la recherche de moyens de financement des besoins exprimés par les trois intercommunales chargées du démergement en Wallonie, en vue de l'élaboration de son programme de travaux 2022-2027.

Pour 2019, le bilan des activités en matière de démergement se présente comme suit :

A. DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2019 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Ces 5 dossiers représentent un investissement de 2.411.455,00 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLÉMALLE	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP3FL - SP1FL - NTM-SP2FL - 2 ^{ème} partie - Fourniture et pose de câbles	400.000,00 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	FLÉMALLE (Flémalle-Haute) - Station de pompage n°1	550.000,00 €
FLÉMALLE, SERAING (Jemeppe)	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP6-SP2, SP3FL-SP1FL - NTM-SP2FL - 1 ^{ère} partie - Achat de câbles	801.300,00 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - 10 ^{ème} lot (rue de la Province), réseau HT amont - Liaison SP6-SP2 - pose de câbles	301.380,00 €
SERAING (Jemeppe)	SERAING - Exutoire secondaire IV - 1 ^{ère} tranche	358.775,00 €



Station de pompage n° 6 de Seraing

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2019 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLÉMALLE	FLÉMALLE- Collecteurs de la plaine - 3 ^{ème} lot (Grand'Route)	993.398,20 €
FLÉMALLE, SERAING (Jemeppe)	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP Jemeppe-darse - SP3Fl - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles	586.234,76 €
LIÈGE (Angleur)	LIÈGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine, 16 ^{ème} lot - 2 ^{ème} partie - 2 ^{ème} phase	3.607.977,05 €
SERAING (Jemeppe)	SERAING - Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et de Stockis - 1 ^{ère} phase	13.760 866,50 €

Les quatre chantiers d'assainissement-bis en cours fin de l'année 2019 représentent un investissement global de 18.948.477 € hors TVA. Notons que le dossier SERAING - Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et de Stockis - 1^{ère} phase est un dossier dont la SOWAER est le maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur, l'AIDE intervenant à titre de bureau d'études.



FLÉMALLE- Collecteurs de la plaine - 3^{ème} lot (Grand'Route)

C. CHANTIERS TERMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui se sont achevés et dont la réception provisoire a été donnée en 2019. L'ensemble s'élève à 364.679,39 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
LIÈGE (Wandre)	LIÈGE (Wandre) - Collecteurs de la plaine - rue d'Elmer - Étanchement. Réseau SP3, 3 ^{ème} lot - 3 ^{ème} partie - 2 ^{ème} phase	210.623,09 €
SERAING	SERAING - Collecteurs supérieur et inférieur de la rue Brialmont	154.056,30 €



Station de pompage n°1 de Seraing

DÉMERCEMENT

EXPLOITATION DES OUVRAGES

ANALYSE DES DÉPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2019				
	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Coronmeuse (Ville de Liège)	Total
A) Énergie	457.299,44	59.450,87	0,00	516.750,31
B) Autres charges	710.072,19	100.937,85	0,00	811.010,04
C) Personnel	5.659.321,35	480.958,79	0,00	6.140.280,14
D) Frais généraux : sur frais courants	375.468,13	35.274,11	0,00	410.742,24
E) Redevances	3.395,78	254,83	0,00	3.650,61
F) Recettes	-10.809,56	-2.004,34	0,00	-12.813,90
Total	7.194.747,33	674.872,11	0,00	7.869.619,44

Depuis le 01/01/2014, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E.

Leur montant atteint en 2019 :

Travaux	1.160.882,83
Frais généraux	63.848,56
TOTAL GÉNÉRAL	9.094.350,83

Au total, les frais de fonctionnement de l'exercice 2019 (9.094.350,83 €) sont en augmentation par rapport à ceux de 2018 (7.853.353,28 €).

Cette augmentation trouve son origine dans une augmentation importante des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) en 2019 par rapport à l'exercice 2018.

Concernant les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages, ceux-ci sont en augmentation d'environ 1,4% par rapport à 2018. Cette augmentation est essentiellement due à la masse salariale.

Les installations en exploitation se constituent de :

- ▶ 48 stations de pompage (44 AIDE + 3 SPW + 1 communale) ;
- ▶ 59 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- ▶ 154 km de collecteurs ;
- ▶ 192 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 73 agents qui disposent de 24 véhicules.

En 2019, les 31 stations permanentes (principales et secondaires) ont évacué 26.057.010 m³ et 6.222.812 m³ ont été orientés vers les ouvrages d'épuration.

Huit des 17 stations, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été utilisées lorsque les cotes d'alerte respectives furent atteintes. Elles ont évacué 849.738 m³ en 2019.

En 2019, le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à quatre reprises (du 9 au 16 février, du 14 au 19 mars, du 13 au 18 décembre et du 21 au 28 décembre).

La cote maximum a été atteinte le 16 mars 2019 et s'est élevée au niveau 61,97 m.

Le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60,00 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement de 31 stations principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire de 9 autres stations (non permanentes) pendant 761 journées cumulées au total.

2. ÉPURATION

INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la SPGE et le Gouvernement wallon, il incombe à l'AIDE de mettre en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs prédéfinis.

Ces objectifs ont tout d'abord concerné la résorption des contentieux européens. Ils sont désormais relatifs à l'optimisation de la collecte et du traitement des eaux usées des agglomérations de plus de 2.000 EH et la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité des cours d'eau, telles que définies dans les premiers et deuxièmes plans de gestion par bassins hydrographiques approuvés par le Gouvernement wallon.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la SPGE est requise. Moyennant cette approbation, l'AIDE poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de financement, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- ▶ financement direct des travaux par la SPGE sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;
- ▶ financement des services de l'AIDE (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.

L'adoption de son plan financier par le Gouvernement wallon en date du 7 septembre 2017 a conduit la SPGE à revoir son programme de travaux pour la période 2017-2021. En résumé, les dossiers dont le chantier n'avait pas débuté au 31 décembre 2016 ont été retirés des programmes d'investissement dont ils faisaient partie et leur priorité a été réexaminée par la SPGE en fonction de ses propres impératifs, l'AIDE n'ayant pu intervenir qu'à la marge.

Le programme de travaux et de réhabilitation d'ouvrages alloué à l'AIDE par la SPGE pour la période 2017-2021 comprend 74 dossiers pour un montant total d'investissement de 107.566.918,31 € hors TVA. Tous les dossiers repris dans ce programme devront être mis en chantier pour la fin de l'année annoncée et, à tout le moins, avant le 31 décembre 2021.

Un programme complémentaire d'études, qui préfigure l'amorce du programme de travaux suivant, a également été prévu afin aussi de permettre de remplacer un dossier qui devrait être postposé pour une raison quelconque. Enfin, des études diagnostiques ou d'assainissement ont été acceptées par la SPGE.

Le prochain programme de travaux de la SPGE couvrira une période de 6 ans (2022-2027) de façon à être en phase avec les programmes de mesures des 3^{èmes} plans de gestion par district hydrographique, en application de la directive cadre sur l'eau. Il est actuellement en cours d'élaboration.



© OliGraph.com



Station d'épuration de Herve (35 000 E.H.)

Pour 2019, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

A. PROJETS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2019. Le montant total estimé de ces 76 projets et études s'élève à 103.517.691 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AWANS (Fooz)	Collecteur de Fooz et désaffectation de la station d'épuration de Fooz	900.000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3.000.000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station de pompage de Villers-l'Evêque	660.000 €
AYWAILLE	Station de pompage d'Aywaille	600.000 €
AYWAILLE (Remouchamps)	Collecteur d'Aywaille - lot 2	1.500.000 €
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Bassenge (SP05)	3.024.000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 2 ^{ème} partie	2.000.000 €
BASSENGE (Roclenge)	Collecteur et station de pompage de Roclenge (SP04)	2.293.503 €
BLEGNY (Barchon)	Collecteur du Bacsay, lot 2	900.000 €
BRAIVES	Station d'épuration de Braives-Latinne	4.000.000 €
BRAIVES	Collecteurs et station de pompage de Braives	2.400.000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Collecteur de Grüfflingen	969.650 €
BURG-REULAND (Oudler)	Collecteurs d'Oudler	703.460 €
BURG-REULAND (Oudler)	Station d'épuration d'Oudler	1.183.000 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfelderweg - phase 2	179.000 €
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de la Büllingerstrasse	594.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteur de la Loignerie et stations de pompage Grands Champs et Hierdavoie	1.884.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs de Beaufays	1.130.195 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	505.200 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2.634.337 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1.295.000 €
DALHEM (Warsage)	Station d'épuration de Warsage	2.200.000 €
DALHEM (Warsage)	Collecteur de Warsage	800.000 €
FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - parties 14 et 15	200.000 €
FLÉMALLE (Chokier)	Collecteur de Chokier	3.000.000 €
FLÉMALLE (Chokier)	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	1.550.000 €
FLÉMALLE (Chokier)	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	110.000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Collecteur de Flémalle - 2 ^{ème} partie	2.000.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage de démergement n°1 de Flémalle	250.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	90.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Station de pompage de Flémalle	2.500.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Flémalle et collecteur de Flémalle - 3 ^{ème} partie	1.000.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	200.000 €
FLÉMALLE (Ivoz)	Station de pompage Face-aux-Iles (Ivoz)	1.000.000 €
GRACE-HOLLOGNE (Horion)	Station de pompage de Horion et conduite de refoulement	270.000 €
HANNUT	Collecteur du Henri-Fontaine - lot 3	900.000 €
HANNUT (Merdorp)	Station de pompage de Merdorp et conduite de refoulement	350.000 €
HANNUT (Merdorp)	Station d'épuration de Merdorp	1.000.000 €
HANNUT (Merdorp)	Collecteur de Merdorp	375.000 €
HANNUT (Petit-Hallet)	Collecteur et station de pompage de Petit-Hallet	2.304.000 €
HERVE, THIMISTER-CLERMONT	Station d'épuration de la Bèfve	2.800.000 €
LIÈGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - 2 ^{ème} partie	50.000 €
LIÈGE (Cointe, Sclessin)	Collecteur du Perron - 2 ^{ème} partie	1.210.000 €
LIÈGE (Jupille)	Collecteur du ruisseau des Moulins	2.310.000 €
LIÈGE (Kinkempois)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°9 d'Angleur	475.000 €
LIÈGE (Sclessin)	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°16 de Sclessin	720.000 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 4	10.000 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 6 - phase 2	50.000 €
LONTZEN (Moresnet)	Station de pompage de Montzenerstrasse	378.058 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
MALMEDY	Mise à niveau de la station d'épuration de Malmedy - 2 ^{ème} partie	5.000.000 €
MARCHIN	Collecteur de Marchin	2.280.000 €
OUFFET (Ellemelle)	Station d'épuration d'Ellemelle	828.835 €
OUFFET (Ellemelle)	Collecteur d'Ellemelle	482.750 €
PLOMBIÈRES	Collecteurs du Rodbuschkesbach (2 ^{ème} partie) et de la Soue, stations de pompage de Roerberg et de la Coul et leurs conduites de refoulement	1.079.610 €
PLOMBIÈRES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	341.090 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	278.000 €
SERAING	Station de pompage n°4 de dérivation des eaux claires et conduite de refoulement	2.625.000 €
SOUMAGNE (Cerexhe-Heuseux)	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	957.200 €
SPA, THEUX (Winamplanche)	Station d'épuration et collecteur de Winamplanche	540.000 €
THEUX (Becco)	Station de pompage de Becco et conduite de refoulement	
THEUX (Becco)	Station d'épuration de Becco	
THIMISTER-CLERMONT	Prolongations amont et aval du collecteur de la Bèfve	400.000 €
THIMISTER-CLERMONT	Remise en état du collecteur de la Bèfve	700.000 €
TROOZ	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	857.600 €
TROOZ	Collecteur et station de pompage de Sainry	342.278 €
VISÉ	Station d'épuration de Visé	3.500.000 €
VISÉ	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	630.000 €
VISÉ	Collecteur de Visé	1.015.000 €
VISÉ (Cheratte)	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	2.112.000 €
VISÉ (Devant-le-Pont)	Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du Quai du Barrage	1.472.036 €
VISÉ (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	529.447 €
VISÉ (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3.502.884 €
VISÉ (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1.008.000 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	6.000.000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3.386.030 €
WAREMME, GEER	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	3.222.528 €

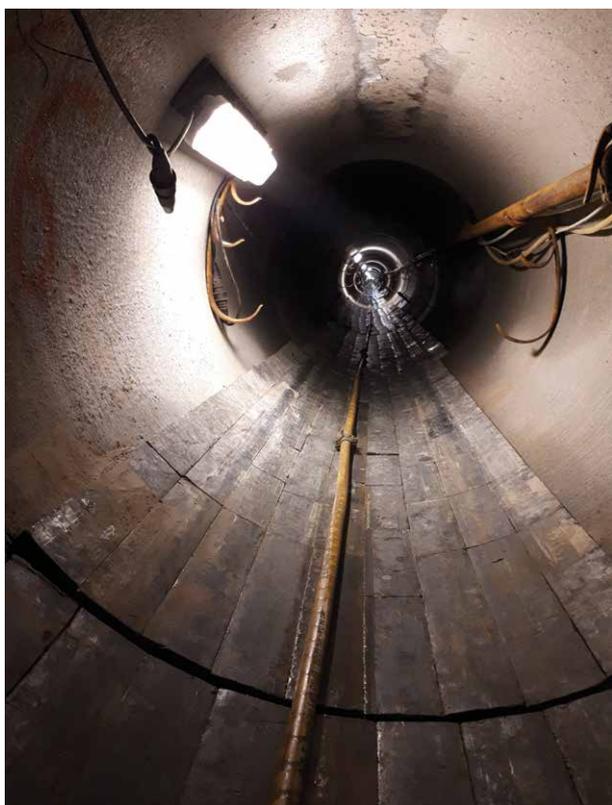


Station de pompage de Jemeppe Darse

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2019 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AMAY (Jehay)	Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide Pierre - 1 ^{ère} partie et collecteur du ruisseau du Chalet	3.616.373,73 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 1 ^{ère} partie	3.991.877,50 €
BASSENGE (Glons, Boirs, Roclenge, Bassenge, Wonk), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon)	Station d'épuration de Wonck	4.309.897,17 €
FLÉMALLE	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses, station de pompage de Donmartin et conduite de refoulement	4.042.542,37 €
FLÉMALLE, SERAING	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 13	165.883,50 €
HERON (Surlomez)	Conduite de refoulement de la station de pompage de la rue Bordia	115.779,09 €
HERVE (Xhendelesse)	Station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement, égouttage et réfection de la rue Nicolas Hardy	558.156,29 €
HERVE (Xhendelesse), PEPINSTER (Soiron)	Collecteur de Xhendelesse	573.147,64 €
JUPRELLE (Slins)	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	558.859,34 €



Bassenge - Collecteur de Wonck - 1^{ère} partie

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
LIÈGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages - connexion amont-aval, Gersonfontaine et prise d'eau PEG4	307.981,00 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen - lot 3	430.710,00 €
LONTZEN, WELKENRAEDT	Station de pompage n°1 de Lontzen et conduite de refoulement (station de pompage de la rue Roi Baudouin)	532.590,82 €
NEUPRÉ (Neuille-en-Condroz)	Collecteurs de Neuville - 2 ^{ème} partie	4.192.178,81 €
NEUPRÉ (Neuille-en-Condroz)	Station d'épuration de Neuville	3.679.196,92 €
VERVIERS	Égouttage, collecteur et station de pompage de Martinval	237.136,00 €

Les quinze chantiers d'assainissement en cours fin 2019 représentent un investissement global en cours de réalisation de 27.312.310,18 € hors TVA.



NEUPRÉ (Neuille-en-Condroz) - Station d'épuration de Neuville

C. PROJETS ACHEVÉS DURANT L'ANNÉE 2019

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
DALHEM	Station d'épuration de Dalhem	3.221.127,05 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins, Paifve), BASSENGE	Station d'épuration du Fond de Couvenaille	4.874.560,52 €
JUPRELLE (Paifve)	Désaffectation de la station d'épuration de Paifve	inclus dans dito
NEUPRÉ (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de la Neuville - 1 ^{ère} partie et pose de l'égouttage du Chemin Madame	1.772.200,28 €
NEUPRÉ (Rotheux-Rimièrè)	Station de pompage de Sur les Trixhes et conduite de refoulement	inclus dans dito
SERAING (Jemeppe), FLÉMALLE	Station de pompage de Jemeppe, conduite de refoulement et travaux divers	9.962.413,72 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Halbossart)	Collecteur du ruisseau du Bois de Sart	608.695,00 €

Les sept chantiers terminés en 2019 représentent un investissement global de 20.438.996,57 € hors TVA.



DALHEM - Station d'épuration de Dalhem (5 670 E.H.)

ÉPURATION

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région wallonne, l'AIDE a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale.

L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la SPGE.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'AIDE étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs, depuis 1992, le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.



Station de pompage de Jemeppe Darse

ANALYSE DES DÉPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2019	
A) Énergie	4.787.121,84
B) Autres charges	9.758.370,18
C) Personnel	10.765.617,48
D) Frais généraux : sur frais courants	1.392.110,93
E) Redevances	110.080,84
F) Recettes	-494.946,53
Total	26.318.354,74
<i>Depuis le 1^{er} janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés par la S.P.G.E. ultérieurement. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux.</i>	
Leur montant atteint en 2019 :	
Travaux	1.041.756,00
Frais généraux (5,5%)	57.296,58
TOTAL GÉNÉRAL	27.417.407,32

Les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages sont en hausse par rapport à l'exercice 2018 suite à la reprise en exploitation de trois stations d'épuration (Fond de Couvenaille, Dalhem et Neuville) et de cinq stations de pompage avec notamment la station de pompage de Jemeppe-Darse.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 70 stations d'épuration ;
- 99 stations de pompage ;
- 376 km de collecteurs et conduites de refoulement ;
- 110 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 133 agents qui disposent de 70 véhicules.

En 2019, l'ensemble des 70 stations d'épuration en exploitation ont traité un volume total de 89.017.500 m³ d'eaux usées.

La production de déchets liée à cet assainissement s'est établie à :

- 1.200 tonnes de refus de grilles et 2.220 tonnes de sables en ce compris ceux provenant du centre de traitement des produits de curage des réseaux (PCRA) sis à la station d'épuration de Liège-Oupeye ;
- 2.531 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF) ;
- 60.601 tonnes de boues déshydratées.

Ces boues déshydratées ont été dirigées vers la valorisation agricole (44,5%) la valorisation matière en cimenterie (18%), la valorisation énergétique (30%) en centrales électriques en Allemagne en fours de co-incinération d'ordures ménagères et la filière de compostage (7,5%).

Le centre de traitement des PCRA de Liège-Oupeye a traité 5.856 tonnes de produits de curage de réseaux. Les centres de traitement des HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ont, quant à eux, traité respectivement 18 et 812 tonnes d'huiles, graisses et flottants.

ENTREPRISES EXPLOITÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

STATIONS D'ÉPURATION

DÉSIGNATION	E.H..	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
JUPRELLE - LANTIN	35.000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME - WAREMME	10.000	Rue de l'Epervier	4300	WAREMME
SAINT-VITH - SAINT-VITH	7.100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL - AUBEL	8.000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN - BULLANGE	1.500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRÉ - BUTAY	2.000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRÉ
AWANS - FOOZ	3.000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER - FRELOUX	3.000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
HAMOIR - HAMOIR	2.700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN - LILOT	2.500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIÈRES - MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIÈRES
REMICOURT - MOMALLE	3.000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLERON - RETINNE	9.000	Rue du 6 août	4521	FLERON
WELKENRAEDT - HENRI CHAPELLE	1.800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SPRIMONT - LOUVEIGNÉ	5.130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNE
MALMEDY - MALMEDY	20.000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE - OREYE	3.500	Rue des Prés	4360	OREYE
CHAUDFONTAINE - WALTINNE	1.500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET - OUFFET	1.500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME - LANTREMANGE	4.500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIÈRES - SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIÈRES
OREYE - YERNE	9.100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE - WIHOGNE	9.200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE - EMBOURG	27.000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER - SOIRON	2.300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN - MEMBACH	28.240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELOT - FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELOT
PLOMBIÈRES - GUEULE	24.750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE - NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIÈRES - SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIÈRES
BURG-REULAND - BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE - MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN
WAIMES - ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND - THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND
AWANS - AWANS	9.600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH - BUTGENBACH	3.200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH

DÉSIGNATION	E.H..	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
AYWAILLE – DEIGNE	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS – OTHÉE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE-BAUDUIN	9.200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2.100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELLOT – STAVELLOT	8.400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELLOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1.000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER – WEGNEZ	110.000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIÈGE – GROSSE-BATTES	59.041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX – ESNEUX	7.500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE – SOUMAGNE	9.850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER – GOFFONTAINE	30.000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY – SAINT-REMY	6.200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22.200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE - LIÈGE - OUPEYE	446.500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE – LA BROUCK	13.600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME – LA MULE	2.850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
LONTZEN – LONTZEN	4.700	Mülenweg	4710	LONTZEN
STAVELLOT - COO	1.400	Plopsa Coö	4970	STAVELLOT
LIÈGE - SCLESSIN	150.000	Rue Verte Voie, 80	4000	SCLESSIN
AYWAILLE - AYWAILLE	9.050	Av. François Cornesse, 134	4920	AYWAILLE
AMAY - AMAY	54.200	Rue de la Centrale, 20	4540	AMAY
HERVE - HERVE	36.500	La Bouhaye	4651	HERVE
LIERNEUX – LA FALIZE	2.500	La Falize, 49	4990	LIERNEUX
HANNUT - WANSIN	5.000	Rue d'Orp, 42	4280	HANNUT
TROIS-PONTS – TROIS-PONTS	1.850	Sur les Fosses	4970	STAVELLOT
WELKENRAEDT - WELKENRAEDT	9.500	Rue Lançaumont	4840	WELKENRAEDT
SPRIMONT - SPRIMONT	4.199	Rue de Chanxhe, 40	4140	SPRIMONT
VERVIERS - PLEIN SUD	1.600	Rue des Sorbiers	4800	VERVIERS
JUPRELLE - FOND DE COUVENAILLE	6.500	Fond de Couvenaille, 1	4450	JUPRELLE
DALHEM - DALHEM	5.670	Rue Lieutenant Pirard	4607	DALHEM
NEUPRÉ - NEUVILLE	5.500	Chemin Madame	4121	NEUPRÉ
TOTAL	1.271.330			

Sur les 5 dernières années, l'évolution des coûts d'exploitation à l'équivalent habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
2015	22.842.488 €	1.240.311	18,41 €
2019	26.318.354 €	1.271.330	20,70 €

3. ÉGOUTTAGE

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. Aux yeux de l'Europe, la notion de "collecte des eaux usées" recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.

L'eau étant une compétence régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux PASH.

Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part des communes dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.



Dans ce système, la SPGE confie à l'AIDE, en tant qu'organisme d'assainissement agréé (OAA), la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'AIDE devient ainsi le maître d'ouvrage de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la SPGE mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale.

Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la SPGE.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre chaque commune concernée, l'AIDE, la SPGE et la Région wallonne, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

En sa séance du 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement wallon, sur proposition de la SPGE, a décidé de remplacer le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (MB du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux, les plans d'investissement communaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2010-2012 et 2013-2016. Il s'applique aux actuels plans d'investissement communaux (PIC) 2017-2018, 2019-2021 et plans d'infrastructure.

LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

a) L'unicité du contrat d'égouttage

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique. Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le prévoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal, dans un plan d'investissement communal ou dans un plan d'infrastructure approuvé suffit.

b) Les priorités

En 2018, le Conseil d'administration de la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux -2019-2021 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 ("directive cadre eau"). Pour rappel, les premiers plans de gestion ont été adoptés en juin 2013 par le Gouvernement wallon et, les deuxièmes l'ont été le 28 avril 2016, parallèlement aux premiers plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) approuvés le 10 mars 2016. Elles tiennent également compte des besoins d'augmentation de charge des stations d'épuration existantes.

Les priorités ainsi définies pour les travaux d'égouttage sont les suivantes :

- ▶ Les dossiers conjoints : dossier de réfection complète de voirie et d'égouttage et/ou avec d'autres impétrants
- ▶ L'environnement : zone de baignade, zone de captage, zone qui concerne une masse d'eau dont le mauvais état est causé par l'assainissement
- ▶ La reconstruction et /ou réhabilitation des égouts existants
- ▶ L'amélioration des taux de charge des stations d'épuration : par étanchéisation, élimination des eaux claires permanentes, amélioration des raccordements particuliers.
- ▶ Les cas de force majeure : effondrement, litige, action judiciaire, ...

La réhabilitation et/ou la reconstruction des égouts existants est un objectif du contrat de gestion. La proportion des dossiers de ce type devra atteindre 70% des dossiers.

Il n'y a pas de hiérarchisation des priorités reprises ci-dessus.

L'analyse de ces priorités se fera par commune.

De même, il reste toujours possible d'introduire, indépendamment des priorités définies, un dossier qui répond à un cas de force majeure, telle une décision judiciaire ou un effondrement de voirie.

Par ailleurs, le montant global des demandes de financement de la commune devra aussi être compatible avec l'enveloppe budgétaire consacrée par la SPGE à ce type d'investissement et fixée actuellement pour l'ensemble de la Région à 39 millions d'euros par an. Cette compatibilité sera appréhendée et appréciée par la SPGE sur base des critères retenus par la Région pour l'établissement des enveloppes communales.

On notera pour le surplus que :

- ▶ les dossiers **exclusifs** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2018 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être poursuivis en conservant leur priorité ; ceux qui ne répondraient pas à la condition ci-avant devraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2019-2021 et leur priorité serait réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier ;
- ▶ les dossiers **conjointes** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2018 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2019-2021. Leur priorité serait toutefois réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Il est donc primordial que notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à s'inscrire dans les objectifs précités et ce, dans les meilleurs délais.

Même si les deux contentieux européens ont pu être contenus dans des délais et des conséquences raisonnables grâce notamment aux investissements massifs des villes et communes dans des travaux prioritaires d'égouttage, l'effort devra se maintenir dans les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par les plans de gestion des bassins hydrographiques wallons. L'AIDE mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

c) Le financement

Le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- ▶ la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la SPGE en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la SPGE devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (OAA), l'AIDE en province de Liège ;
- ▶ le coût de l'emprunt est pris en charge par la SPGE ;
- ▶ la participation financière de la commune est *a priori* de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions :
 - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 % ;
 - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée et que l'égout soit reposé au même endroit.
- ▶ la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital "égouttage" de l'AIDE, qui reprend directement des parts dans le capital de la SPGE pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la SPGE rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an.

A ce jour, septante-neuf communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les quatre des cinq dernières communes (AMEL, BURDINNE, CLAVIER et TINLOT) n'étant a priori pas encore concernées par la réalisation d'égouts, ce qui pourrait être le cas si, lors de l'approbation des études de zones par le Gouvernement wallon, un régime d'assainissement collectif devait être affecté à certaines zones d'assainissement autonome ou transitoire situées sur leur territoire, comme par exemple la Commune de STOUMONT maintenant concernée par la réalisation d'égouts en zone d'assainissement collectif.



*Beyne-Heusay - Amélioration de l'égouttage en aval de la rue
Trou du Renard*



COMMUNES AYANT SIGNÉ LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE AU 31/12/2019

AMAY	DONCEEL	LIÈGE	SAINT-VITH
ANS	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
ANTHISNES	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AUBEL	EUPEN	LINCENT	SPA
AWANS	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
AYWAILLE	FERRIÈRES	MALMEDY	STAVELLOT
BAELEN	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BASSENGE	FLÉMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BERLOZ	FLÉRON	NANDRIN	TROIS-PONTS
BEYNE-HEUSAY	GEER	NEUPRÉ	TROOZ
BLEGNY	GRÂCE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BRAIVES	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BULLINGEN	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BURG-REULAND	HÉRON	OUPEYE	VISÉ
BUTGENBACH	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
CHAUDFONTAINE	HERVE	PLOMBIÈRES	WANZE
COMBLAIN-AU-PONT	HUY	RAEREN	WAREMME
CRISNÉE	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
DALHEM	JUPRELLE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT
DISON	KELMIS	SAINT-NICOLAS	

LES INVESTISSEMENTS

Sur base des informations fournies par les PASH, avec toutes les réserves liées à la précision de ces documents, il resterait à réaliser approximativement 610 km d'égouts en province de Liège, toutes priorités confondues.

L'ensemble des programmes triennaux et des programmes d'infrastructure 2010-2012 concernait approximativement 67 km de canalisations dont seule une minorité était relative à la rénovation de conduites existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2013-2016 concerne approximativement 70 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2017-2018 concerne approximativement 25 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2019-2021 concerne approximativement 57 km de canalisations dont environ 17 km sont relatifs à la rénovation de canalisations existantes.

L'effort devra donc être maintenu dans les prochaines années pour compléter les réseaux d'égouts de toutes les zones d'habitats de la province de Liège reprises en assainissement collectif aux PASH.

L'AIDE, en étroite collaboration avec les villes et communes affiliées, met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'atteindre ces objectifs dans des délais raisonnables.

Il est évident que plusieurs programmes d'investissements communaux seront encore nécessaires pour œuvrer dans ce sens.



4. CADASTRES ET ENDOSCOPIES

CADASTRES

La directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, mieux connue sous l'acronyme INSPIRE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'article 6b et le point 6 de l'annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la SPGE, est né le concept d'un SIG (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les organismes d'assainissement agréés, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- ▶ obtenir un cadastre précis des ouvrages d'égouttage, d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- ▶ permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- ▶ permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement ;
- ▶ permettre la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs et des communes concernées ;
- ▶ permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs ;
- ▶ apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INSPIRE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la SPGE et chacun des organismes d'assainissement agréés.

Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la SPGE et de l'AIDE. En résumé, la SPGE s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoNet de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, gestion des droits d'accès, etc.), l'AIDE, quant à elle, alimente la base de données. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Intégrées dans le SIG, les données de cadastre permettent notamment l'édition de cartes thématiques. Couplées à un examen visuel et éventuellement à des simulations hydrodynamiques, elles permettent en outre l'élaboration d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal, proposé par l'AIDE comme service à ses affiliés, en vue d'une gestion durable et efficace des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Jusqu'en 2015, pour bénéficier d'un financement de la SPGE, les cadastres des égouts communaux devaient être inscrits dans les plans d'investissements communaux, les éventuels curages de canalisations restant exclusivement à charge communale.

En ce qui concerne le cadastre des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis, un programme de DIHEC avait été approuvé par la SPGE pour la période 2010-2015.

Ces cadastres étaient pour l'essentiel réalisés par des prestataires de services extérieurs mais étudiés, surveillés, contrôlés et validés par l'AIDE. Depuis début 2015 cependant, certains cadastres avaient été réalisés en interne par des agents de l'AIDE pour davantage de précision dans la caractérisation des ouvrages.

En septembre 2016, l'AIDE a obtenu de la SPGE un budget de 1.500.000 € hors TVA pour réaliser des cadastres de réseaux sur la période 2016-2018 selon le principe de "l'enveloppe fermée".

Par la suite, en juin 2017, la SPGE décidait d'allouer, dès 2018, un budget de 1.000.000 €/an pour la réalisation de cadastres (700.000 €/an pour la caractérisation des ouvrages et 300.000 €/an pour la visualisation des réseaux).

Ces budgets concernent désormais des programmes regroupant les cadastres des ouvrages d'assainissement, d'assainissement-bis et des réseaux d'égouttage communaux. Les budgets dégagés doivent notamment aider les villes et communes de la province à respecter l'échéance de 2028 fixée dans le décret "Coordination" pour cadastrer l'ensemble du réseau d'égouttage situé sur leur territoire.

Dès 2017, un programme prévisionnel de réalisation de cadastres est établi et géré par l'AIDE sur base des budgets alloués par la SPGE. La combinaison des prestations en interne par la cellule cadastre de l'AIDE, et du recours à la sous-traitance, permet d'atteindre les objectifs fixés annuellement.

Assainissement - Égouttage			
Programmes	Planifié (km)	En cours (km)	Cadastré (km)
2018	500	-	479
2019	575	-	694
2020	575	487	-

La cellule "Cadastre et SIG" de l'AIDE veille à la cohérence et à l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation et à la mise à jour de la base de données, ainsi qu'au développement de l'exploitation de celles-ci par la mise en place différentes solutions "métier".

ENDOSCOPIES

L'AIDE possède deux camionnettes équipées de caméras de haute technologie permettant d'assurer l'endoscopie de canalisations non visitables dont un véhicule qui permet de réaliser l'endoscopie des raccordements particuliers à partir de l'égout principal.

Ce matériel d'endoscopie permet également de réaliser des endoscopies de conduites de 250 mm minimum de diamètre et sur une longueur totale de 400 mètres.

Ce matériel est utilisé par l'AIDE pour l'examen de ses propres ouvrages de collecte et des réseaux d'égouttage communaux.

Lorsqu'une commune rencontre un problème ponctuel sur certains tronçons de son réseau d'égouttage ou encore qu'elle souhaite le connaître plus en détail, notamment pour la vérification de l'état des égouts dans le cadre de travaux de voirie nécessitant la vérification du bon état de la canalisation d'égouttage en place, l'AIDE réalise une endoscopie ponctuelle des tronçons concernés.

Un rapport d'endoscopie comprenant des photographies du réseau examiné et les commentaires ad hoc sur les anomalies observées est remis aux services communaux à l'issue de l'endoscopie.

L'année 2019 a essentiellement été consacrée à des endoscopies de contrôle d'état d'égouts dans le cadre de l'établissement des PIC 2019-2021.

Le tableau ci-après montre le kilométrage d'endoscopies réalisées en 2019 :

Situation 2019	Ouvrages de collecte AIDE	Égouttage communal	
	Total (km)	Total (km)	Nombre de communes concernées
	2,3	46,9	37



Relevé de cadastre



Levé topographique

5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

De longue date, l'AIDE met ses compétences au service des villes et communes de la province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'AIDE aux villes et communes de la province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'AIDE, en date du 2 mai 2011, "de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes".

En date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles. Considérant que les excédents budgétaires devaient être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (CVA) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association. Ce montant vient en appoint du budget de 292.000 € que la Province de Liège attribue annuellement consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour le soutien qu'elle représente.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Cette structure a ensuite été modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 7 novembre 2016. Initialement dépendants des Directions "Investissements" et "Exploitation", les "Services aux Communes" dépendent désormais directement de la Direction générale. Cette nouvelle structure, présentée ci-après, a été mise application depuis le 1^{er} janvier 2017 et adaptées le 1^{er} septembre 2018.



Le département "Égouttage" assure les missions liées aux projets d'égouttage.

Le département "Gestion patrimoniale des réseaux" assure toutes les prestations permettant d'améliorer la connaissance des réseaux dont, notamment, la réalisation et le suivi des cadastres, les études hydrauliques sur réseaux cadastrés, la gestion des PASH, les études de zones, les investigations sur terrain, les développements en matière de SIG, ...

Le département "Gestion opérationnelle des réseaux" assure toutes les prestations permettant le bon fonctionnement des réseaux dont, notamment, les activités nécessaires au maintien en bon fonctionnement des collecteurs, des

conduites de refoulement et des bassins d'orage y compris ceux des communes au travers du module "Aide à l'exploitation".

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme d'un pack de base et de quatre modules qui, en 2015, ont fait l'objet d'une réorganisation et, pour certains, d'une requalification, afin de correspondre à l'évolution et au développement des services rendus aux communes :

- ▶ le "Pack de base" ;
- ▶ le module 1 "Gestion patrimoniale de l'égouttage communal" ;
- ▶ le module 2 "Missions spécifiques" ;
- ▶ le module 3 "Exploitation des réseaux" ;
- ▶ le module 4 "Traitement des déchets de réseaux".

Le "pack de base" est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept "in house" comme le prévoit la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

5.1. ACTIVITÉS 2019

Suite au développement, à l'évolution et à l'organisation des services proposés, une campagne de sensibilisation des villes et communes a débuté en septembre 2015 et a permis de rencontrer quinze communes en quatre mois. Ces rencontres s'effectuent en présence de membres du collège communal, du bourgmestre ou de représentants de divers services et de l'ingénieur de l'AIDE concerné par l'égouttage. Ce dernier assure ensuite le suivi de la rencontre.

Fin 2016, trois tables rondes ont été organisées. Chacune concernait un arrondissement et regroupait une dizaine de villes et communes représentatives de l'arrondissement concerné. A l'écoute des villes et communes en termes de besoins, l'AIDE souhaitait analyser avec elles les possibilités d'apporter des aides supplémentaires au travers des Services aux Communes.

Durant l'année 2019, l'AIDE a poursuivi les rencontres individuelles avec les communes afin d'analyser avec elles les besoins et présenter les services proposés. Pour répondre aux attentes de villes et communes, des développements doivent encore venir enrichir les services proposés notamment dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'égouttage.

5.1.1. LE PACK DE BASE

Les services proposés dans le **pack de base** ont été scindés en deux catégories.

Les **services généraux** regroupent les prestations inhérentes à l'objet de notre Intercommunale, qui concernent directement ou indirectement toutes les communes. Certains de ces services font partie des missions obligatoires confiées à l'AIDE par la SPGE, avec ou sans rémunération. Les services généraux non rémunérés sont portés sur le budget provincial :

- ▶ *la gestion des PASH ;*
- ▶ *les études de zones et leur suivi ;*
- ▶ *l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques ;*
- ▶ *le suivi du phénomène de remontée de nappes aquifères ;*
- ▶ *les études hydrauliques générales ;*
- ▶ *l'aide à la définition des besoins et à la planification des investissements ;*
- ▶ *l'exploitation des déversoirs d'orage communaux ;*
- ▶ *le conseil et l'information des villes et communes ;*
- ▶ *les visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations ;*
- ▶ *la participation aux contrats de rivières ;*
- ▶ *l'organisation de séminaires d'information des agents communaux ;*
- ▶ *la réalisation de supports d'information pour les particuliers.*

Les **services à la carte** regroupent les services offerts individuellement aux communes dès lors que ces dernières sont affiliées au capital C de l'intercommunale et qu'elles en font la demande :

- ▶ *l'analyse et l'expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome ;*
- ▶ *les remises d'avis sur les permis d'urbanisme ;*
- ▶ *l'examen de problèmes locaux de gestion des eaux ;*
- ▶ *la tenue d'un registre des raccordements particuliers ;*
- ▶ *les audits d'ouvrages communaux ;*
- ▶ *les endoscopies de contrôle ;*
- ▶ *la formation des agents communaux.*

De manière générale, toutes les communes bénéficient à un moment ou un autre d'un ou plusieurs services gratuits du pack de base.

Certains services nécessitent quelques explications.

Les services "**Analyse et expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome**" et "**Examen de problèmes locaux de gestion des eaux**", rendus gratuitement, nécessitent d'importantes prestations sur terrain. En 2019, 24 services de ce type ont été rendus.

En 2019, le service consistant à "**Remettre un avis sur les permis d'urbanisme**" a généré de nombreuses prestations. 507 dossiers de permis d'urbanisme ou d'urbanisation ont été analysés et vérifiés tant pour la gestion des eaux usées que pour celle des eaux de ruissellement, dont 290 ont fait l'objet d'une réponse circonstanciée.

En ce qui concerne "**l'élaboration et la gestion des PASH**", pour rappel, la Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduelles : collectif, autonome ou transitoire.

Les PASH définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les PASH ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'AIDE est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'AIDE a contribué à dresser les PASH pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre. Elle a également activement contribué aux procédures d'adoption de ces documents en participant aux nombreuses réunions d'information du public dans le cadre des enquêtes légales.

Ces PASH doivent être régulièrement mis à jour. L'AIDE est chargée d'instruire la mise à jour des PASH par des études conduites de manière similaire aux études de zones, en vue de modifier le régime d'assainissement de zones urbanisables. Ces études sont conduites à la demande des communes ou menées d'initiative par l'AIDE, en accord avec celles-ci.

Ce service trouve sa base légale dans le Code de l'eau.

Les rapports établis par l'AIDE, après validation par la commune, sont transmis à la SPGE en vue de la mise à jour des PASH

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation de la modification du PASH par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'AIDE assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2019, les demandes de modification de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes de Ans (Xhendremael), Awans (Rue des Combattants), Aywaille (Avenue de la Porallée), Baelen (Rue du Minerai), Berloz (Rue

Wauters), Beyne-Heusay (Bois Guéau), Blégny (Julémont), Braives (Hosdent), Burdinne (Huccorgne), Burg-Reuland (Zone de loisirs de Weweler), Dalhem (Julémont), Geer (Omal), Dison (ZACC Petit-Rechain), Grâce-Hollogne (Rue de Velroux), Hamoir (Zone de loisirs route de Xhiquesse) Herstal (Rue des Cyclistes Frontières), Herve (Julémont et José), Huy (Tihange), Juprelle (Fond Dame Maguin), Liège (Bol d'Air et zone de loisirs de Vottem), Limbourg (Thier de Villers), Pepinster (Rues des Hauts Sarts et du Fort), Plombières (Bach, Hombourg et Rue de Hombourg), Soumagne (José), Spa (Zone de loisirs de Berinzenne), Theux (Route du Congrès de Polleur), Trois-Ponts (Zone de loisirs de la route de Trois-Ponts), Verviers (ZACC Petit-Rechain), Wanze (Longpré, Moha et Huccorgne), Waremme (ZAE le long de la E40 et quartier Saint-Eloi).

En ce qui concerne **“les études de zones et leur suivi”**, on trouve :

a) Études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007. Les études de zones ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par des zones prioritaires, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La SPGE a mandaté l'AIDE en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- ▶ les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- ▶ les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- ▶ certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- ▶ les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000. L'AIDE est également chargée de réaliser les études de zones préalablement à la fixation des zones de prévention de captage par le Gouvernement wallon. Cette façon de procéder donne davantage de cohérence entre la décision de protection et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer cette protection. La réalisation de ces études dépend essentiellement des demandes formulées par les préleveurs d'eau (publics ou privés) et, par nature, sont difficilement programmables. De même, l'ampleur de ces études est très variable en fonction de l'étendue géographique des aquifères concernés et de leur vulnérabilité naturelle.

Lors de l'approbation des études de zones par arrêté ministériel, les organismes d'assainissement sont chargés d'informer individuellement les propriétaires des immeubles, reconnus comme ayant une incidence sur les masses d'eau prioritaires, de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux.

Outre l'établissement des listes de propriétaires et l'envoi de courriers nominatifs, cette obligation légale qui incombe à l'AIDE pour son ressort territorial implique des prestations d'information collective (à la demande des communes) ou individuelle (conseils techniques et administratifs, information sur les possibilités de primes, etc.).

En province de Liège, 62 zones de nature et d'ampleur géographiques diverses doivent être étudiées prioritairement. En plus de ces études, à la demande de la SPGE, l'AIDE réalise une étude de zones pour chaque zone de prévention de captage d'eau potable dont les périmètres sont en cours d'approbation.

Situation des études de zones par sous-bassin hydrographique

Sous-bassin hydrographique de l'Amblève

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque AM11R <i>Étude commune AIDE et AIVE</i>	Trois-Ponts	En cours
	Lierneux	
	Vielsalm	
Zone de baignade de Coo	Stavelot	En cours
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM14R	Stavelot	Finalisée en 2010
	Stoumont	
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM16R	Malmedy	En cours
	Waimes	
Zone de baignade de Nonceveux	Aywaille	Finalisée en 2011
	Stoumont	
	Theux	
Zone de baignade de Robertville	Waimes	Finalisée en 2009
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Bütgenbach	Büllingen	Finalisée en 2010
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Recht	Sankt-Vith	Finalisée en 2010
Sept petites zones de prévention de captage	Divers	Finalisée en 2009
Captage Robertville Lac G1 (SWDE 082)	Waimes	Approuvée en 2018
Captage Waimes - Champagne D1 (SWDE 002)	Waimes	Approuvée en 2012
Captage Puits et Sources (SA Bru-Chevron 01)	Stoumont	Finalisée en 2009
	Ferrières	
Captage Mont D1, D2, D3 (SWDE 056)	Aywaille	Approuvée en 2018
Captage La Reid-Haut Regard D1, D2, D3, D4 (SWDE 095)	Theux	Approuvée en 2012
Captage Petit Spai AD2, AD3	Trois-Ponts	Finalisée en 2009
Captage Butgenbach P2 (AC Bütgenbach 010)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Puits Hütte (AC Bütgenbach 04)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Rodtervenn DR1, DR2et DR3, Rodt Puits 92,99-1, 99-2 et 99-3 (AC Sankt-Vith 01)	Sankt-Vith	Approuvée en 2012

Sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Captage Jandrain – Jandrenouille (Hannut - SWDE044)	Hannut	Finalisée en 2011

Sous-bassin hydrographique de la Meuse-aval

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque MV24R	Plombières	A initier
	Welkenraedt	
Captage Puits communal P1 Sourbrodt (SWDE082)	Waimes	Finalisée en 2011
Captage Ecluse P1 à P4 (SWDE004)	Amay	A initier
Captage Avins P1, P2 (SWDE035)	Braives	A initier
	Burdinne	
	Hannut	
	Wasseiges	
Captage Gemmenich D1 La Clouse (SWDE047)	Plombières	A initier
Captages Waremme P1, P2, Bovenistier-Waremme P3, Bovenistier-village P4 (SWDE054)	Faimes	A initier
	Waremme	
Captage P1 (SWDE094)	Donceel	A initier
	Remicourt	
Captage P2 (SWDE113)	Remicourt	A initier
Captage Puits P8 P9 P10 P11 (SA Interbrew)	Liège	A initier
Captage Kon-Tiki P1 (KONTIKI)	Plombières	A initier
Captage Bas Oha P4 P5 (SWDE053)	Wanze	A initier
Captages Petit Avin, Pré à la Fontaine (CIESAC02)	Clavier	En cours
Captage d'Eben-Emael (SWDE015)	Bassenge	Finalisée en 2012
Captage Vivegnis P1, P2, P3, P4 et P6 (SWDE 045)	Oupeye	Finalisée en 2012
Captage Saint-André Loneux G1 (SWDE101)	Blegny	A initier
	Herve	
Captage Ben-Ahin (VIVAQUA)	Huy	Approuvée en 2018
Captage Modave (VIVAQUA)	Modave	Finalisée en 2017
	Clavier	
Captage de Glons Bas-Slins (SWDE016)	Bassenge	Approuvée en 2018
Captage de Saint-Pierre (CILE004)	Modave	En cours
Captages La Vanne, Grand Avin La Fontaine (CIESAC 01)	Clavier	Approuvée en 2018
Captage Havelange (Château de Bouillon) (VIVAQUA22)	Havelange	A initier
	Clavier	
Captage de Marchin, Chemin de Jamagne (Vivaqua002)	Marchin	A initier
Captage Elsenborn Puits Kuchelscheid (BUTGENBACH06)	Bütgenbach	A initier
Captage Robertville Drain Pannensterz (BUTGENBACH07)	Bütgenbach	A initier
Captage de Marnave (IDEN)	Nandrin	Approuvée en 2018

Sous-bassin hydrographique de la Moselle

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Zone de baignade Ouren	Burg-Reuland	En cours
Masse d'eau à risque ML06R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Sankt-Vith	
	Amel	
Masse d'eau à risque ML05R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Gouvy	
Masse d'eau à risque ML04R (Natura 2000)	Burg-Reuland	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	
Masse d'eau à risque ML02R (Natura 2000)	Amel	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	

Sous-bassin hydrographique de l'Ourthe

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque OU30R	Anthignes	Finalisée en 2009
	Hamoir	
	Ouffet	
	Comblain-au-Pont	
Masse d'eau à risque OU31R	Anthignes	Finalisée en 2009
	Esneux	
	Nandrin	
	Neupré	
	Ouffet	
	Tinlot	
Captages du Néblon (CILE 002) <i>Etude commune AIDE et AIVE</i>	Clavier	Approuvée en 2012
	Ouffet	
	Durbuy	
Captage Pechet I, II (CILE 005)	Hamoir	Finalisée en 2009
Captage Filot Benite Fontaine D1 (SWDE 074)	Hamoir	Approuvée en 2018
Captage Werbomont D1, D2 (SWDE 072)	Ferrières	Approuvée en 2012
	Stoumont	
Captage Puits du Moulin	Aywaille	Finalisée en 2009
Captage En Tige de Ville	Tinlot	Approuvée en 2018

Sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Zone de baignade de Royompré	Jalhay	En cours
Masse d'eau à risque VE13R	Theux	En cours
	Jalhay	
	Spa	
Captages des eaux de Spa et environs (Spa)	Spa	En cours
	Jalhay	
	Stavelot	
	Stoumont	
	Theux	
Captage Heuvel P1, G1 (SWDE014)	Baelen	Approuvée en 2012
Captage Drains d'en bas, Drains d'en haut, Grand tunnel, la Chabotte, Source Derooz et Doux Fonds G1 (SWDE046)	Pepinster	Approuvée en 2012
Captage Rultak et Louveterie (AC Limbourg 02)	Limbourg	Approuvée en 2012
Captage Awieux (AC Theux05)	Theux	Approuvée en 2018
Masse d'eau à risque (VE01R)	Raeren	Finalisée en 2010

L'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zones fixe également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles doivent donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

Le Gouvernement wallon a confié aux OAA le rôle d'informer individuellement les riverains concernés.

Les études de zones réalisées et transmises par l'AIDE ont reçu l'assentiment de la SPGE. Leur approbation par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions est en cours, priorité étant donnée aux études relatives aux zones de protection de captage. Par contre, les conclusions de ces études qui proposent des modifications de régime d'assainissement sont d'ores et déjà intégrées dans les modifications ou propositions de modification des PASH.

En 2019, sur le territoire de la province de Liège, aucune étude n'a été approuvée par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions.

b) Études des zones d'assainissement transitoire

Comme précisé ci-avant, les PASH déterminent les régimes d'assainissement applicables sur tout le territoire wallon : collectif, autonome ou transitoire.

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zones dont question ci-avant.

L'AIDE a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des PASH et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zones précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

On notera qu'à l'inverse des études de zones, si la zone en régime transitoire n'est pas reprise dans une zone prioritaire, l'attribution d'un régime d'assainissement, collectif ou autonome, n'entraîne aucune obligation de mise en conformité immédiate pour les communes ou les particuliers. Elles se traduisent à tout le moins par une modification du PASH correspondant.

En 2019, les zones transitoires suivantes ont été étudiées par l'AIDE :

Ans (Xhendremael), Awans (Rue des Combattants), Aywaille (Avenue de la Porallée), Baelen (Rue du Minerai), Berloz (Rue Wauters), Beyne-Heusay (Bois Guéau), Blegny (Julémont), Braives (Hosdent), Burdinne (Huccorgne), Burg-Reuland (Zone de loisirs de Weweler), Dalhem (Julémont), Geer (Omal), Dison (ZACC Petit-Rechain), Grâce-Hollogne (Rue de Velroux), Hamoir (Zone de loisirs route de Xhiquesse) Herstal (Rue des Cyclistes Frontières), Herve (Julémont et José), Huy (Tihange), Juprelle (Fond Dame Maguin), Liège (Bol d'Air et zone de loisirs de Vottem), Limbourg (Thier de Villers), Plombières (Bach), Soumagne (José), Spa (Zone de loisirs de Berinzenne), Theux (Route du Congrès de Polleur), Trois-Ponts (Zone de loisirs de la route de Trois-Ponts), Verviers (ZACC Petit-Rechain), Wanze (Longpré, Moha et Huccorgne), Waremme (ZAE le long de la E40 et quartier Saint-Eloi).

En ce qui concerne "*l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques*", dans le cadre de la législation sur les permis d'environnement, l'AIDE remet obligatoirement un avis circonstancié pour toute demande de permis introduite par une entreprise rejetant ses eaux usées dans les égouts publics. Ces avis portent sur les modalités de rejet des eaux usées en quantité et en qualité en fonction des ouvrages de collecte et de traitement situés en aval.

En 2019, 96 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 49 communes.

Évolution de la demande

Service	2017	2018	2019
Instruction de permis d'environnement et permis uniques	103	131	96

L'activité est en diminution car, en 2019, la réforme relative à la mise en place du Coût Assainissement Industriel (CAI) est entrée en vigueur.

Jusqu'à présent, tout déversement d'eau usée industrielle, que ce soit vers une station d'épuration publique ou directement dans le milieu récepteur, nécessitait de payer annuellement une taxe sur les eaux usées industrielles auprès du Service Public de Wallonie (SPW).

Le 29 janvier 2019, l'arrêté du Gouvernement wallon approuvant le contrat-type en matière d'assainissement industriel a été publié au Moniteur Belge. Il prévoit la mise en œuvre d'un Coût Assainissement Industriel (CAI) pour les industriels qui rejettent en station d'épuration et ce, en remplacement de la taxe sur les eaux usées industrielles.

Les établissements qui déversent des eaux usées industrielles vers une station d'épuration publique sont donc visés par cette réforme. Concrètement, cela signifie qu'un contrat doit être passé entre ces établissements, la SPGE et l'AIDE.

En partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises, le SPW et la SPGE, l'AIDE a organisé des ateliers d'information pour les établissements industriels afin de communiquer sur la procédure de passation des contrats de service d'assainissement industriels.

Fin 2019, les premières démarches d'accompagnement des entreprises pour l'établissement de leur dossier ont débuté.

“**Les visites d'ouvrages et participations à diverses manifestations**”, service rendu à la population et aux communes de longue date, ont été davantage structurées avec la mise en service d'infrastructures pédagogiques adaptées sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Il prend plusieurs formes : visites guidées d'ouvrages de traitement, participations à diverses manifestations (Journées Portes ouvertes, Journées de l'Eau, Journées Place aux enfants, Journées du Patrimoine, Journées Entreprises, etc.), le prêt de panneaux d'information, etc.

En ce qui concerne la visite d'ouvrages par les écoles, l'AIDE intervient financièrement dans le coût du transport des élèves.

En 2019, près de 4.500 personnes ont visité nos installations.

Ensuite, “**les contrats de rivière**” sont des lieux de proximité, d'échanges et d'actions communes en vue d'une protection accrue des milieux naturels. Au total, ce sont 63 communes de la province de Liège qui sont engagées dans un ou plusieurs contrats de rivière.

L'AIDE participe activement aux travaux des contrats de rivière existants en province de Liège et repris ci-après (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval). Elle apporte ainsi ses compétences aux villes et communes impliquées dans ces actions.

• Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
• Dyle-Gette	Hannut, Lincent.
• Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Meuse et auxquels se sont ajoutés les comités de rivière du Bas Geer en février 2012 et de la Berwinne-Julienne en novembre 2011.
<i>Bas Geer</i>	Ans, Awans, Bassenge, Juprelle
<i>Berwinne-Julienne</i>	Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont
<i>Haut Geer</i>	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme.
<i>Hoyoux</i>	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tinlot.
<i>Mehaigne</i>	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
• Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
• Ourthe	Chaufontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.
• Vesdre	Baelen, Chaufontaine, Dison, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

Le service “**Audits d'ouvrages**” consiste à réaliser, pour compte d'une commune, l'audit de l'état, du dimensionnement et du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement tels que canalisations, bassins d'orage, stations de pompage ou stations d'épuration (pour des zones en assainissement collectif ou en assainissement autonome groupé) et à émettre diverses recommandations au travers d'un rapport circonstancié.

Ce service est rendu de façon ponctuelle surtout en vue d'une reprise en exploitation de ces ouvrages par l'AIDE. Ces audits sont habituellement réalisés par les services d'exploitation de l'AIDE avec, le cas échéant, une validation par le bureau d'études.

En 2019, 14 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre.

5.1.2. LE MODULE 1 “GESTION PATRIMONIALE DE L'ÉGOUTTAGE COMMUNAL”

Le plan de développement des services aux communes prévoyait la création du module 1 intitulé “gestion hydraulique des réseaux d'assainissement”. Il a été décidé de le renommer “gestion patrimoniale de l'égouttage communal” et a fait l'objet d'une révision dans le courant de l'année 2017 afin de faire correspondre au mieux les services proposés aux attentes des communes.

Le module 1 a notamment pour objet :

- ▶ étape 1 : la fourniture d'un audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau, documents et plans qui peuvent être établis dès l'obtention des données issues des cadastres et des inspections visuelles des réseaux d'égouttage ;
- ▶ étape 2 : la fourniture du plan de gestion patrimoniale de l'égouttage, document établi après la première étape et qui comprend l'audit des ouvrages spéciaux, l'établissement et le calage d'un modèle hydraulique, la réalisation de simulations hydrauliques et la rédaction d'un rapport de gestion patrimoniale de l'égouttage communal.

Ce module 1 est proposé aux communes afin, notamment, d'optimiser la planification des investissements en matière de nouveaux égouts, de réhabilitation d'anciens égouts et des entretiens des réseaux à prévoir pour garantir une gestion efficace de l'égouttage communal. Il permet également un développement urbanistique durable du territoire communal qui intègre la gestion de l'eau.

La convention cadre “Module 1” a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 novembre 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mai 2017.

Au 31 décembre 2019, 21 communes et l'Université de Liège ont signé la convention “Module 1”, Amay, Ans, Blegny, Chaudfontaine, Dison, Donceel, Grâce-Hollogne, Herstal, Herve, Liège, Lontzen, Saint-Nicolas, Soumagne, Thimister-Clermont, Verviers, Wanze, Welkenraedt et ont activé les services y afférents.

Par ailleurs, à ce jour, 51 communes ont demandé la réalisation du cadastre de tout ou une partie de leur réseau d'égouttage. Dans les faits, ces 51 communes ont déjà bénéficié de prestations prévues dans le module 1.

Ces 51 communes sont donc potentiellement intéressées par une aide dans la gestion patrimoniale de leur égouttage.

5.1.3. LE MODULE 2 “MISSIONS SPÉCIFIQUES”

Le module 2 “Missions spécifiques” a notamment pour objet l'analyse détaillée des projets de lotissements et la surveillance de la réalisation des travaux d'égouttage et d'ouvrages de gestion des eaux de pluie de lotissements.

Ces services sont proposés aux communes car les réseaux d'égouttage et les ouvrages de gestion des eaux de pluie réalisés dans le cadre de lotissements sont habituellement intégrés par la suite dans le patrimoine communal.

Les communes ont besoin que la conception, le dimensionnement et la réalisation de ces ouvrages soient contrôlés et vérifiés de manière approfondie afin de reprendre en gestion des ouvrages corrects.

La convention cadre “Module 2” a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 15 juin 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 janvier 2017.

Au 31 décembre 2019, trente-quatre communes avaient signé cette convention et plusieurs avaient manifesté un vif intérêt pour ce module. La convention leur a été transmise pour suite.

Dans ce cadre, 15 nouveaux dossiers d'analyse ont été ouverts en 2019. Cela porte à 58 le nombre de dossiers d'analyse de permis d'urbanisation en cours de traitement en 2019. Douze dossiers ont été clôturés durant l'année.

Le module 2 propose aussi aux villes et communes des missions particulières toujours en relation avec la gestion des eaux et des réseaux.

En 2019, deux communes et l'ULiège ont fait appel à l'AIDE pour des études spécifiques :

- ▶ Bassenge pour la réfection de la station de pompage du Clos Saint Denis ;
- ▶ Liège pour la désaffectation de la station de pompage de Liège rive droite à Jupille ;
- ▶ ULiège pour l'étude du mode de curage à prévoir pour la galerie d'égouttage du Blanc Gravier.

5.1.4. LE MODULE 3 "EXPLOITATION DE RÉSEAUX"

Au travers du module 3 l'AIDE propose aux villes et communes une aide pour exploiter certains ouvrages de leur réseau. Ce module est personnalisable en y incluant, selon les besoins, les ouvrages électromécaniques (stations d'épuration, stations de pompage), les ouvrages singuliers (déversoirs d'orage, bassins d'orage, ...). Actuellement une réflexion est en cours en vue d'y inclure également les égouts proprement dits.

La convention cadre "Module 3", portant sur l'aide à l'exploitation des stations d'épuration communales, des stations de pompage et des bassins d'orage communaux, a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 6 octobre 2014.

Le tableau ci-après montre la situation au 31 décembre 2019.

Module 3 : Exploitation de réseaux	
Nombre de communes ayant signé au moins une convention (cumul)	11
Conventions signées (cumul)	13
Nombre d'audits réalisés par an	8
Stations d'épuration communales exploitées	7
Stations de pompage communales exploitées	8
Bassins d'orage exploités	4
Réseaux d'égouttage exploités (km)	0

En ce qui concerne l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux, une convention spécifique a été proposée pour une zone pilote. Elle sera toutefois finalisée en 2020 pour être testée et ensuite proposée dans le module de services liés à l'exploitation des réseaux.

En 2019, suite aux travaux de réfection de la station de pompage du Clos Saint Denis à Glons, réalisés dans le cadre du module 2, une convention d'assistance à l'exploitation a été transmise à la Commune de Bassenge.

L'AIDE exploite également, sous convention et pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

- ▶ les stations d'épuration de Cerexhe-Heuseux, Thier Hamal et Sonkeu à Soumagne ;
- ▶ les stations d'épuration de Rocherath et Hünningen à Büllingen ;
- ▶ les stations de pompage et d'épuration du Clos du Lac à Wasseiges ;
- ▶ la station de pompage de Coronmeuse à Liège ;
- ▶ la station de pompage du Clos Saint Jacques à Bassenges ;
- ▶ la station de pompage de Hamoir ;
- ▶ la station de pompage de Gravier de Ransy à Chaudfontaine ;
- ▶ la station de pompage et le bassin d'orage du Tumulus à Waremme ;
- ▶ le bassin d'orage de la rue Lambermont à Amay ;
- ▶ le bassin d'orage du Commandant Charlier à Seraing.

5.1.5. LE MODULE 4 "TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RÉSEAUX"

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention, au module Traitement des déchets de réseaux qui assure à tout le moins la réception et le traitement des produits de curage des réseaux (curures d'avaloirs, résidus de curage d'égouts, nettoyage de bassins d'orage ou de puisards de pompage).

Réception de produits de curage des réseaux



Réception de gadoues de fosses septiques



Les demandes des communes ont notamment pour origine la réalisation des cadastres qui nécessitent le nettoyage des canalisations pour permettre l'examen visuel du réseau et l'entretien normal des réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Actuellement, les PCRA (produits de curage des réseaux d'assainissement) sont reçus et traités gratuitement au centre de traitement de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Actuellement, l'AIDE exploite trois centres pilotes de regroupement de PCRA et le centre de traitement de Liège-Oupeye sur le territoire de la province de Liège.

Ces centres pilotes ont été mis en place dans des stations d'épuration de moyenne capacité, faciles d'accès, avec du personnel permanent et pourvues de lits de séchage permettant la réception des produits de curage. Il s'agit des stations d'épuration d'Engis, de Membach (Baelen) et de l'Yerne (Oreye).

Le service rendu aux communes comprend la réception des produits de curage dans un lit de séchage, le traitement des percolats au sein de la station d'épuration, le transport et le traitement de la fraction solide vers le centre de traitement de Liège-Oupeye.

En 2019, 44 villes et communes ont bénéficié de ce service, pour un total de 5.678 tonnes de déchets de réseaux (PCRA) ayant généré lors de leur traitement une production de 1.162 tonnes de sable lavé, valorisé vers des filières de recyclage "Travaux publics".

Le 31 janvier 2020, la SPGE confirmait la prise en charge financière de l'ensemble des frais liés aux PCRA communaux (hors balayures) depuis leur dépôt, dans un centre de regroupement/transfert ou de traitement, jusqu'à la valorisation et l'élimination des sous-produits.

Pour répondre à la demande de ses associés, l'AIDE a proposé à la SPGE la réalisation de centres de transfert définitifs utilisant la technique des conteneurs drainants, technique ayant été testée avec succès par d'autres organismes d'assainissement agréés.

Bassin d'orage



Bassin d'orage végétalisé



5.2. ÉVALUATION

L'année 2013 a été l'année de démarrage du projet qui trouve progressivement son rythme et ses méthodes. Il peut être affirmé que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt certain et toujours croissant auprès des affiliés.

Les services qui étaient déjà rendus antérieurement, et que la mise en place d'un département spécifique a simplement mieux structurés, assurent un volume constant d'activité et ont évidemment confirmé leur progression.

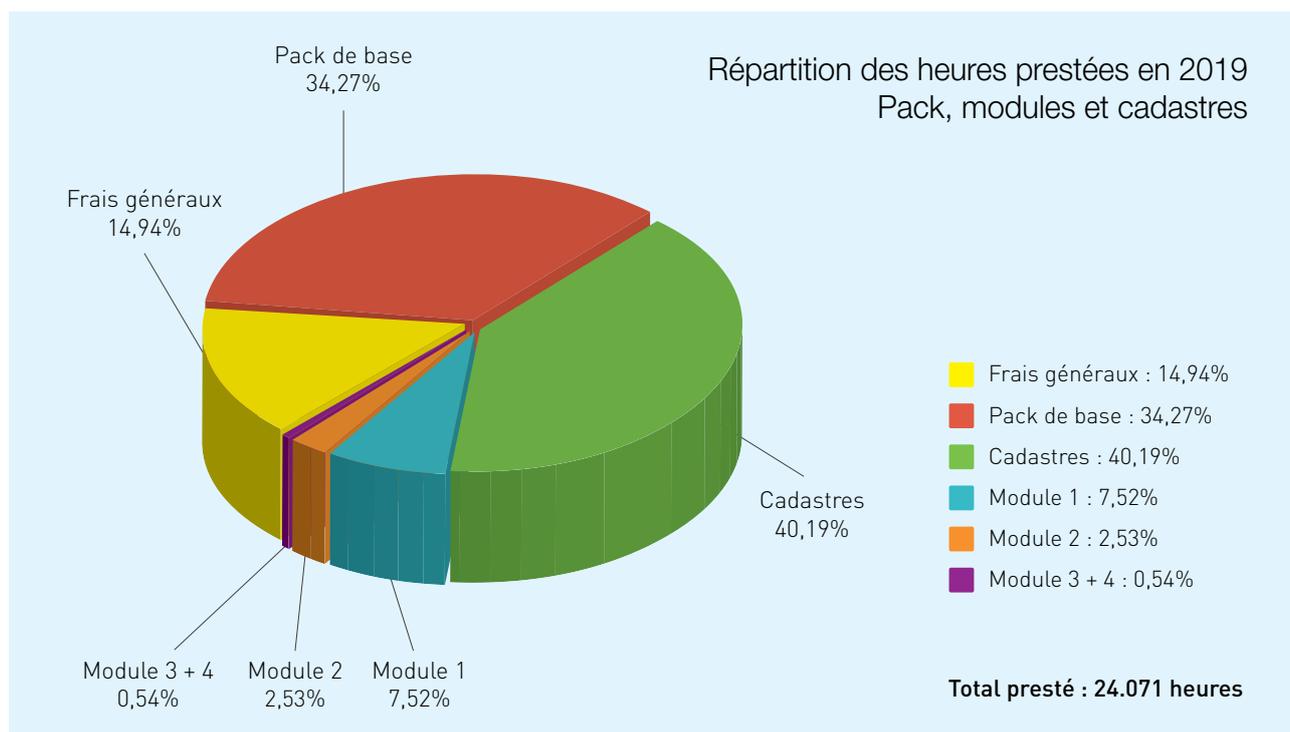
D'autres services ont fait et font encore l'objet de réflexions au sujet de leur développement durant 2019, notamment les domaines de l'exploitation des réseaux et de la cartographie des réseaux. Dans ce dernier domaine, l'AIDE a entamé le développement d'un service d'accès, pour les communes et pour ses propres services, aux données cartographiques issues des cadastres des réseaux via une plateforme WEB. Ce service est opérationnel depuis octobre 2019.

De manière générale, ces nouveaux services nécessitent un temps de mise au point avant d'être pleinement opérationnels et efficaces.

2018 a été l'année du développement de la cellule "Cadastre – SIG" et de la cartographie des réseaux en vue d'améliorer la connaissance et la visualisation des réseaux et rendre les données plus accessibles.

2019, elle, a été l'année du développement de l'outil Web de gestion des réseaux d'égouttage accessible désormais aux communes associées et aux agents de l'AIDE. Cet outil permet la visualisation des réseaux, leur localisation précise et de leur état, en tout lieu via un connexion internet. Grâce à la connaissance des réseaux acquise par l'AIDE, 2019 a également été l'année du démarrage du service d'exploitation des réseaux égouttage communaux.

En termes de prestations, en 2019, environ 24.000 heures ont été prestées par le personnel de l'AIDE dans le cadre des services rendus aux communes. Elles sont réparties selon le schéma ci-après.



5.3. SERVICES AUX PARTICULIERS

Dans le cadre d'une approche intégrée de l'assainissement des eaux usées, l'AIDE est amenée à rendre divers services aux particuliers et aux industries.

LA GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME (GPAA)

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (DCE), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège :

- ▶ les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
 - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
 - les contrôles périodiques (au moins une fois tous les huit ans)
 - les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
 - les contrôles de reprise des SEI existants dans la GPAA ;
- ▶ un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- ▶ la participation au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches) ;
- ▶ les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

On notera que :

- ▶ les contrôles à l'installation des SEI mis en place par des installateurs non certifiés (par exemple : auto-construction) ne relèvent pas de la GPAA et sont payés directement par le particulier ;
- ▶ les matières de vidange des fosses septiques et les boues excédentaires des SEI restent acceptées dans les stations d'épuration de l'AIDE équipées d'installations de réception de celles-ci ;
- ▶ le transport et le traitement de ces matières sont pris en charge par la GPAA à l'exception de celles provenant des communes productrices d'eau potabilisable qui n'auraient pas signé de contrat d'assainissement avec la SPGE.

Une cellule spécifique assure cette mission sur l'ensemble de la province de Liège.

Sur l'exercice 2019, l'activité de la cellule GPAA a concerné :

- 60 contrôles approfondis ;
- 1 contrôle de 1^{er} fonctionnement ;
- 175 contrôles de reprise ;
- 56 contrôles à l'installation.

Il est à noter que les contrôles de premier fonctionnement qui interviennent dans un délai de 6 à 9 mois après l'installation d'un SEI réalisé par un installateur certifié, seront plus nombreux à partir de 2020 suite à l'obtention de la certification définitive de plusieurs installateurs actifs sur le territoire de la province de Liège.

Pour les contrôles périodiques qui sont planifiés à l'initiative de la SPGE, ceux-ci sont fonction de la taille du système d'épuration individuelle, la majorité des contrôles périodiques interviendront en 2026 pour les unités (5 à 20 EH) d'épuration qui représente le plus grand pourcentage (supérieur à 90%) des installations mises en place.

Pour information, la fréquence de réalisation de ces contrôles est la suivante :

- Unité (5 à 20 EH) : 8 ans ;
- Installation (21 à 99 EH) : 5 ans ;
- Station (100 EH et plus) : 2 ans.

SEI réalisé par un installateur certifié, devraient débiter dans le courant du second semestre de l'année 2019.

RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE MATIÈRES DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Les systèmes d'épuration individuelle doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'AIDE exploite neuf centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Baudoin, Aywaille, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith et Wegnez.

Seuls des vidangeurs détenteurs d'un agrément octroyé par le Service Public de Wallonie et conventionnés auprès de l'AIDE sont autorisés à accéder aux centres repris ci-avant. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la SPGE.

Les quantités de gadoues de fosses septiques traitées dans nos centres de réception sont en augmentation constante depuis 2010 avec une croissance moyenne de 12,76% par an.

En 2019, ce sont 34.444 m³ de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'AIDE.

5.4. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'AIDE rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial.

Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

ÉTUDIANTS

L'AIDE participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants, etc. :

- ▶ Polygone de l'Eau de Verviers
- ▶ Institut Supérieur Industriel Agronomique de Huy
- ▶ Athénée Royal de Soumagne
- ▶ HENALUX
- ▶ Saint-Luc Liège – Ecole supérieure des arts

RÉPONSE AUX DEMANDES D'IMPÉTRANTS

L'AIDE répond aux demandes de plans de ses ouvrages d'assainissement et de démergement, y compris pour les câbles électriques et la fibre optique concernant tous travaux exécutés sur l'ensemble des territoires communaux de la Province de Liège.

Pour ce faire, l'AIDE utilise la plateforme KLIM-CICC, dont un des objectifs majeurs est d'accroître la sécurité des travailleurs et celle des riverains.

Évolution du nombre de demandes

Service	2017	2018	2019
Réponse aux demandes d'impétrants	5.334	6.009	5.919

POWALCO

L'AIDE est inscrite à la Plateforme WALLonne de COordination, POWALCO, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2018 du décret du 30 avril 2009 et de ses arrêtés d'exécution relatifs à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau.

La plateforme informatique POWALCO offre aux communes, comme aux gestionnaires de câbles et canalisations, un outil unique permettant de :

- ▶ s'échanger des informations sur les chantiers ;
- ▶ se coordonner de manière simplifiée ;
- ▶ répondre aux obligations du décret impétrants ;
- ▶ éviter la succession de multiples chantiers ;
- ▶ réduire les problèmes de mobilité et de sécurité qui y sont liés ;
- ▶ programmer plus efficacement les investissements à court et long terme ;
- ▶ traiter plus rapidement et plus simplement les autorisations d'ouverture de voirie.

En 2019, l'AIDE a consacré environ 1.130 heures à coordonner des chantiers dans ce cadre. Elle a répondu à 507 demandes d'appel à coordination initiées par les autres gestionnaires de câbles, de canalisations ou de voirie et a introduit 27 nouveaux chantiers pour simple information, appel à coordination ou demande d'autorisation sur le territoire de la Province de Liège. Au total, 85 chantiers AIDE sont actifs en gestion de flux au niveau de la plateforme POWALCO au 31 décembre 2019.



Station d'épuration de Liège-Sclessin (200.000 E.H)

6. COOPÉRATIONS HORIZONTALES

COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – CILE - SPI

Les trois intercommunales liégeoises AIDE, CILE et SPI, après avoir constaté que leurs compétences respectives étaient complémentaires et non redondantes, ont signé une convention-cadre de coopération de type horizontal, visant notamment la mutualisation des connaissances, la mutualisation des services, la minimisation des coûts, l'efficacité et l'efficience, l'amélioration de la relation et du service aux communes et aux clients, la bonne gouvernance en matière de gestion intégrée et durable de l'eau et de la ressource et l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie par des moyens diversifiés.

La convention précise également les catégories de prestations sur lesquelles porte la coopération.

Cette convention a été ratifiée par le Conseil d'administration de l'AIDE le 4 janvier 2016, par le Bureau exécutif de la SPI le 15 janvier 2016 et par le Conseil d'administration de la CILE le 16 février 2016.

Un Comité de suivi a été créé et placé sous l'égide des directions générales des trois intercommunales parties de la convention.

Il a pour objectif principal de veiller à la mise en œuvre effective de la convention-cadre de coopération AIDE – CILE - SPI en veillant aux objectifs fixés par ladite convention et à l'intérêt des parties prenantes. Il assure le suivi et la concrétisation de cette convention notamment en recensant les possibilités de coopération, en les classant dans l'une ou l'autre des catégories fixées par la convention-cadre et en évaluant les potentialités pour les parties concernées. Il établit également les conventions particulières qui sont nécessaires, les soumet à l'approbation des instances respectives et en assure le suivi concret et l'évaluation régulière.

Il rapporte autant que nécessaire auprès des instances de chaque partie.

Le comité de suivi a été mis en place en date du 1^{er} avril 2016 et les termes de son mandat ont été approuvés le 4 mai 2016.

Le Comité s'est réuni le 19 mars 2019 aux sources du Néblon et le 26 septembre 2019 au siège social de la SPI.

En dehors des réunions de suivi, de nombreux contacts ont eu lieu sur des sujets particuliers (marchés publics, maintenance HVAC, gardiennage, éco-pâturage, etc.) entre les partenaires concernés.

Comme le prévoit la convention-cadre, des conventions particulières ont été établies entre parties.

a) Surveillance de travaux de la CILE par l'AIDE

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE, établie dans le cadre d'une convention-cadre bipartite antérieure et signée le 4 juin 2015, par laquelle l'AIDE assure la surveillance de certains chantiers d'investissements de la CILE, a été intégrée dans le suivi du comité.

En 2018, cette convention particulière a concerné le marché de travaux de la CILE de dédoublement de l'adduction du Néblon et interconnexion Néblon-Modave, phase 2C2. Les prestations de surveillance par l'AIDE ont été rémunérées selon les taux prévus dans la convention particulière. Cette surveillance a représenté 560 heures de prestations en 2019.

Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

Cette collaboration s'est poursuivie en 2019 avec le chantier de dédoublement de l'adduction du Néblon et interconnexion Néblon-Modave, phase 3 et se poursuivra en 2020 avec le chantier conjoint d'égouttage et de pose des collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe, au cours duquel l'AIDE assurera la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'adduction de la CILE.

b) Gestion des travaux de la SPI par l'AIDE

La convention particulière entre la SPI et l'AIDE par laquelle l'AIDE assure la gestion de certains chantiers d'infrastructure de la SPI a été signée le 20 janvier 2016. Elle a concerné, en 2018 :

- ▶ le dossier d'équipement du PAE "Sartel" à Houtain-Saint-Siméon ;
- ▶ le site HDB à Verviers ;
- ▶ le site de et à Braives (équipements et aménagement d'un îlot d'entreprises) ;

ce qui représente 180 heures prestées en 2019. Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

Cette collaboration se poursuivra en 2020.

c) Traitement des eaux de régénération des colonnes échangeuses d'ions du site de Waroux

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE vise à assurer le traitement dans la station d'épuration d'Awans exploitée par l'AIDE des eaux usées de la station de traitement des eaux potables de Waroux exploitée par la CILE.

Cette convention a pris effet le 4 février 2016.

En 2019, 1.003 m³ d'eaux usées ont été traités.

COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – SOWAER - SPGE

La convention de coopération entre l'AIDE, la SOWAER et la SPGE a été approuvée par le Conseil d'administration du 4 septembre 2017 en vue d'étudier, réaliser et exploiter les ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement provenant des parcs d'activités économiques de Cubber et de Stokis, développées par la SOWAER autour de l'aéroport de Bierset.

Cette convention règle les questions financières, de maîtrise d'ouvrage, d'étude du projet, d'acquisition des emprises, de direction et de surveillance des travaux et d'exploitation ultérieure des ouvrages. Le marché de travaux qui en découle a été attribué en décembre 2019 pour un début de réalisation en 2020.

COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – IDEA – SPGE - INTRADEL

La convention de coopération entre l'AIDE, l'IDEA, la SPGE et INTRADEL a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 mars 2015 en vue d'étudier, réaliser et exploiter des ouvrages de séchage solaire de boues d'épuration sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

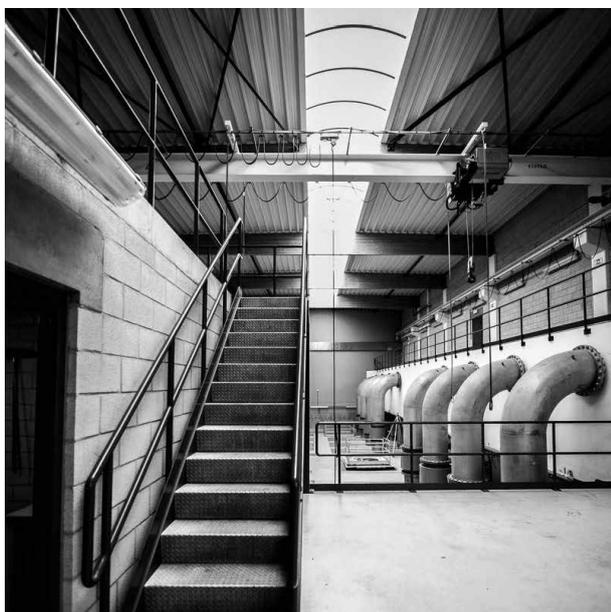
L'étude de faisabilité, réalisée par IDEA, a été déposée auprès de la SPGE et, à l'heure d'écrire ces lignes, est en attente d'une décision de sa part.

COOPÉRATION OTW (EX-SRWT), LA SPGE (REPRÉSENTÉE PAR L'AIDE), TECTEO GROUP RESA, LA CILE, BELGACOM ET LE SPW-DG01-53

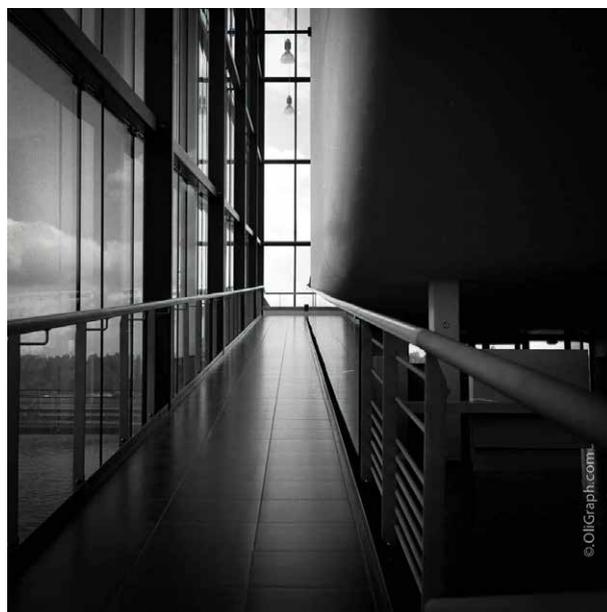
La convention de coopération entre OTW (ex- SRWT), la SPGE (représentée par l'AIDE), TECTEO GROUP RESA, la C.I.L.E., BELGACOM et le SPW-DG01-53 a été approuvée par le Conseil d'administration du 2 septembre 2013 en vue d'étudier et réaliser les travaux nécessaires à l'installation d'une première ligne de tram, entre le stade du Standard à Sclessin et le quartier de Coronmeuse.

Un premier marché de travaux préparatoires a été attribué par la SRWT fin 2013. Le chantier s'est déroulé de 2014 à 2016.

Le marché du tram proprement dit a été attribué par l'OTW (ex-SRWT) fin 2018 pour un début de réalisation en 2019. Les travaux sont en cours.



© OliGraph.com



© OliGraph.com

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'AIDE souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens.

A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau.

L'AIDE a participé à diverses manifestations telles que la journée wallonne de l'eau en ouvrant la station d'épuration de Wegnez en collaboration avec le contrat rivière de la Vesdre.

L'AIDE organise régulièrement des visites guidées de ses sites. Elle a également accueilli les Classes d'Eau et l'asbl Place aux Enfants ainsi que diverses délégations étrangères dans le cadre de formations sur les métiers liés à l'eau.

Plus de 4.500 visiteurs se sont rendus sur nos sites

Les dossiers pédagogiques Au Fil de l'Eau et Bon Voyage l'Eau destinés aux enseignants des classes maternelles et primaires ont été distribués ainsi qu'un calendrier scolaire réalisé par Aquawal.

En 2019, l'AIDE a participé à quelques reportages ou interview télévisés. Elle a également collaboré à l'élaboration des capsules vidéo "Les égouts ne sont pas des poubelles".

En 2018, le site Internet de l'AIDE a été entièrement remanié en vue d'une meilleure accessibilité aux informations. Il a comptabilisé 20.537 visites en 2019.

En 2019, en collaboration avec la SPGE, l'AIDE a organisé trois journées d'information pour les communes associées sur le thème du Fonds régional d'investissement des communes (FRIC) pour la période 2019-2021.

En 2019, l'AIDE a été invitée à évoquer ses activités ou faire part de son expérience à diverses reprises :

- ▶ 7 février 2019, conférence organisée par le Polygone de l'Eau à Verviers sur le thème *Programme de travaux 2019 de l'AIDE. Regard sur les challenges de l'épuration des eaux usées* ;
- ▶ 29 mars 2019, conférence organisée par Basse Meuse Développement - HyperRegio à Maastricht sur le thème *Urban waste water collection and treatment. Needs, trends, challenges* ;
- ▶ 5 septembre 2019, séminaire organisé par le SPF - Comité REACH élargi à Bruxelles, sur le thème *Microplastics and the water sector* ;
- ▶ 7 octobre 2019, 5^{ème} conférence européenne sur la gestion des boues à Liège, sur le thème *A holistic approach to face challenges of wastewater operators for sewage sludge management in Europe* ;
- ▶ 15 octobre 2019, conférence organisée dans le cadre des Assises de l'Eau d'AQUAWAL sur le thème "L'AIDE au service des communes pour accompagner les lotisseurs dans leurs projets" ;
- ▶ 14 novembre 2019, conférence Eau et assainissement : enjeux, défis et opportunités organisée par les HEC à Liège sur le thème *La Vesdre, le retour à la vie !* ;
- ▶ 22 novembre 2019, conférence Avant-projet de Plan d'action national belge *One Health contre la résistance aux antimicrobiens (AMR), participation à la table ronde finale comme opérateur de traitement des eaux usées.*

Un bon tuyau : Lingettes, serviettes, ... Pas dans les toilettes !



Même si certains déchets d'hygiène corporelle sont biodégradables, ils n'ont pas le temps de se décomposer avant d'arriver dans les stations d'épuration et cela provoque des pannes et bouche les égouts.



1	BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES	77
2	LISTES DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ADJUGÉS DURANT L'EXERCICE 2019	94
3	RAPPORT DE GESTION	108
4	RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS	131
5	RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	133

1. BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

LES COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SERONT DÉPOSÉS À LA BNB APRÈS APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ACTIF	2019		2018	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		0,00		0,00
ACTIFS IMMOBILISÉS		386.162.984,62		395.403.626,39
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00		0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		292.927.661,75		308.895.572,66
Terrains et constructions	32.140.586,06		35.640.891,18	
Installations, machines et outillage	143.960,44		69.248,06	
Mobilier et matériel roulant	136.162,89		42.348,67	
Location financement	260.313.129,28		272.949.261,67	
Autres immobilisations corporelles	193.823,08		193.823,08	
Immobilisations en cours	0,00		0,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		93.235.322,87		86.508.053,73
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	356.275,20		356.275,20	
Autres immobilisations financières	92.879.047,67		86.151.778,53	
ACTIFS CIRCULANTS		76.542.878,38		80.770.653,36
CRÉANCES À PLUS D'UN AN		619.230,07		2.871.132,82
Créances commerciales	619.230,07		2.871.132,82	
Autres créances	0,00		0,00	
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION		18.477.077,10		20.944.930,75
Commandes en cours d'exécution	18.477.077,10		20.944.930,75	
CRÉANCES À UN AN AU PLUS		18.857.502,88		18.964.300,37
Créances commerciales	11.489.531,99		11.711.929,51	
Autres créances	7.367.970,89		7.252.370,86	
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		12.996.719,29		15.489.553,59
Actions propres	0,00		0,00	
Autres placements	12.996.719,29		15.489.553,59	
VALEURS DISPONIBLES		21.160.730,97		17.944.202,01
COMPTES DE RÉGULARISATION		4.431.618,07		4.556.533,82
		462.705.863,00		476.174.279,75

PASSIF	2019		2018	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
CAPITAUX PROPRES		119.116.474,43		114.101.546,56
CAPITAL		53.724.534,49		48.412.794,48
Capital souscrit	93.396.067,29		85.942.108,98	
Capital non appelé (-)	39.671.532,80		37.529.314,50	
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION		189.146,66		189.146,66
RÉSERVES		21.127.803,65		18.127.803,65
Réserve légale	207.234,40		207.234,40	
Réserves indisponibles	0,00		0,00	
Réserves disponibles	20.920.569,25		17.920.569,25	
BÉNÉFICE REPORTÉ		55.233,78		0,00
SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL		44.019.755,85		47.371.801,77
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		1.903.846,98		4.151.815,53
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1.903.846,98		4.151.815,53
Pensions	0,00		1.292.200,00	
Grosses réparations et gros entretiens	700.000,00		700.000,00	
Autres risques et charges	1.203.846,98		2.159.615,53	
DETTES		341.685.541,59		357.920.917,66
DETTES À PLUS D'UN AN		289.230.899,16		301.390.207,13
Dettes de location-financement	249.559.362,66		263.860.889,93	
Autres dettes	39.671.536,50		37.529.317,20	
DETTES À UN AN AU PLUS		48.532.605,57		50.185.720,43
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	20.253.227,55		18.880.385,33	
Dettes financières	0,00		0,00	
Dettes commerciales	5.767.271,65		5.338.017,66	
Acomptes reçus sur commande	16.598.078,74		19.033.672,57	
Dettes fiscales, salariales et sociales	3.264.321,90		4.337.406,47	
Autres dettes	2.649.705,73		2.596.238,40	
COMPTES DE RÉGULARISATION		3.922.036,86		6.344.990,10
		462.705.863,00		476.174.279,75

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

COMPTE DE RÉSULTATS	2019		2018	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
VENTES ET PRESTATIONS		71.389.755,13		69.132.249,34
Chiffre d'affaires	72.095.968,66		65.179.471,78	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	-3.592.877,55		1.356.034,77	
Production immobilisée	0,00		0,00	
Autres produits d'exploitation	2.886.664,02		2.596.742,79	
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS		58.575.875,19		64.029.810,43
Services et biens divers	23.202.626,85		22.534.392,03	
Rémunérations, charges sociales et pensions	22.157.571,91		22.361.675,46	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	16.480.108,40		15.923.028,74	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales..:(dotations, utilisations et reprises)	-1.123.003,30		2.857.347,90	
Provisions pour risques et charges : (dotations, utilisations et reprises)	-2.247.968,55		213.134,48	
Autres charges d'exploitation	106.539,88		140.231,82	
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION		12.813.879,94		5.102.438,91
PRODUITS FINANCIERS		3.976.393,71		5.393.746,42
Produits des immobilisations financières	327.185,15		107.127,34	
Produits des actifs circulants	39.343,71		39.371,62	
Autres produits financiers	3.609.864,85		5.247.247,46	
CHARGES FINANCIÈRES		13.735.039,87		14.556.882,86
Charges des dettes	13.726.085,90		14.489.658,45	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales..:dotations, utilisations et reprises]	-45.692,05		40.158,86	
Autres charges financières	54.646,02		27.065,55	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00		0,00
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS		3.055.233,78		-4.060.697,53
PRÉLÈVEMENTS SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS		0,00		0,00

COMPTE DE RÉSULTATS (SUITE)	2019		2018	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS		0,00		0,00
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		0,00		0,00
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		3.055.233,78		-4.060.697,53
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES		0,00		0,00
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES		0,00		0,00
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER		3.055.233,78		-4.060.697,53

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	2019		2018	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER		3.055.233,78		-3.926.122,43
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	3.055.233,78		-4.060.697,53	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	0,00		134.575,10	
PRÉLÈVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES		0,00		3.926.122,43
sur le capital et les primes d'émission			3.926.122,43	
sur les réserves				
AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES		3.000.000,00		0,00
au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
à la réserve légale	0,00		0,00	
aux autres réserves	3.000.000,00			
BÉNÉFICE (PERTE) À REPORTER		55.233,78		0,00
INTERVENTION D'ASSOCIÉS DANS LA PERTE		0,00		0,00
BÉNÉFICE À DISTRIBUER		0,00		0,00

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en €)

Valeur d'acquisition	
Au terme de l'exercice précédent	573.533,63
Mutation de l'exercice :	
▶ Acquisitions, y compris la production immobilisée	
▶ Cessions et désaffectations (-)	
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	573.533,63
Amortissements et Réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	573.533,63
Mutations de l'exercice :	
▶ Actés	
▶ Repris car excédentaires (-)	
▶ Acquis de tiers	
▶ Annulés (-)	
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	573.533,63
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en €)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement	Autres immob. Corporelles
Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	268.945.450,02	2.327.039,42	1.247.626,77	381.812.919,42	198.398,08
Mutation de l'exercice :					
▶ Acquisitions, y compris la production immobilisée		133.885,28	147.522,28	230.856,14	
▶ Cessions et désaffectations (-)			66,21	180.783,53	
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	268.945.450,02	2.460.924,70	1.395.082,84	381.862.992,03	198.398,08
Plus-values					
Au terme de l'exercice précédent	11 922 228,12				
Mutations de l'exercice :					
▶ Actées					
▶ Acquisées de tiers					
▶ Annulées (-)					
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	11 922 228,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements et Réductions de valeur					
Au terme de l'exercice précédent	245.226.786,96	2.257.791,36	1.205.278,10	108.863.657,75	4.575,00
Mutations de l'exercice :					
▶ Actées	3.500.305,12	59.172,90	53.641,85	12.866.988,53	
▶ Repris car excédentaires (-)					
▶ Acquisées de tiers					
▶ Annulés (-)				180.783,53	
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	248.727.092,08	2.316.964,26	1.258.919,95	121.549.862,75	4.575,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	32.140.586,06	143.960,44	136.162,89	260.313.129,28	193.823,08
dont :					
Terrains et constructions				259.667.582,99	
Installations, machines et outillages					
Mobilier et matériel roulant				645.546,29	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en €)

	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	789.475,20	86.151.778,53
Mutation de l'exercice :		
➤ Acquisitions, y compris la production immobilisée		7.620.116,14
➤ Cessions et retraits (-)		892.847,00
➤ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	789.475,20	92.879.047,67
Plus-values au terme de l'exercice		
Mutations de l'exercice :		
➤ Actées		
➤ Acquis de tiers		
➤ Annulées (-)		
➤ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		
Mutations de l'exercice :		
➤ Actées		
➤ Repris car excédentaires (-)		
➤ Acquis de tiers		
➤ Annulées (-)		
➤ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Montant non appelé au terme de l'exercice	-433.200,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	356.275,20	92.879.047,67

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (en €)

Dénomination	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (31/12/18)	
	Nombre	%	Capitaux propres	Résultat net
AQUAWAL	746	12	3.106.992	6.558
TERRANOVA	435	12,5	1.911.175	213.342

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en €)

	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	5.719.845,37	2.478.682,78
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	5.719.845,37	2.478.682,78
Montant non appelé (-)		
TITRES À REVENU FIXE	4.527.504,40	5.267.318,40
dont émis par des établissements de crédit	4.527.504,40	5.267.318,40
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2.749.369,52	7.743.552,41
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
• d'un mois au plus	59.369,52	53.552,41
• de plus d'un mois à un an au plus	0,00	5.000.000,00
• de plus d'un an	2.690.000,00	2.690.000,00
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT	0,00	0,00

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	948.592,36
Produits acquis : prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	3.483.025,71

ÉTAT DU CAPITAL (en €)

	Montants	Nombre d'actions
CAPITAL SOCIAL		
Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	85.942.108,98	
Souscription des communes au Capital Agglomération	5.228.013,00	
Souscription des communes au Capital Zone	2.225.945,31	
Au terme de l'exercice	93.396.067,29	
Représentation du capital		
Catégorie d'actions		
Capital A	504.000,00	14.000
Capital B	1.344.708,00	37.353
Capital C1	25.236,00	701
Capital C2	91.323.723,29	100
Capital D	198.400,00	80
Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives		52.234
Au porteur		
	Montant non appelé	Montant appelé non versé
CAPITAL NON LIBÉRÉ	39.671.532,80	3.444.444,42

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en €)

Provisions pour litiges	1.203.846,98
-------------------------	--------------

ÉTAT DES DETTES (en €)**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
DETTE FINANCIÈRES			
Emprunts subordonnés			
Emprunts obligataires non subordonnés			
Dettes de locations financement et assimilées	14.503.670,55	50.181.186,03	199.378.176,63
Etablissements de crédit			
DETTE COMMERCIALES			
Fournisseurs			
Effets à payer			
Acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes (SPGE. – Capital D)	5.749.557,00	22.998.228,00	16.673.308,50
TOTAL	20.253.227,55	73.179.414,03	216.051.485,13

DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes (ou partie des dettes) garanties par les pouvoirs publics belges

DETTES FINANCIÈRES

Emprunts subordonnés

Emprunts subordonnés

Dettes de locations-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

264.063.033,21

DETTES COMMERCIALES

Fournisseurs

Effets à payer

ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

Impôts

Rémunérations et charges sociales

AUTRES DETTES**TOTAL****264.063.033,21****DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****IMPÔTS (RUBRIQUE 450/3 DU PASSIF)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

38.568,86

RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (RUBRIQUE 454/9 DU PASSIF)

Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

3.225.753,04

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing)

3.302.806,94

Produits à reporter (plus-value de l'opération de sale and lease back portant sur la cession des installations d'épuration)

619.229,92

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en €)

PRODUITS D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 70)	
Chiffre d'affaires net :	72.095.968,66
ÉPURATION	57.863.538,22
DÉMERGEMENT	9.670.698,89
ÉGOUTTAGE PRIORITAIRE	4.561.731,55
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	292.638,00
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	
Nombre total à la date de clôture	248
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	246,9
Nombre effectif d'heures prestées	461.167
FRAIS DE PERSONNEL (RUBRIQUE 62)	
Rémunérations et avantages sociaux directs	15.093.107,35
Cotisations patronales d'assurances sociales	5.866.158,98
Primes patronales pour assurances extra-légales	
Autres frais de personnel	1.198.305,58
Pensions de retraite et de survie	
PROVISIONS POUR PENSIONS (COMPRISES DANS LA RUBRIQUE 635/7)	
Dotations (+) : utilisations et reprises (-)	-1.292.200,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR (RUBRIQUE 631/4)	
Sur stocks et commandes en cours	
▶ Actées	17.758,92
▶ reprises (-)	1.142.782,82
Sur créances commerciales	
▶ Actées	2.020,60
▶ reprises (-)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (RUBRIQUE 635/7)	
Dotations	
Utilisations et reprises (-)	2.247.968,55
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 640/8)	
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	84.433,66
Autres	22.106,22
PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	
Nombre total à la date de clôture	17
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9,1
Nombre effectif d'heures prestées	17.080
Frais pour l'entreprise	464.426,51

RÉSULTATS FINANCIERS (en €)

AUTRES PRODUITS FINANCIERS (RUBRIQUE 750/6)

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	
▶ Subsides en capital	3.352.045,92
▶ Subsides en intérêts	
Plus-value de réalisation s/actifs circulants (vente de titres)	
Produits financiers sur escompte créance LT	157.818,82
Participation capital Ethias Co	100.000,11

INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉS À L'ACTIF

RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (RUBRIQUE 651)

Actés	
Reprises (-)	45.692,05

VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Frais bancaires	4.832,02
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants (-)	49.814,00

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en €)

AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (RUBRIQUE 764/9)

AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (RUBRIQUE 664/8)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (en €)

Impôts sur le résultat de l'exercice

AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE :

à l'entreprise (déductibles)	10.166.078,19
par l'entreprise	14.484.610,52

MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :

précompte professionnel	4.539.056,27
précompte mobilier	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en €)**GARANTIES RÉELLES**

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sureté des dettes et engagements de l'entreprise	
Gages sur d'autres actifs – valeur comptable des actifs gagés	260.313.129,28

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

option d'achat pour contrats de leasing existants	
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction	

**AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN
DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS**

cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement bis (démergement)	775.581,22
cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement (épuration)	4.566.462,05
cautions adjudicataires pour travaux d'égouttage prioritaire	3.262.999,44
options d'achat pour contrats de leasing existants	19.032.162,31
options d'achat pour leasing station d'épuration en construction	583.629,98
Engagement caution Powlco-Belfius	100.000,00

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES
AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (en €)****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

Participations	356.275,20
----------------	------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC (en €)**LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT
OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉS À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLÉES
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES.**

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	
Aux administrateurs et gérants	95.630,32
Aux anciens administrateurs et gérants	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST
LIÉ (ILS SONT LIÉS) :**

Emoluments du (des) commissaire(s)	15.194,06
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	
Autres missions d'attestation	

BILAN SOCIAL

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	240,0	212,2	27,8
Temps partiel	9,4	5,70	3,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	246,9	216,1	30,8
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	448.294,0	397.444	50.850
Temps partiel	12.873	7.379	5.494
Total	461.167	404.823	56.344
Frais de personnel			
Temps plein	21.350.261,68	18.508.704,40	2.841.557,28
Temps partiel	807.310,23	494.267,05	313.043,18
Total	22.157.571,91	19.002.971,45	3.154.600,46
Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs	257,6	226,2	31,4
Nombre effectif d'heures prestées	484.018	426.056	57.962
Frais de personnel	22.361.675,46	19.263.437,86	3.098.237,60
A la date de clôture de l'exercice			
	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel			
▶ Par type de contrat de travail	238	10	245,1
Contrat à durée indéterminée	238	10	245,1
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
▶ Par sexe et niveau d'études			
Hommes	210	6	213,9
de niveau primaire	10		10
de niveau secondaire	116		116
de niveau supérieur non universitaire	50	4	52,4
de niveau universitaire	34	2	35,5
Femmes	28	4	31,2
de niveau primaire			
de niveau secondaire	6		6
de niveau supérieur non universitaire	13	3	15,4
de niveau universitaire	9	1	9,8
▶ Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction			
Employés	107	10	114,1
Ouvriers	131	0	131
Autres			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	9,1	5
Nombre effectif d'heures prestées	17.080	9.949
Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	464.426,51	564.567,90

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	4		4
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	4		4
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			

SORTIES

a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par motif de fin de contrat

Pension

Prépension

Licenciement

Autre motif (démission, décès)

dont le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	10		10
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	10		10
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	6		6
Prépension			
Licenciement	1		1
Autre motif (démission, décès)	3		3

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation professionnelle à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour l'entreprise

Hommes	Femmes
179	25
3.773	520
80.426,00	11.233,00

2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2019

Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques et selon les seuils applicables en fonction de la date de publication des marchés, ces derniers sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- ▶ pour les marchés de travaux : par procédure ouverte avec plusieurs critères d'attribution (anciennement appel d'offres général) pour les stations d'épuration, par procédure ouverte avec le prix comme seul critère d'attribution (anciennement adjudication publique) pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (5.548.000 € hors TVA) ;
- ▶ pour les marchés de services et de fournitures : par simple facture acceptée lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 30.000 €, par procédure négociée directe sans publication préalable (anciennement procédure négociée sans publicité) lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 144.000 €, par procédure ouverte avec le prix comme unique critère (adjudication publique) dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (221.000 € hors TVA).

Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après sont les montants à charge de l'AIDE, hors TVA.

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante :

1. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
2. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
3. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
4. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
5. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau européen
6. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
7. procédure restreinte multicritère avec publicité au niveau européen
8. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
9. procédure concurrentielle avec négociation
10. procédure négociée directe avec publication préalable
11. procédure négociée directe sans publication préalable
12. procédure d'extrême urgence
13. procédure négociée directe sans publicité préalable de faibles montants (sur simple facture acceptée)
14. procédure Design, built, finance, maintenance

MARCHÉS 2019								
	DIRECTION INVESTISSEMENTS		DIRECTION SERVICES AUX COMMUNES		DIRECTION EXPLOITATION		DIRECTION ADMINISTRATION & FINANCES	
	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)
Travaux	7	21.676.170,99 €	51	15.818.228,81 €	14	1.351.988,33 €	0	0,00 €
Services	5	31.501,41 €	70	1.003.659,33 €	29	1.798.493,82 €	2	164.154,71 €
Fournitures	0	0,00 €	0	0,00 €	8	642.834,06 €	1	169.602,92 €
Total	12	21.707.672,40 €	121	16.821.888,14 €	51	3.793.316,21 €	3	333.757,63 €

soit un total de 187 marchés pour un montant de 42.656.634,38 € hors TVA

DIRECTION INVESTISSEMENTS

MARCHÉS DE TRAVAUX

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
SA BAGUETTE	FLÉMALLE- Collecteurs de la plaine -3 ^{ème} lot (Grand'Route)	993.398 €	2
SA COLAS Belgium	LIÈGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16 ^{ème} lot - 2 ^{ème} partie - 2 ^{ème} phase	3.607.977 €	1
SA DENYS	SERAING - Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et de Stockis - 1 ^{ère} phase	13.760.867 €	1

ÉPURATION

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
SA ABTECH	Conduite de refoulement de la station de pompage de la rue Bordia	115.779 €	2
SA WILLEMEN INFRA	Station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement, égouttage et réfection de la rue Nicolas Hardy	558.156 €	2
	Collecteur de Xhendelesse	573.148 €	
	Voirie communale de la rue Nicolas Hardy à Xhendelesse	333.844 €	
SM SOCOGETRA - EXELIO	Station d'épuration de Rodt	1.221.284 €	6
	Collecteur de Rodt	203.737 €	
SM TRAM ARDENT	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages - connexion amont-aval, Gersonfontaine et prise d'eau PEG4	307.981 €	14

MARCHÉS DE SERVICES

COORDINATION-SECURITÉ

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
AM FEDER-FLÉMALLE	FLÉMALLE- Collecteurs de la plaine - 3 ^{ème} lot (Grand'Route)	4.079,54 €	11
	SERAING - Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et de Stockis - 1 ^{ère} phase	8.050,00 €	11
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	Station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement, égouttage et réfection de la rue Nicolas Hardy	2.603,82 €	11
	Collecteur de Xhendelesse		
Bureau d'études PS2 - Belgique	Station d'épuration de Rodt	3.135,05 €	11
	Collecteur de Rodt		

ÉTUDES GEOTECHNIQUES ET ANALYSES DE SOL

ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
ICM Engineering SPRL	Collecteur du Bacsay, lot 2	29.715,00 €	11

DIRECTION SERVICES AUX COMMUNES

MARCHÉS DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
RENOTEC NV	AUBEL: Réhabilitation de l'égouttage existant rue de la Bel	182.400 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	AYWAILLÉ: Egouttage et réfection de la voirie rue Mathieu Carpentier. Avenant n°2	7.321 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	FLERON: Amélioration et égouttage du quartier de Retinne - phase 1	980.432 €	2
AB TECH SA	LIÈGE: Travaux conjoints de réfection de la voirie, remplacement de la canalisation d'égouttage, renouvellement de conduite de distribution d'eau et remplacement de distribution de gaz rue Matrognard	429.106 €	2
TEGEC SPRL	LIÈGE: Rue Beauregard - remplacement de la canalisation d'égouttage, renouvellement de conduites de distribution d'eau, de remplacement de conduites de distribution de gaz, d'électricité et pose de gaines de télécommunications	499.872 €	10
AB TECH SA	LIÈGE: Rue Tête de Bœuf - remplacement de la canalisation d'égouttage, renouvellement de conduites de distribution d'eau, remplacement de conduites de distribution de gaz, d'électricité et pose de gains de télécommunications	633.979 €	10
TEGEC SPRL	LIÈGE: Rue des Cotillages - rénovation de canalisations d'égouttage en maçonnerie	74.324 €	2
PIPE CONSULT	LIERNEUX: Réfection de l'égouttage rue des Véhannes	65.144 €	2
LUCAS DAVID SPRL	REMICOURT: Amélioration de l'égouttage au niveau de la rue de la Résistance près du carrefour avec la rue Al Baye	246.157 €	2
AB TECH SA	SAINT-NICOLAS: Réfection des rues JF Kennedy, ML King, de la Collectivité et des Bons Buveurs	843.216 €	2
NELLES FRERES SA	STAVELLOT: Réfection et égouttage de la rue Léon Crismer et de la route de Challes	439.020 €	2
SMET TUNNELLING NV	VERVIERS: Réhabilitation de l'égouttage de la rue d'Ensival	886.404 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	WAREMME: Réfection de l'égouttage principal de la vallée d'Oleye	617.072 €	2
BODARWE SA	VERVIERS: Réfection de voirie, égouttage et construction d'une SP rue Martinval. Avenants n°3 et 4	11.933 €	2
NELLES FRERES SA	STAVELLOT: Egouttage et rénovation des voiries des rues Gustave Dewalque, des Tanneries et place Wibald. Avenant n°3	27.167 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	VERVIERS: Egouttage et aménagement de la voirie rue de Grand-Rechain et de la place Petit-Rechain. Avenant n°4	-192.670 €	2
SM BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX	LONTZEN-WELKENRAEDT: Egouttage et amélioration de la rue Mitoyenne	4.837.449 €	2

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
AM ELSEN-TRAGECO	LONTZEN: Egouttage entre la rue Mitoyenne et la collecteur de Lontzen. SP de la rue Roi Baudouin. Collecteur de Lontzen. Lot3. Modification de marché n°1	86.206 €	2
NELLES FRERES SA	AYWAILLE: Rénovation de voirie, égouttage et distribution d'eau rue Saint-Pierre	357.273 €	2
AM ADAMS-WILKIN	THEUX: Aménagement et égouttage du centre de Polleur (phase 1). Avenant n°1 modifié	46.027 €	2
AM GEHLEN-TRAGECO	BAELEN: Egouttage et réfection des rues Oeveren, Pingeren, Plein-Vent et Heggen - phase 1. Avenants n°1, 2 et 3	31.963 €	2
AB TECH SA	DONCEEL: Réfection et égouttage de la rue de Stier (phase 2). Modification de marché n°1	18.868 €	2
NELLES FRERES SA	AYWAILLE: Egouttage et réfection de la voirie rue Awan-Goza. Avenants n°1 et 2	9.520 €	2
TEGEC SPRL	HERVE: Réalisation d'un déversoir d'orage, remplacement de canalisations d'égouttage et pose d'une canalisation de trop-plein du réseau d'égouttage de Battice rue Beauvallon. Avenant n°1	65.280 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	JALHAY: Egouttage, amélioration de voirie et renouvellement des conduites de distribution d'eau au hameau de Nivezé (phases 2 et 3). Avenant n°1	-544 €	2
ROGER GEHLEN SA	MALMEDY: Egouttage rue Frédéric Lang (phase 2). Avenant n°1	-41 €	2
COLAS BELGIUM SA	SERAING: Egouttage de la route du Condroz (entre les rues de Tilff et du Gonhy) Modifications de marché 1 et 2	56.221 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	VERVIERS: Egouttage et réaménagement de la voirie et des trottoirs rue Simon Lobet. Avenant n°3	22.742 €	2
BODARWE SA	WELKENRAEDT: Egouttage le long du ruisseau le Ruyff. Avenant n°1	8.013 €	2
PETER ADAMS	AUBEL: Egouttage de la ruelle de la Kan et environs. Avenant n°1 modifié	23.320 €	2
KUMPEN	CHAUDFONTAINE: Réhabilitation de l'égouttage de l'Esplanade du Casino	57.628 €	2
SACE SA	HERSTAL: Egouttage de la rue Hardisse Voie. Avenant n°1	3.260 €	2
RENE LEJEUNE SA	SPA: Egouttage et rénovation du chemin Henrotte. Avenants n°2 et 3	6.766 €	2
COP & PORTIER SA	VERLAINE: Amélioration et égouttage de la rue de la Station (entre Vinâve des Stréats et rue des Stanges). Avenants n°2 et 3	13.720 €	2
CHENE SA	WISE: Réhabilitation d'un bassin d'orage au Hennen. Avenant n°3	21.864 €	2
HENQUET SA	WASSEIGES: Egouttage et réfection du Clos du Lac - phase 2. Avenant n°2	9.476 €	2

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
AB TECH SA	AYWAILLE: Egouttage des rues du Rivage et de l'Enseignement et de l'avenue François Cornesse. Avenant n°1	37.495 €	2
NELLES FRERES SA	AYWAILLE: Rénovation de voirie, égouttage et distribution d'eau rue Saint-Pierre	357.273 €	2
TEGEC SPRL	COMBLAIN-AU-PONT: Réfection et égouttage partiel de la rue de l'Aunaie. Avenant n°1	12.520 €	2
COP & PORTIER SA	OREYE: Egouttage de la rue des Combattants et renouvellement des installations de distribution d'eau. Avenants n°3 et 4	33.889 €	2
COLAS BELGIUM SA	PLOMBIÈRES : Amélioration de la rue des Ecoles à Gemmenich. Modification de marché n°1	237.052 €	2
BODARWE SA	PLOMBIÈRES : Amélioration et égouttage des rues Saint-Hubert et de Moresnet. Modification de marché n°1	222.704 €	2
MOES-ROBERT ET FILS SPRL	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Egouttage et réfection de la rue des Hagnas. Avenant n°1	-730 €	2
COLAS BELGIUM SA	SERAING: Egouttage de la route du Condroz (entre les rues de Tilff et du Gonhy) Modification de marché 3	84.762 €	2
COP & PORTIER SA	AMAY: Egouttage et réfection des rues Henrotia et Bois de Huy. Modifications de marché n°1 et 2	27.213 €	2
COP & PORTIER SA	HUY: Egouttage et renouvellement des installations de distribution d'eau de la chaussée des Forges. Avenant n°1	32.230 €	2
TEGEC SPRL	LIÈGE: Rénovation des canalisations d'égouttage du quai de la Dérivation. Avenant n°1	37.480 €	2
AM BODARWE-NELLES	RAEREN: Amélioration et égouttage de la Haupstrasse. Avenant n°1	53.995 €	2
ELOY TRAVAUX SA	BEYNE-HEUSAY: Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route	2.270.463 €	2
PIPE CONSULT	LIERNEUX: Réfection de l'égouttage rue des Véhennes. Modification de marché n°1	7.198 €	2
CHENE SA	TROOZ: Egouttage de la rue Fond de Forêt (phase 1)	978.800 €	2

MARCHÉS DE SERVICES

ÉTUDES ET DIRECTION DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
Henri Flas SPRL	THEUX: Egouttage de la chaussée de Spa et du centre de Spixhe. Surveillance des travaux	16.658,72 €	11
B. BODSON SPRL	ENGIS: Egouttage des rues d'Ehein (partie), du Parc Industriel (partie) et des chaussées Freddy Terwagne (partie) et de Liège	27.031,78 €	11
ECAPI	SAINT-NICOLAS: Dossier PIC 2019-2021	35.840,77 €	11
B. BODSON SPRL	REMICOURT: Amélioration de l'égouttage au niveau de la rue de la Résistance près du carrefour avec la rue Al Baye. Avenant n°1	629,47 €	11
ECAPI	AMAY: Amélioration et égouttage de la rue de la Paix. Réhabilitation de l'égout de la rue Biber. Réhabilitation de l'égout de la rue de l'Industrie	16.704,38 €	11
B. BODSON SPRL	LIÈGE: Création d'un bassin d'orage place de la Solidarité, de rénovation de l'égouttage de la rue du Progrès et de la place Hubert Pissard	49.035,61 €	11
ECAPI	VILLERS-LE-BOUILLET: Egouttage et réfection d'une partie de la rue des Ecoles (Villers-le-Bouillet)/Tige des Marchands (Verlaine)	21.183,99 €	11
GESPLAN	BAELEN: Egouttage et réfection des rues Oeveren, Pingeren, Plein-Vent et Heggen. Phase 1. Avenant n°1	1.223,33 €	11
COSETECH SPRL	CHAUDFONTAINE: Réfection de la Voie de Liège	26.500,00 €	13
Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable de la Province de Liège	COMBLAIN-AU-PONT: Réfection et égouttage de la rue de l'Aunaie	17.690,44 €	13
GESPLAN	NEUPRE: Station de pompage de l'avenue des Charmes et conduite de refoulement	22.957,11 €	13
LACASSE-MONFORT	SANKT-VITH: Renouvellement de la voirie et égouttage Lehrer-Hennes-Strasse à Emmels	23.499,66 €	13
C2 PROJECT	SERAING: Egouttage de la rue des d'Joyeux Wallons	20.822,84 €	13
LACASSE-MONFORT	WANZE: Rénovation de l'égouttage existant rue Reine Astrid et rue Nokin	14.051,08 €	13
FREMEN GEO	Contrat d'assistance technique	24.300,00 €	13

SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
H. BERG ET ASSOCIÉS	PLOMBIÈRES: Aménagement et égouttage des rues Saint-Hubert et de Moresnet	29.312,23 €	13

PERMIS

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
C2 PROJECT	WAREMME: Réfection de l'égouttage principal de la vallée d'Oleye	1.100,00 €	13

COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
PRAILLET Jean-Claude	AMAY: Egouttage et réfection des rues Henrotia et Bois de Huy	1.769,37 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	AUBEL: Réhabilitation de l'égouttage existant rue de la Bel	1.130,70 €	13
GESPLAN	AYWAILLE: Egouttage des rues du Rivage et de l'Enseignement et de l'avenue François Cornesse	2.004,73 €	13
BFS Coordination SPRL	BEYNE-HEUSAY: Remplacement de l'égouttage en aval de la rue Trou du Renard	2.375,50 €	13
BFS Coordination SPRL	CHAUDFONTAINE: Réhabilitation de l'égouttage de l'Esplanade du Casino	910,53 €	13
COSETECH SPRL	CHAUDFONTAINE: Rénovation de l'égouttage et de réfection de la rue du Hêtre Pourpre à Embourg	4.988,88 €	13
Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable de la Province de Liège	COMBLAIN-AU-PONT: Réfection et égouttage de la rue de l'Aunaie	1.608,22 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	DISON: Egouttage et amélioration des rues du Corbeau (1 ^{ère} partie), de l'Industrie et Saint-Jean	6.360,43 €	13
BFS Coordination SPRL	FLERON: Amélioration et égouttage du quartier de Retinne - phase 1	1.705,95 €	13
BFS Coordination SPRL	FLERON: Réfection et égouttage de la rue A. Marganne	937,84 €	13
DASSY PASCAL	HERON: Amélioration et égouttage de la rue Bordia à Couthuin	1.148,14 €	13
BIS SERVICES (SOCORA)	HERSTAL: Egouttage de la rue Hardisse Voie	1.094,24 €	13
BIS SERVICES (SOCORA)	HERSTAL: Egouttage de la nouvelle percée Vottem-Herstal, construction d'un bassin tampon et égouttage des rues de la Houillère, de Herstal, Campagne de la Bance et Henri Nottet	5.138,87 €	13
FBC	HERSTAL: Egouttage et amélioration de la rue de la Bance (entre les n° 14 et 60)	1.617,91 €	13
FBC	HERSTAL: Egouttage et amélioration de la rue du Doyard (partie entre les rues de l'Hospice et de l'Ancienne Bure)	1.172,75 €	13
COSETECH SPRL	JUPRELLE: Réfection de voirie et égouttage d'une partie de la rue Basse des Chênes et d'une partie de la rue Provinciale	2.852,86 €	13
BCSS SPRL	LIÈGE : Rénovation, égouttage et remplacement d'impétrants de l'avenue Reine Astrid	974,40 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	MALMEDY: Egouttage rue Frédéric Lang (phase 2)	1.170,44 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	NEUPRE: Egouttage et amélioration de la rue Butay	2.593,42 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	OLNE: Réfection et égouttage de la rue Froidbermont (partie)	2.538,49 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	PLOMBIÈRES: Amélioration de la rue des Ecoles à Gemmenich	3.368,74 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Egouttage et réfection de la rue des Hagnas	1.031,76 €	13

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
DASSY PASCAL	SAINT-NICOLAS: Réfection des rues JF Kennedy, ML King, de la Collectivité et des Bons Buveurs	2.276,68 €	13
FBC	SERAING: Egouttage de la route du Condroz (entre les rues de Tilff et du Gonhy)	1.917,79 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	SPA: Création d'un piétonnier dans les rues Gérardy et de l'Hôtel de Ville	2.174,79 €	13
COSETECH SPRL	SPRIMONT: Réaménagement de la rue du Suffrage Universel	2.399,26 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	STAVELLOT: Réfection et égouttage de la rue Léon Crismer et de la route de Challes	2.194,66 €	13
BIS SERVICES (SOCORA)	TROOZ: Egouttage de la rue Au Thier - Phase 2 et du chemin du Thier	1.341,23 €	13
FBC	VERVIERS: Egouttage de la rue de Battice	3.747,77 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	VERVIERS: Réhabilitation de l'égouttage de la rue d'Ensival	1.412,34 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	WAREMME: Réfection de l'égouttage principal de la vallée d'Oleye	1.850,60 €	13
ROLAND QUOIDBACH SPRL	WELKENRAEDT: Egouttage et aménagement de la rue Mitoyenne	5.611,04 €	13

ESSAIS GÉOTECHNIQUES ET ANALYSES DE SOLS

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
ICM ENGINEERING	HANNUT: Egouttage de la rue de la Croisette - 2 ^{ème} partie	14.960,00 €	13
ICM ENGINEERING	LIMBOURG: Aménagement et égouttage de Villers et Hoyoux à Bilstain	12.192,07 €	13
ICM ENGINEERING	OUPEYE: Construction d'un bassin de temporisation à Hermée et remplacement des égouts de la rue du Comptoir à la rue de Fexhe-Slins	25.205,00 €	13
FREMEN GEO	THEUX: Egouttage de la chaussée de Spa	23.400,00 €	13

EMPRISES : ÉTABLISSEMENT DES PLANS DE DIVISION

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
CAN INFRA	ESNEUX: Liaison rue Parc du Mary, traversée de l'Ourthe via l'avenue Montéfiore (égouttage)	1.350,00 €	13
CAN INFRA	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Egouttage de la chaussée Verte à Dommartin (phase 1)	1.790,00 €	13
GEO-XS	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Egouttage et amélioration de la rue Tincelle	1.050,00 €	13
JLB LAGLEIZE	VERVIERS: Réfection de voirie, égouttage et construction d'une station de pompage rue Martinval	1.028,50 €	13
JLB LAGLEIZE	WAIMES: Egouttage et réalisation de la station de pompage de la route des Bains	1.815,00 €	13
GLOBEZENIT WALLONIE SPRL	WELKENRAEDT: Travaux d'égouttage rue des Bouleaux, Saint-Paul et Saint-Vincent	1.119,25 €	13

CADASTRES DES RÉSEAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
GLOBEZENIT WALLONIE	LONTZEN: Cadastre du réseau d'égouttage de Lontzen (Lontzen, Astenet, Walhorn)	48.000,00 €	11
GLOBEZENIT WALLONIE	VERVIERS: Cadastre du réseau d'égouttage de Verviers (Phase II)	94.500,00 €	11
GLOBEZENIT WALLONIE	DISON: Cadastre du réseau d'égouttage de Dison	38.500,00 €	11
TECCON SPRL	HERSTAL: Cadastre du réseau d'égouttage de Herstal	89.220,00 €	11
GLOBEZENIT WALLONIE	SPRIMONT: Cadastre du réseau d'égouttage de Sprimont	49.500,00 €	11
GLOBEZENIT WALLONIE	WAIMES: Cadastre du réseau d'égouttage de Waimes	27.000,00 €	11
TECCON SPRL	AMAY: Cadastre du réseau d'égouttage d'Amay - phase 1	65.740,00 €	11
GLOBEZENIT WALLONIE	SOUMAGNE: Cadastre du réseau d'égouttage de Soumagne - zone Soumagne/Wergifosse	56.000,00 €	11

INSPECTIONS VISUELLES

ADJUDICATAIRE	MARCHÉS	MONTANT hTVA	MDP
GLOBEZENIT WALLONIE SPRL	DISON: Inspections visuelles du réseau d'égouttage de Dison	27.000,00 €	13

ÉTUDE MODULE 1

ADJUDICATAIRE	MARCHÉS	MONTANT hTVA	MDP
HYDROSCAN GEMBOLOUX	LIÈGE: Réalisation du modèle hydraulique du réseau d'égouttage de Liège - Fond des Tawes	26.380,00 €	13
C2 PROJECT	ANS: Réalisation du modèle hydraulique du réseau d'égouttage de la Cité Lonay	6.360,00 €	13

CURAGE DE RÉSEAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
SCHMETZ HENRI Sprl	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Curage de divers tronçons de collecteurs (marché stock) : 2018 (-2021) Epuration - Reconduction	25 274,18 €	1
SCHMETZ HENRI Sprl	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Curage de divers tronçons de collecteurs (marché stock) : 2018(-2021) Démergement : réseaux inférieurs/ supérieurs - Reconduction	8 424,73 €	1
SCHMETZ HENRI Sprl	ENSEMBLE DES OUVRAGES COMMUNAUX : Curage de tronçons d'égouttage pour le compte des communes en vue de l'établissement des PIC (Marché stock).	123 665,50 €	1

DIRECTION EXPLOITATION

MARCHÉS DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
PIERRE FRERE ET FILS SPRL	LIÈGE (Sclessin) : Réseaux supérieurs des SP 13 et 16 rue Ernest Solvay - Travaux de remplacement des tronçons C71-C72-C73 et C55-C56	190.532,68 €	11
CHENE SA	HUY : SP Tihange - Travaux de réfection des façades et de remplacement des menuiseries extérieures	296.928,30 €	11
ADAM PUMPS SA	HUY: SP de Huy rive gauche et de Huy rive droite - Rénovation des pompes	452.540,00 €	6
MERTENS PLASTIQUE SA	LIÈGE: SE de Liège-Sclessin - Travaux de remplacement des conduites d'eau de service	100.405,13 €	11
ATELIERS DE CONSTRUCTION DE HERSTAL SA	SAINT-VITH: SP Saint-Vith - Travaux de remplacement du tableau électrique	51.019,77 €	11
TRAVIESO SPRL	WAREMME: SE Lantremange - Travaux de réfection des peintures et de remplacement de la couverture de la toiture des lits de séchage	46.610,00 €	11
RINALDI SA	OUPEYE: SP 2 de Vivegnis - Travaux de rénovation des enduits intérieurs et de traitement des fissures	79.873,59 €	2
SPRL LONGTAIN BERNARD	BUTGENBACH-FERRIERES-FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER-HAMOIR-REMICOURT-WELKENRAEDT: SE Bütgenbach, St-Roch, Freloux, Hamoir, Momalle et Henri-Chapelle : Travaux de réfection des complexes filtrants supérieurs des lits de séchage	55.902,80 €	11
CHRISTIAN TOITURE SPRL	FLÉMALLE : SP2 Flémalle - Réhabilitation de la façade: Lot 1 remplacement du revêtement de la toiture	10.112,50 €	11
APRUZZESE SA	FLÉMALLE : SP2 Flémalle - Réhabilitation de la façade: Lot 2 remplacement des menuiseries extérieures	9.855,00 €	11
THOMASSEN ET FILS SPRL	FLÉMALLE : SP2 Flémalle - Réhabilitation de la façade: Lot 3 travaux de rénovation des façades et des peintures	23.309,00 €	11
CHRISTIAN T OITURE SPRL	WAREMME: SP Bléret et Bovenistier: Travaux de remplacement des revêtements des toitures, de rénovation des peintures et travaux divers - Lot 1 remplacement du revêtement des toitures	14.095,00 €	11
THOMASSEN ET FILS SPRL	WAREMME: SP Bléret et Bovenistier: Travaux de remplacement des revêtements des toitures, de rénovation des peintures et travaux divers Lot 2 travaux divers remplacement des châssis de fenêtre	7.754,56 €	11
TRAVIESO SPRL	WAREMME: SP Bléret et Bovenistier: Travaux de remplacement des revêtements des toitures, de rénovation des peintures et travaux divers Lot 3 travaux de rénovation des peintures	13.050,00 €	11

MARCHÉS DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
SAS ANDRITZ	LIÈGE : SE Liège-Oupeye : Filtres-presses de déshydratation des boues: acquisition de plateaux de réserve	41.349,00 €	11
NET MEASURE	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Acquisition d'un système de surveillance des réseaux informatiques	99.257,06 €	11
RENAULT VI Belgique	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Acquisition d'un nouveau camion grue	150.640,00 €	2
SEMAT	LIÈGE : SE Liège-Oupeye : Acquisition d'un chargeur télescopique	94.228,00 €	2
IBAK	Achat de matériel endoscopique	199.800,00 €	11
MERCEDES-BENZ CAR AVENUE	Fourniture d'un véhicule Mercedes-Benz Sprinter 316	32.350,00 €	11
EJ Benelux	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Fourniture de trappillons de voirie - Renouvellement du stock - Lot 1 - 110 trappillons de voirie normalisés	21.890,00 €	2
FONDATEL-LECOMTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Fourniture de trappillons de voirie - Renouvellement du stock - Lot 2 - 20 trappillons de voirie normalisés	3.320,00 €	2

MARCHÉS DE SERVICES

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
MAXIMUM SECURITY	SAINT-NICOLAS - LIÈGE: Siège social et station d'épuration de Liège-Sclessin Contrat de gardiennage / reconduction	21.219,00 €	11
VINCOTTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Contrôles légaux des installations / reconduction	139.907,00 €	1
LE CHIMISTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Contrat d'entretien des extincteurs / reconduction	10.921,85 €	11
GOESSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Entretien des chaudières de chauffage central / reconduction	21.139,44 €	11
ANDRITZ	OUPEYE - CHAUDFONTAINE - WAREMME - LONTZEN - FLERON - AYWAILLE: SE Lg-Oupeye, La Brouck, Waremme, Lontzen, Retinne, Aywaille: Contrat de maintenance des centrifugeuses - Lot 1 Andritz / Reconduction	25.994,75 €	9
ALFA LAVAL BENELUX	SAINT-VITH - PEPINSTER - AMAY : SE St-Vith, Wegnez et Amay : Contrat de maintenance des centrifugeuses / Reconduction	10.549,54 €	7
EC & MAINTENANCE	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Contrat de nettoyage des dégrilleurs d'entrée de station - marché pilote	83.325,00 €	11

XYLEM WATER SOLUTIONS BELGIUM	LIÈGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIÈGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 1	77.363,23 €	1
XYLEM WATER SOLUTIONS BELGIUM	LIÈGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIÈGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 2	96.650,41 €	1
ADAM PUMPS SA	LIÈGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIÈGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 3	37.643,75 €	1
ADAM PUMPS SA	LIÈGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIÈGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 4	17.139,25 €	1
TROIS14 MULTIMEDIA	OUPEYE: Station d'épuration de Liège-Oupeye - Mise à jour du logiciel de supervision	51.851,80 €	11
COF ASBL	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Bassins d'orage (Zone V). Entretien des espaces verts	10.209,00 €	11
SUEZ R&r BE Wallonie SA	Evacuation et traitement des déchets de refus de grille et des sables des conteneurs 1.100 litres	140.404,50 €	2
CLEANING MASTERS	Nettoyage des locaux et vitrerie Lot 1 Secteur de Liège	18.471,01 €	1
CLEANING MASTERS	Nettoyage des locaux et vitrerie Lot 2 Secteur de Huy-Waremme	12.345,56 €	1
GESTANET	Nettoyage des locaux et vitrerie Lot 3 Secteur de Verviers	19.986,43 €	1
CLEANING MASTERS	Nettoyage des locaux et vitrerie Lot 4 Secteur de Malmedy	8.053,72 €	1
GESTANET	Nettoyage des locaux et vitrerie Lot 5 Secteur Maintenance générale	13.189,91 €	1
GESTANET	Nettoyage des locaux et vitrerie Lot 6 Secteur Méga-ouvrages	158.839,74 €	1
SERVICE PEDOLOGIQUE DE BELGIQUE	ENSEMBLE DES STATIONS D'EPURATION ET GPAA: Analyse d'eaux et boues déshydratées	13.058,00 €	2
L'AURORE	Entretien des espaces verts Lot 1 Secteur de Liège	87.246,41 €	1
L'AURORE	Entretien des espaces verts Lot 2 Secteur de Huy-Waremme	67.737,92 €	1
ATELIERS JEAN DEL'COUR	Entretien des espaces verts Lot 3 Secteur de Verviers	112.778,53 €	1
ATELIERS JEAN DEL'COUR	Entretien des espaces verts Lot 4 Secteur de Malmedy	70.476,55 €	1
COF ASBL	Entretien des espaces verts Lot 5 Secteur Maintenance générale	40.325,00 €	1
COF ASBL	Entretien des espaces verts Lot 6 Secteur Méga-ouvrages	166.586,00 €	1
ITEMA	AMAY-AYWAILLE: SE d'Amay et Aywaille - Valorisation agricole des boues d'épuration	259.130,52 €	2

MARCHÉS DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
BIS SERVICES (SOCORA)	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Coordination de la réalisation des travaux en matière de sécurité et de santé : contrat annuel pour chantiers ponctuels (2018-2020)	5.950,00 €	11

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MARCHÉS DE SERVICES

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
ACF Group SPRL	Désignation du commissaire réviseur pour les exercices 2019, 2020, 2021	44.250,00 €	11
SRTT	Prestation de maintenance et d'expertise à l'égard du système informatique de l'AIDE	119.904,71 €	11

MARCHÉS DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
Computerland	Achats et locations de licences Microsoft	169.602,92 €	11

3. RAPPORT DE GESTION

ÉVOLUTION DES AFFAIRES, RÉSULTATS ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ, DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

ACTIVITÉS EXPLOITATIONS (MONTANTS EN MILLIERS D'€)

	Total	Épuration	Déménagement
Chiffre d'affaires	61.708	53.829	7.879
Variation des commandes en cours d'exécution	0	0	0
Autres produits d'exploitation	2.460	2.398	62
Produits financiers	3.503	2.725	778
PRODUITS	67.671	58.952	8.719
Achats de services et biens divers	-19.624	-18.195	-1.429
Frais de personnel	-16.349	-10.283	-6.066
Amortissements	-16.216	-15.395	-821
Réduction de valeur	-2	-2	0
Provision pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	26	16	10
Charges financières	-13.723	-13.718	-5
Répartition des frais généraux	-1.803	-1.392	-411
CHARGES	-67.691	-58.969	-8.722
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	-20*	-17	-3

* Amortissement et frais non refacturables à la SPGE

Les activités Exploitation se clôturent avec une légère perte de 20 K€.

Celle-ci provient d'amortissements récurrents d'anciens ouvrages et de frais non refacturables à la SPGE.

ACTIVITÉS SERVICES AUX COMMUNES (MONTANTS EN MILLIERS D'€)

Chiffre d'affaires	4.067
Variation des commandes en cours d'exécution	-420
Autres produits d'exploitation	203
PRODUITS	3.850
Achats de services et biens divers	-1.540
Frais de personnel	-1.254
Amortissements	-46
Réduction de valeur	-18
Autres charges d'exploitation	-710
Charges financières	-1
Répartition des frais généraux	-308
CHARGES	-3.877
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	-27

DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL

Résultat global des dossiers clôturés	567
Variation de la Réduction de valeur	-18
Perte s/ Tx Horaires	-576
Total	-27

Les activités Services aux communes se clôturent également avec une perte de 27 K€.

L'ensemble des dossiers clôturés durant l'exercice 2019 ont permis de dégager un résultat positif d'environ 567 K€.

Malheureusement, la productivité globale de certains départements reste insuffisante.

En effet, un montant d'environ 576 K€ vient réduire le résultat de l'exercice. Il s'agit de l'ensemble des coûts de fonctionnement qui n'ont pas pu être imputés aux projets.

ACTIVITÉS INVESTISSEMENTS (MONTANTS EN MILLIERS D'€)

Chiffre d'affaires	5.990
Variation des commandes en cours d'exécution	-3.173
Autres produits d'exploitation	1
PRODUITS	2.818
Achats de services et biens divers	-717
Frais de personnel	-2.452
Amortissements	-22
Réduction de valeur	742
Provision pour risques et charges	16
Autres charges d'exploitation	690
Charges financières	-3
Répartition des frais généraux	-726
CHARGES	-2.472
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	346

DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL

Résultat des dossiers clôturés	223
Prise en charges de la surveillance	-23
Variation de la Réduction de valeur	742
Perte s/ Tx Horaires	-596
Total	-346

Le résultat 2019 des activités Investissements se clôture par un bénéfice de 346 K€.

L'ensemble des dossiers clôturés durant l'exercice 2019 ainsi que les prestations de nos équipes de surveillants ont permis de dégager un résultat positif d'environ 200 K€.

En effet, la plupart des dossiers clôturés en 2019 ont permis de dégager une rentabilité suffisante. Les réductions de valeur sur les projets en cours d'exécution ont été analysées et réévaluées.

Globalement, ces réévaluations entraînent une diminution de nos réductions de valeur d'environ 742 K€.

Malheureusement, comme pour les activités Services aux communes, la productivité globale des activités Investissements est insuffisante.

L'ensemble des coûts de fonctionnement n'a également pas pu être répercuté. Dès lors, un montant d'environ de 596 K€ vient diminuer le résultat 2019.

D'une manière générale, comme vous l'avez constaté, l'organisation actuelle semble ne pas nous permettre d'atteindre une productivité suffisante.

Mais la nouvelle organisation approuvée par le Conseil d'administration de mars 2020 devrait être pleinement opérationnelle à la fin de l'exercice 2020. Cela devrait permettre à terme une gestion plus efficace et plus efficiente de nos ressources internes qui améliorera notre productivité et notre rentabilité globales.

FRAIS GÉNÉRAUX (MONTANTS EN MILLIERS D'€)

Chiffre d'affaires	332
Variation des commandes en cours d'exécution	0
Autres produits d'exploitation	223
Autres produits d'exploitation	473
PRODUITS	1.028
Achats de services et biens divers	-1.322
Frais de personnel	-2.102
Amortissements	-196
Réduction de valeur	400
Provision pour risques et charges	2.232
Autres charges d'exploitation	-112
Charges financières	-9
Répartition des frais généraux	2.837
CHARGES	1.728
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	2.756

DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL

Soutien d'activités culturelles et participations à diverses manifestations	-30
Frais de représentation, cotisations ASBL Services social et amicale du personnel	-90
Amortissements et divers frais	-99
Résultat financier net	376
3 ^{ème} tranche d'une régularisation ONSS	128
Reprise de la provision prime annuelle "Agents retraités"	1.292
Reprise des réductions de valeur s/encours d'emprises	400
Ajustements des provisions pour litiges	780
Total	2.756

Pour l'exercice 2019, l'ensemble des frais généraux courants de l'AIDE sont conformes aux prévisions et s'élèvent à un peu moins de 3.000 K€ dont 2.837 K€ ont été imputés aux frais de fonctionnement des activités pour permettre la détermination de leur prix de revient.

Les frais généraux non imputables aux autres activités (± 219 K€) sont largement compensés par quelques produits divers (± 504 K€) dont les produits de nos placements financiers qui s'élèvent à eux seuls à 376 K€ nets.

Afin d'être complet, et dans le respect de nos règles de bonne gouvernance, sont aussi compris dans les frais non imputables des frais relatifs aux soutiens d'activités culturelles et les frais de participations à divers manifestations (± 30 K€) et ainsi que des dépenses liées à divers frais de représentation, soutien à notre ASBL Service social de l'AIDE et à notre amicale du personnel (± 90 K€).

D'autres éléments viennent influencer de manière positive et significative le résultat de l'exercice 2019.

Nos obligations relatives aux versements d'une prime à nos agents retraités ont été externalisées dans notre fond de pension Ogéo Fund. La provision qui y était liée a donc fait l'objet d'une reprise pour un montant de 1.292 K€.

Plusieurs litiges ont également été résolus au cours de l'exercice 2019, les provisions liées qui avaient été comptabilisées ont fait l'objet d'une reprise. Nous avons également procédé à une réévaluation des litiges en cours mais en globalité, nous avons diminué de manière significative le montant de nos provisions pour litiges de 780 K€.

Enfin, pour rappel, lors de l'exercice 2018, après un travail d'évaluation validé par notre réviseur, nous avons estimé par prudence qu'il était nécessaire de procéder à la comptabilisation d'une réduction de valeur de 3.000 K€ pour couvrir les risques de pertes liés aux dossiers d'emprises.

Toutefois, l'organisation mise en place durant le 2^{ème} semestre 2019 semble porter ses fruits et nous a permis d'enfin clôturer davantage de dossiers d'emprises en dégageant parfois une certaine rentabilité. Nous avons donc procédé à une réévaluation de cet encours spécifique. Cette analyse nous permet de diminuer la réduction de valeur sur les encours d'emprise de 400 K€.

RÉSULTAT 2019 (MONTANTS EN MILLIERS D'€)

CONTRIBUTIONS AU RÉSULTAT GLOBAL	
Exploitation	-20
Services aux communes	-27
Investissements	346
Recettes et dépenses générales	2.756
Résultat de l'exercice 2019	3.055

AFFECTATION DU RÉSULTAT (MONTANTS EN MILLIERS D'€)

Dotation aux réserves disponibles	
Déménagement	500
Épuration	1.500
Investissements informatiques	500
Nouvelle organisation	500
Bénéfice à reporter	55
Total	3.055

BILAN (MONTANTS EN MILLIERS D'€)

ACTIF	2019	2018
ACTIFS IMMOBILISÉS	386.163	395.404
Frais d'établissement	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	292.928	308.896
Immobilisations financières	93.235	86.508
ACTIFS CIRCULANTS	76.543	80.770
Créances à plus d'un an	619	2.871
Stocks	18.477	20.945
Créances à un an au plus	18.858	18.964
Placements de trésorerie	12.997	15.490
Valeurs disponibles	21.161	17.944
Comptes de régularisation	4.431	4.556
TOTAL DE L'ACTIF	462.706	476.174

PASSIF	2019	2018
FONDS PROPRES	119.117	114.102
Capital	53.725	48.413
Primes d'émission	0	0
Plus-value de réévaluation	189	189
Réserves	21.128	18.128
Résultats reportés	55	0
Subsides en capital	44.020	47.372
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	1.904	4.152
DETTES	341.685	357.920
Dettes à plus d'un an	289.231	301.390
Dettes à un an au plus	48.533	50.186
Comptes de régularisation	3.921	6.344
TOTAL DU PASSIF	462.706	476.174

COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Valeur d'acquisition	21.961
Réductions de valeur actées	-3.484
Valeur nette	18.477

PROVISIONS

Litiges sur chantiers	1.204
Désamiantage du siège social	700
Valeur nette	1.904

A l'actif, en raison des amortissements, le montant net des immobilisations corporelles est en diminution et s'élève, en fin d'exercice à 292.928 K€.

Les immobilisations financières présentent une augmentation dont l'origine se trouve dans la prise des participations dans le capital de la SPGE pour le compte des communes dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Il en va de même pour le poste capital qui augmente pour la même raison.

Les commandes en cours d'exécution s'élèvent à la fin de l'exercice à 21.961 K€. Conformément aux règles d'évaluation, les encours pour lesquels un doute subsiste quant à une éventuelle perte au terme du projet font l'objet d'une réduction de valeur. En fin d'exercice, les réductions de valeurs actées s'élèvent à 3.484 K€.

Comme expliqué précédemment, la provision, d'un montant de 1.292 K€ relative à la prime annuelle versée à nos agents retraités n'a plus de lieu d'exister puisque cette prime a été externalisée. Cette provision a donc fait l'objet d'une reprise.

Comme chaque année, les risques liés à nos chantiers ont fait l'objet d'une évaluation. Cette dernière nous a permis de fixer le montant de la provision utile à 1.204 K€. La provision relative au désamiantage de notre siège social reste d'actualité et s'élève à 700 K€.

Les dettes, créances et placements de trésorerie ne souffrent d'aucun problème significatif.

Enfin, la trésorerie est suffisante pour nous permettre la poursuite des activités de manière sereine.

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'AIDE pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'AIDE est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la SPGE, elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'AIDE dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Commande en cours d'exécution

Afin de mieux correspondre à la réalité des pratiques, les règles d'évaluation relatives aux commandes en cours ont été affinées.

En effet, les études de projets sont comptabilisées au prix de revient sous la rubrique "Commandes en cours d'exécution".

Le résultat de chaque étude de projets est enregistré suite à l'approbation du décompte final.

Un contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

EMAS

En matière environnementale, l'AIDE a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Complément d'information pour litiges

Signalons que les risques en matière de litiges sont correctement et prudemment provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'AIDE. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques. Toutefois, la probabilité que la responsabilité de l'AIDE SCRL soit engagée en faveur de la SPGE (ou de la Région wallonne) est existante et confirme la nécessité de maintenir les provisions jusqu'à la clôture des litiges concernés.

Immeuble – Siège social

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. A ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue.

Information sur le régime de pension

Le 1^{er} janvier 2018, l'AIDE s'est affiliée au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP).

Toutes les obligations de pension nées avant le 1^{er} janvier 2018 ont été reprises sans condition par le SFP.

Au 31 décembre 2019 les actifs constitués au sein de notre organisme de pension OGEO FUND en vue de garantir nos obligations s'élèvent à 117 M€. A cette même date les provisions techniques s'élèvent à 112 M€. Cette situation laisse apparaître une sur-couverture de l'ordre de 105 M€.

Dès lors, les réserves excédentaires constituées sont maintenues dans le fonds de pension OGEOFUND.

Le cas échéant, elles pourront être utilisées pour couvrir d'éventuelles cotisations complémentaires de pension si le SFP les sollicite.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE

NÉANT

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

PERSPECTIVES

1) DÉMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité "Démergement" comme élément du cycle de l'eau dans sa phase "Assainissement" et nommé "**Assainissement bis**".

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le démergement est régi par le "contrat de zone", avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la SPGE.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération devait permettre aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement-bis pour la période 2004-2009 a été communiqué le 24 février 2005 par la SPGE. Il a été intégralement accompli.

A la demande de la SPGE, un inventaire des ouvrages d'assain

issement-bis encore à réaliser sur le territoire de la Province de Liège avait été établi en date du 1^{er} janvier 2009.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la SPGE en fonction des investissements encore à consentir. L'inventaire se fondait essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démergement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de démergement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

C'est sur base de cet inventaire que, le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale de l'AIDE a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a été approuvée par la SPGE en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé alors portait sur un montant d'investissements de 21.770.000 € hors TVA. Il a été ajusté à plusieurs reprises et est intégralement accompli.

En effet, tout programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège. C'est pourquoi ils sont adaptés annuellement pour tenir compte de ces éléments tout en restant dans un cadre budgétaire strict.

En 2014, 2015 et 2016, l'Assemblée générale a approuvé des propositions de programmes d'investissement pour les années 2015 à 2021, sans que la SPGE n'approuve ces propositions, lesquelles ne semblaient pas être en adéquation avec son plan financier.

Pour avoir une attitude commune vis-à-vis de la SPGE, les trois organismes agréés d'assainissement wallons chargés d'une mission de démergement (AIDE, IDEA et IGRETEC) ont décidé de mettre en évidence et de chiffrer les besoins d'investissement en matière de connaissance, de complétude, d'adaptation, réhabilitation et modernisation et de sécurisation d'ouvrages existants, à perspective de 20 ans et de formuler ensemble une proposition de programme de travaux pour la période 2017-2021 et le période 2022-2026.

Pour ce faire, l'inventaire des travaux de démergement a été actualisé et détaillé pour tenir compte des défis à relever par nos installations dans les prochaines années : adaptation, réhabilitation et modernisation des ouvrages pour tenir compte de l'imperméabilisation croissante des surfaces urbanisées, de l'évolution des régimes de précipitation, de l'évolution du régime hydraulique de Meuse selon les scénarii de changement climatique, du vieillissement des ouvrages, de leur obsolescence normative notamment en matière électrique, de la reprise des eaux usées, de l'extension des zones démergées suite à l'urbanisation nouvelle d'anciennes friches industrielles, du comportement des usagers (rejets de déchets solides dans les égouts comme les lingettes), etc. Le Livre blanc concluait à la nécessité de prévoir un investissement annuel de l'ordre de 1% de la valeur patrimoniale des ouvrages pour compléter, mettre à niveau et rénover les infrastructures de démergement soit, pour l'AIDE, un montant annuel de l'ordre de 5,5 millions € hors TVA.

Ce travail commun a été présenté et défendu auprès de la SPGE en avril 2017, puis complété en 2018, mais ne s'est malheureusement pas traduit dans le programme de travaux 2017-2021 de la SPGE où seuls quelques dossiers pour un montant total de 6.866.324 € hors TVA ont été prévus pour les 5 ans couverts par ce programme, ce qui est nettement insuffisant pour rencontrer les besoins de renouvellement et d'adaptation des ouvrages.

En 2019, la SPGE a mandaté un bureau extérieur pour évaluer la pertinence du Livre blanc remis par les trois intercommunales. Celui-ci a déposé son rapport en décembre 2019 auprès de la SPGE. Ce rapport confirme la pertinence des propos du Livre blanc et propose quelques recommandations quant à la priorisation des investissements à consentir (mise sur pied d'un groupe de travail, utilisation d'une méthodologie harmonisée d'évaluation de l'état des infrastructures, vérification des ouvrages en tenant compte de l'évolution future des régimes de pluie à la suite du changement climatique, etc.).

Des pistes de financement à long terme sont explorées par la SPGE et des solutions sont recherchées par celle-ci pour financer les travaux qui doivent être réalisés sans attendre, sans résultat tangible en 2019.

La pérennisation du financement à un niveau approprié des investissements en matière de démergement est sans conteste le défi le plus important à relever dans les prochaines années.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2022 ont été établis sur base du plan prévisionnel 2020 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2020 : 7.380.000 €	2021 : 7.455.000 €	2022 : 7.529.000 €
--------------------	--------------------	--------------------

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2020 : 1.692.428 €	2021 : 1.709.353 €	2022 : 1.726.446 €
--------------------	--------------------	--------------------

On notera par ailleurs que le financement partiel de l'exploitation des ouvrages de démergement par la SPGE n'est pas remis en cause.

2) ÉPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement et de protection des captages pour la période 2000-2004 avait été fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon en date du 13 juin 2002. Il a été entièrement accompli.

Un deuxième programme d'investissements a été arrêté par le Gouvernement wallon pour la période 2005-2009 et a été adapté à de nombreuses reprises. Il a été entièrement accompli.

Un troisième programme d'investissements a été arrêté le 1^{er} avril 2010 par le Gouvernement wallon pour la période 2010-2014, en fixant ses priorités sur base des contentieux européens vis-à-vis de l'implémentation des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines pour les agglomérations de plus de 10.000 EH ainsi que pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 EH. La SPGE nous a transmis le programme d'investissements 2010-2014 en date du 28 avril 2010. Il a été entièrement accompli.

Un quatrième programme d'investissements, couvrant la période 2015-2016, a été transmis par la SPGE. Il ne comportait aucun dossier pour l'AIDE, à l'exception d'une provision pour des actions devant être menées dans le cadre de la protection des zones de baignade.

Jusqu'à présent, le rythme et la priorité des investissements ont été dictés par la résorption des deux contentieux européens liés à l'implémentation insatisfaisante des dispositions de la directive **91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines**. Pour rappel, celle-ci impose la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines dans des délais et selon des normes de traitement qui diffèrent selon la taille des agglomérations qui les produisent et selon la sensibilité du milieu récepteur à l'eutrophisation. En ce qui concerne ce dernier point, on notera que tout le territoire de la Belgique a été considéré par toutes les autorités belges compétentes comme étant sensible à l'eutrophisation, impliquant dès lors des normes plus strictes pour les rejets des agglomérations de plus de 10.000 EH (traitement de l'azote et du phosphore).

Une **première procédure infractionnelle** (contentieux C-533/11) concernait le non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations de plus de 10.000 équivalent-habitants. Elle a connu son épilogue le 17 octobre 2013 où la Cour européenne de Justice a condamné la

Belgique à payer à la Commission européenne la somme forfaitaire de 10.000.000 € *pour ne pas avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires que comporte l'exécution de l'arrêt du 8 juillet 2004 de la Cour européenne de Justice constatant le manquement du Royaume de Belgique aux obligations découlant des articles 3 et 5 de la directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, telle que modifiée par la directive 98/15/CE de la Commission, du 27 février 1998, cet État membre a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 260, paragraphe 1, TFUE.*

Cette astreinte n'a pas trouvé à s'appliquer car les agglomérations considérées comme non-conformes ont été rapidement mises en ordre grâce, notamment, à la forte implication de notre intercommunale.

Une **deuxième procédure infractionnelle** concernait le non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 équivalent-habitants.

Sans entrer dans les détails, ce contentieux concernait au départ, en Province de Liège, trente-six agglomérations (sur 131 au niveau wallon) dont la charge polluante était comprise entre 2.000 et 10.000 EH qui étaient soit dépourvues de station d'épuration, soit n'avaient pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95 %.

Le 24 janvier 2019, la Commission européenne a clôturé la procédure d'infraction à l'encontre de la Belgique pour application incomplète de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines, estimant que la Belgique applique désormais correctement la directive. Cette décision est un succès pour le secteur de l'eau wallon, après plus de 18 années consacrées à rattraper les retards d'implémentation de cette directive. Ce succès est dû à l'implication de la SPGE, des communes ayant dû réaliser de nombreux égouttages et des organismes d'épuration wallons, dont l'AIDE.

Pour implémenter les dispositions de la **directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les premiers et deuxièmes **plans de gestion par district hydrographique** fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures. Ces objectifs font désormais partie des critères de priorisation des investissements de la SPGE. A l'heure d'écrire ces lignes, les 3^{èmes} plans de gestion sont en cours d'élaboration par la Région wallonne en vue d'une adoption en 2020.

Il apparaît clairement que les plans de gestion par district hydrographique et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constitueront un élément majeur de priorisation des investissements à réaliser dans les prochaines années.

L'inventaire des ouvrages d'assainissement qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège, réalisé à la demande de la SPGE en 2009, a été mis à jour en 2016, avalisé par l'Assemblée générale du 19 décembre 2016 et transmis à la SPGE.

Dans le cadre de son 4^{ème} contrat de gestion et de son plan financier 2017-2021, la SPGE a établi un programme de travaux pour la période 2017-2021. Pour ce faire, les programmes antérieurs ont été clôturés et les dossiers dont les travaux n'avaient pas débuté au 31 décembre 2016 ont été d'office reportés dans un programme ultérieur, priorité étant évidemment donnée aux dossiers ayant fait l'objet d'une étude, voire d'un marché.

Le programme de travaux 2017-2021 comporte, en fonction de différents critères - dont la taille de l'agglomération et les enjeux environnementaux -, un choix de dossiers hérités des programmes antérieurs et de dossiers issus de l'inventaire des travaux d'assainissement restant à réaliser, mis à jour en 2016. Ce programme comporte 74 dossiers d'assainissement pour un montant total de 107.566.918,31 € hors TVA.

Le programme d'investissement 2022-2027 a fait l'objet de premières discussions dans le courant de l'année 2018 et se sont poursuivies en 2019, sachant que le solde des dossiers encore à réaliser avoisinera, après mise en chantier du programme 2017- 2021, les 300 millions d'euros, sans compter la réhabilitation d'ouvrages anciens ou obsolètes.

Ce programme 2022-2027 devrait être finalisé fin 2020.

Il est évidemment difficile de se projeter au-delà de ces échéances.

On soulignera que la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines a été évaluée (rapport publié le 13 décembre 2019) et qu'une révision de celle-ci semble s'annoncer en 2020 envisageant, sans doute : le renforcement des standards sur les rejets d'eaux usées par temps de pluie (incidences fortes sur les réseaux unitaires et les déversoirs d'orage), le développement d'une stratégie pour réduire les problèmes de dissémination des médicaments et de leurs métabolites dans l'environnement aquatique via les eaux usées (traitées ou non), le développement d'une stratégie visant à limiter l'effet de résistance accrue des bactéries aux antibiotiques, le développement d'une stratégie visant à réduire la quantité de plastiques et de microplastiques retrouvés dans les milieux aquatiques, l'adaptation et la résilience accrues des systèmes d'assainissement au changement climatique, l'intégration des stations d'épuration dans une optique d'économie circulaire (récupération du phosphore dans les boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, etc.) et dans une transition énergétique liées notamment au Green Deal (Zéro émission). Ces tendances se traduiront tôt ou tard en obligations qui conduiront à adapter, moderniser et mettre à niveau – voire remplacer – des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

Enfin, les engagements européens dans le cadre du traité COP21 visent à réduire de 40% de la production de gaz à effet de serre ainsi que les engagements de la Belgique dans l'atteinte des 17 objectifs mondiaux de développement durable auront vraisemblablement des effets sur nos activités, notamment en termes d'usage efficace et parcimonieux des ressources énergétiques.

En résumé, même si le rythme des investissements en matière d'assainissement s'apaise, il reste bon nombre d'installations de collecte et de traitement à réaliser ou à améliorer.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici l'an 2022 :

2020 : 28.010.000 €	2021 : 28.325.000 €	2022 : 28.779.000 €
---------------------	---------------------	---------------------

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2020 : 2.167.000 €	2021 : 2.169.000 €	2022 : 2.181.000 €
--------------------	--------------------	--------------------

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre \pm 1.287.190 EH en 2022.

Du point de vue de la reprise en exploitation en 2019 de stations d'épuration, seuls les ouvrages de Fond de Couvenaille (6.500 E.H.), Dalhem (5.670 E.H.) et Neuville (5.500 EH), situés sur les territoires de la commune de Juprelle, Dalhem et Neupré, ont été concernés durant cet exercice.

En 2020, les stations d'épuration de la Place du Wez (100 EH) à Hamoir et de Wonck (9.000 E.H.) à Bassenge doivent être reprises en exploitation.

La mise en service des stations de pompage de Sur-les-Bois et de Broussou situées sur le territoire des communes de St-Georges-sur-Meuse et de Flémalle, a entraîné la mise à l'arrêt et le démantèlement de la station d'épuration de Stockay (St-Georges-sur-Meuse).

Lors de l'exercice 2021, la station d'épuration de Rodt à Saint-Vith (760 EH) et trois stations de pompage sont prévues d'être reprises en exploitation.

Lors de l'exercice 2022, la station d'épuration de Grand-Axhe (6000EH) à Waremme et douze stations de pompage sont prévues d'être reprises en exploitation.

Les montants relatifs aux dépenses sortant du cadre de l'exploitation courante sont établis sur base d'un montant de 2 € par EH nominal, hors TVA. Pour Liège-Oupeye, cette règle n'est toutefois pas appliquée puisqu'un montant forfaitaire de 500.000 € a été retenu pour ce poste.

Quoi qu'il en soit, les chiffres repris ci-dessus sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction de divers évènements indépendants de la volonté de l'AIDE.

Par ailleurs, le **contrat de service** qui lie l'AIDE et la SPGE vient à échéance le 29 juin 2020. Pour rappel, le 4^{ème} contrat de gestion de la SPGE prévoit une réduction de 10% des frais d'honoraires sur la maîtrise d'ouvrage, l'étude, la direction et la surveillance des travaux, à l'occasion du renouvellement du contrat de service. Un groupe de travail associant la SPGE et les OAA a été mis en place en juillet 2019 afin de dresser les lignes directrices du futur contrat de service, en ce qui concerne les investissements en matière d'assainissement (hors exploitation des ouvrages), notamment sur base de l'évaluation du contrat de service actuel, tout en tenant compte des contraintes imposées dans le contrat de gestion de la SPGE et des défis à relever par le secteur.

A l'heure d'écrire ces lignes, les termes du contrat de service renouvelé ne sont pas connus, même si des discussions préliminaires sont actuellement en cours. Ce nouveau contrat aura une incidence certaine sur les activités de l'AIDE que celle-ci exerce en province de Liège, pour ce qui relève du démergement comme de l'assainissement (en ce compris l'égouttage).

3) ÉGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'AIDE a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la SPGE avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la SPGE avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la SPGE avait actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui étaient soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la Directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (EH).

En février 2016, la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux 2017-2018 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens à la suite de la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intégraient les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 ("directive cadre eau"). Elle rendait notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes.

Pour le plan d'investissement communal 2019-2021, les priorités d'égouttage sont restées identiques à celles de 2017-2018 mais la hiérarchisation des priorités n'est plus d'actualité. De manière générale, les réhabilitations ou reconstructions d'égouts doivent être préférées à la pose de nouveaux égouts. L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans d'investissement communaux et d'infrastructure.

4) CADASTRES

L'augmentation sensible des budgets alloués par la SPGE depuis 2017 pour l'établissement des cadastres des réseaux d'égouttage et d'assainissement constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du SIG avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribuera grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

En 2013, au sein du département "services aux communes" de la direction Investissements, une réflexion démarrait concernant la gestion des cadastres. C'est en 2017, avec la création de la direction Services aux communes et l'allocation par la SPGE d'un important budget pour la réalisation des cadastres des réseaux, qu'une cellule spécifique "cadastre - SIG" a été mise en place et est devenue une branche d'activités à part entière de l'AIDE. Cette cellule comprend un géomaticien spécialisé en SIG (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation et la mise à jour de la base de données, et au développement de l'exploitation de celle-ci. Il est assisté par trois techniciens qui assurent la surveillance et le suivi des opérations de cadastre tout en assurant également la collecte d'informations sur des ouvrages existants. Afin d'assurer la réalisation des importants programmes de cadastres annuels en province de Liège, des équipes "Caractérisation des ouvrages" et "Imagerie des réseaux" ont été créées dès 2017 au sein de l'AIDE.

En effet, les cadastres ont jusqu'il y a peu fait l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance étaient rémunérées par la SPGE selon les termes de la convention signée en juin 2009 entre la SPGE et chaque organisme d'assainissement, dont l'AIDE. Vu la faible qualité des résultats obtenus auprès de certains prestataires et la saturation du marché de la sous-traitance, compte tenu du nombre de kilomètres de canalisations à cadastrer chaque année, une partie des cadastres est désormais réalisée en interne. Cela est rendu possible par la création et le développement de l'équipe "Caractérisation des ouvrages" travaillant en étroite collaboration avec l'équipe "Imagerie". La cellule "Cadastre-SIG", gérant l'ensemble de ces missions, traitant l'ensemble des données recueillies et étant vouée au développement du SIG au sein de l'AIDE a été amenée à se développer ces deux dernières années et devra maintenir son volume d'activités les prochaines années.

Par ailleurs, vu l'importance de la connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine est inéluctable. La valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale a été entamée en 2019 et devra se poursuivre les prochaines années en vue de toujours améliorer l'expertise de l'AIDE dans ces domaines en vue notamment de la mettre au service des communes à travers l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux.

5) SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'AIDE rend divers services aux villes et communes associées.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté un plan stratégique qui jetait les bases du développement des services aux villes et communes de la province de Liège au sein des services de l'AIDE

Les services aux communes ont été concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène qui, vu son caractère stratégique, dépendait de la direction générale de l'AIDE.

Cette structure, nommée "Services aux communes", regroupe "l'Egouttage" (conception des réseaux), "la Gestion patrimoniale des réseaux (connaissance des réseaux) et "la Gestion opérationnelle des réseaux" (fonctionnement des réseaux).

Cette structure est en place depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous cinq formes :

- ▶ le "Pack de base" ;
- ▶ le module 1 "Gestion patrimoniale de l'égouttage communal" ;
- ▶ le module 2 "Missions spécifiques" ;
- ▶ le module 3 "Exploitation des réseaux" ;
- ▶ le module 4 "Traitement des déchets de réseaux".

Le "pack de base" est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept "in house" comme le prévoit la législation sur les marchés publics. L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

L'année 2013 fut l'année de démarrage du projet qui a depuis lors trouvé son rythme et ses méthodes. Il est cependant certain que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt croissant auprès des affiliés.

Les années 2014 à 2016 ont permis de mieux faire connaître les services que l'AIDE rend et peut rendre aux communes en matière de gestion des eaux.

2018 a été l'année du développement des services du module 2 et du module 1 avec la cellule "Cadastre – SIG" et la cartographie des réseaux en vue d'améliorer la connaissance et la visualisation des réseaux et rendre les données plus accessibles.

2019 a été l'année du développement de l'outil Web de gestion des réseaux d'égouttage accessible désormais aux communes associées et aux agents de l'AIDE. Cet outil permet la visualisation des réseaux, leur localisation précise et de leur état, en tout lieu via un connexion internet.

Le 19 décembre 2019, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté un nouveau plan stratégique qui a l'ambition de réorganiser l'ensemble des missions de l'AIDE dans une démarche "R to R" (du robinet au ruisseau). La volonté de l'AIDE est d'aboutir très logiquement, pour plus d'efficacité, à une gestion intégrée des réseaux d'assainissement notamment en y englobant les réseaux d'égouttage.

Les services aux communes vont donc naturellement s'inscrire dans cette démarche grâce à la connaissance des réseaux d'égouttage et l'expertise acquises par l'AIDE. Déjà fin 2019 l'AIDE entamait une réflexion sur un service visant à exploiter les réseaux d'égouttage communaux en jetant les bases d'une convention pilote pour une zone spécifique.

Par ailleurs, l'accessibilité aux différents services proposés par l'AIDE devra être simplifiée par la mise en œuvre d'une convention unique qui intégrera les services du pack de base et des différents modules. Une réflexion est en cours pour définir les conditions d'accès et modalités pratiques.

Les prochaines années devront être axées sur une communication adaptée et accrue vers les villes et communes. Elles permettront également de développer et approfondir les approches techniques et budgétaires des services rendus.

Les services liés à l'exploitation des réseaux et au traitement des déchets de réseaux (modules 3 et 4) sont appelés à se développer fortement à l'avenir, notamment suite aux problèmes croissants d'inondation urbaine que connaissent les communes suite au changement climatique et à l'imperméabilisation croissante de leur territoire mais également suite à la pression des autorités européennes et régionales visant à améliorer grandement la qualité de l'égouttage communal, en termes de taux de raccordement aux égouts, de limitation des pertes vers l'environnement aquatique, de réduction de la dilution des eaux usées collectées, d'amélioration du taux de charge des stations d'épuration et de gestion des eaux de ruissellement à la parcelle ou en amont des réseaux.

Le développement de ces services constituera de nouveaux défis qui nécessiteront des moyens que l'AIDE n'hésitera pas à mettre en œuvre pour les relever avec la rigueur habituelle.

6) SERVICES AUX PARTICULIERS

La gestion publique de l'assainissement autonome

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (D.C.E.), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion. La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège :

- les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
 - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
 - les contrôles périodiques (au moins une fois tous les huit ans) ;

- les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
- les contrôles de reprise des SEI existants dans la GPAA ;
- ▶ un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- ▶ la participation au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches) ;
- ▶ les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

On notera que :

- les contrôles à l'installation des SEI mis en place par des installateurs non certifiés (par exemple : auto-construction) ne relèvent pas de la GPAA et sont payés directement par le particulier ;
- les matières de vidange des fosses septiques et les boues excédentaires des SEI restent acceptées dans les stations d'épuration de l'AIDE équipées d'installations de réception de celles-ci ;
- le transport et le traitement de ces matières seront pris en charge par la GPAA à l'exception de celles provenant des communes productrices d'eau potabilisable qui n'auraient pas signé de contrat d'assainissement avec la SPGE.

Le CertIBEau

Le décret du Parlement wallon du 28 février 2019 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 ont mis en place un système de certification de la conformité des installations intérieures d'eau et d'assainissement des immeubles nouvellement construits.

Cette certification s'appelle le CertIBEau.

L'objectif premier de cette certification est d'assurer une meilleure gestion des risques liés au cycle de l'eau dans les habitations et bâtiments publics et privés en vérifiant, notamment, le respect des normes en vigueur. Elle permet également au propriétaire de recevoir des recommandations techniques pour la mise en conformité.

On estime en effet que, actuellement, seulement 10% à 20% des nouvelles constructions en Wallonie répondent aux normes et législations en vigueur, tant pour les installations intérieures d'eau que pour le traitement et l'évacuation des eaux usées et pluviales.

La certification portera sur deux volets :

- ▶ l'eau en entrée, c'est-à-dire le réseau intérieur d'eau de distribution ainsi que les éventuelles connexions avec des eaux alternatives (eau de pluie/de puits) ;
- ▶ l'eau en sortie, c'est-à-dire les traitements et l'évacuation des eaux usées et pluviales.

Le CertIBEau entrera en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2021**, date à partir de laquelle tous les immeubles qui se raccorderont pour la première fois à la distribution d'eau devront faire l'objet de cette certification. La conformité de l'installation sera la condition nécessaire pour que le raccordement soit mis en service et que l'immeuble ait ainsi accès à l'eau de la distribution publique.

Tout propriétaire peut également, de façon volontaire, demander la réalisation d'un audit et la délivrance d'un CertIBEau pour une habitation existante. Il est ainsi informé de l'état et de la conformité de ses installations en vue de le communiquer au futur acquéreur ou locataire de son habitation.

Le CertIBEau sera délivré par des certificateurs agréés.

La SPGE est désignée comme autorité compétente pour l'octroi, la suspension et le retrait de l'agrément des certificateurs et des centres de formation. Elle est également chargée du développement et de la gestion de la base de données reprenant les certifications ainsi que de la plateforme informatique permettant notamment l'encodage des données par les certificateurs.

Conformément à l'article R 307bis-29 du Code de l'eau, l'AIDE, en tant qu'organisme d'assainissement agréé sur le territoire de la province de Liège, assurera à la demande de la SPGE le contrôle du travail des certificateurs.

7) SERVICES AUX INDUSTRIES

L'AIDE rend des services directs aux industriels, tels que l'avis obligatoire à joindre lors des demandes en permis d'exploitation ou en permis unique ou le traitement des eaux industrielles usées dans les stations d'épuration publiques, que celles-ci y soient conduites via les égouts ou via transfert par camion.

Le décret-programme adopté le 12 décembre 2014 par le Gouvernement wallon met en place le contrat d'assainissement industriel qui contractualise les relations entre l'industriel qui rejette des eaux usées dans les stations d'épuration, la SPGE et l'organisme d'assainissement. Le coût du service rendu sera fonction des charges déversées. Dans ce cadre, les organismes d'épuration sont notamment chargés de négocier les modalités techniques des contrats et d'en assurer le suivi tant au niveau de la détermination des charges rejetées qu'au niveau de la gestion quotidienne du traitement de ces rejets. Cette contractualisation est mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2020.



Station d'épuration de Lontzen (4.700 E.H.)

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances telles que la composition des bétons, l'usage des matières synthétiques, la question du traitement des produits de curage de réseaux, le traitement des huiles et graisses, les procédés de rénovation de canalisations, le traitement des eaux pluviales, le dimensionnement et l'optimisation d'ouvrages de traitement des eaux usées, par exemple.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

Par ailleurs, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques.

De même, nos techniciens suivent des études de recherche et développement menées par des équipes universitaires (CEBEDEAU notamment) et/ou des industriels. Ce faisant, l'AIDE s'inscrit pleinement comme partenaire actif dans le redéploiement de l'activité industrielle et entrepreneuriale de la région où elle exerce ses activités.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NÉANT

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NÉANT

AUTRES INFORMATIONS

NÉANT

INSTRUMENTS FINANCIERS

NÉANT

4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

	31/12/19	31/12/18	%
I) AQUAWAL S.A.	312.775,20	312.775,20	12
Souscription : 745.975,20			
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722.000,00	722.000,00	
Montant non appelé	-433.200,00	-433.200,00	
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23.975,20	23.975,20	
II) ECETIA FINANCES (EX S.L.F.)	1.142.337,01	2.035.184,01	2,86
III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX	198.066,93	198.066,93	
- CILE	98.909,52	98.909,52	0,07
- INTRADEL	99.157,41	99.157,41	0,68
IV) TERRANOVA	43.500,00	43.500,00	12,50
V) ETHIAS	100.000,11	0,00	
SOUS-TOTAL	1.796.679,25	2.589.526,14	
V) SPGE	91.438.643,62	83.918.527,59	
- Parts bénéficiaires "Egouttage" - capital C	58.503.260,00	53.275.246,00	
- Parts bénéficiaires "Démergement" - capital D	32.935.383,62	30.643.281,59	
TOTAL	93.235.322,87	86.508.053,73	

1. AQUAWAL

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la SPGE.

2. Participation à la ECETIA (anciennement S.L.F. Finances)

Nb : Ecetia a procédé à un remboursement de capital vis-à-vis de l'AIDE à hauteur de 265.441,00 €.

Le dividende produit par cette participation s'est élevé à 102.951,97 €.

3. Partenaires environnementaux

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la CILE et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la CILE et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'AIDE. Ces participations sont intégralement libérées.

4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 1.702.216,00 € et se compose comme suit :

- S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.) : 50 %
- CILE, AIDE, INTRADEL, SWDE : 4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée générale du 20/12/2004.

5. Ethias

En raison des modifications statutaires d'Ethias SA qui a été transformé en EthiasCo SCRL en 2017, notre qualité de membre affilié à Ethias SA a été modifiée de plein droit en celle de membre coopérateur dans EthiasCo SCRL avec attribution de 17 parts sociales dans le capital.

6. SPGE (Capital D)

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au "Capital D" de la SPGE.

5. RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DE LA DIRECTION

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction

DISPOSITIONS LÉGALES

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vu l'article L6421-1 §1 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation et (ci-après, le CDLD), qui précise que le principal organe de gestion de l'intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale. Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

- 1 les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
- 2 les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. À défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Vu l'article L6421-1 §3, qui précise que principal organe de gestion transmet copie de ce rapport au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année :

- au Gouvernement wallon;
- aux communes et, le cas échéant, aux provinces et C.P.A.S. associés.

Vu l'article 3131-1, §3, 2° du CDLD qui précise que l'approbation des comptes annuels est soumise au Gouvernement wallon (qui recevra donc le rapport de gestion approuvé par le Conseil d'administration).

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Vu la circulaire du 18 avril 2018 de mise en application du décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976.

Vu la circulaire du 14 juin 2018 qui fixe les modèles de rapports annuels de rémunération qui doivent être transmis au Gouvernement.

Vu la circulaire du 29 janvier 2019 qui précise que le rapport de rémunération fait partie des annexes du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration qui sert en matière de justification des comptes annuels soumis à la tutelle spéciale d'approbation.

Le présent rapport comporte les sections suivantes :

1. Informations générales
2. Le Conseil d'administration
3. Le Bureau exécutif
4. Le Comité d'audit
5. Le Comité de rémunération
6. La formation des administrateurs
7. Le Comité de direction
8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles
9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

1. Informations générales

Plafond barémique (Art. 5311 § 5 du CDLD)

Montant maximum en Eur.

	Non indexé	Indexé
PRÉSIDENT	19.997,14	34.133,12
VICE-PRÉSIDENT	14.997,86	25.99,84
MEMBRE DU BUREAU EXÉCUTIF	Jeton de présence	Jeton de présence
AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Jeton de présence	Jeton de présence
OBSERVATEURS	Néant	Néant
MONTANT D'UN JETON DE PRÉSENCE PAR SÉANCE (un seul jeton par jour)	125	213,36
NOMBRE DE RÉUNIONS		
du Conseil d'administration (mandat rémunéré)	14	
du Comité de gestion (mandat gratuit)	12	
du Comité d'audit (mandat gratuit)	1	
du Comité de rémunération (mandat gratuit)	2	

2. Le Conseil d'administration

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	TYPE	MONTANT EN EUR
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%	Barémique	34.133,12
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	88%	Barémique	12.799,92
ELSEN	Sabrina	Chaufontaine	Bourgmestre f.f.	Vice-Présidente	83%	Barémique	12.799,92
				Administrateur	50%	Jetons	853,45
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	88%	Jetons	1.493,54
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	79%	Jetons	2.346,99
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	71%	Jetons	2.133,63
BENOIT	Julie	Aywaille	Conseillère	Administrateur	63%	Jetons	1.066,81
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	71%	Jetons	2.133,63
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	Administrateur	71%	Jetons	2.133,62
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	75%	Jetons	1.280,17
GELDOF	Julie	Seraing	Echevine	Administrateur	75%	Jetons	1.280,17
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	64%	Jetons	1.920,26
IKER	Laura	Esneux	Bourgmestre	Administrateur	21%	Jetons	640,09
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	93%	Jetons	2.773,72
LEJEUNE	François	Awans	Conseiller	Administrateur	63%	Jetons	1.066,81
MEUREAU	Robert	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	14%	Jetons	0,00
PERRIN	Dominique	Flémalle	Conseiller	Administrateur	75%	Jetons	1.280,17
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	Administrateur	100%	Jetons	2.987,08
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	426,73
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	86%	Jetons	2.560,34
DODRIMONT	Philippe	Aywaille	Conseiller	Administrateur	67%	Jetons	853,45
ERNST	Serge	Blegny	Conseiller	Administrateur	67%	Jetons	853,45
IANERI	Franco	Herstal	Echevin	Administrateur	0%	Jetons	0,00
JADOT	Jean-Claude	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	83%	Jetons	1.066,81
KOCYIGIT	Omer	Liège	Conseiller	Administrateur	50%	Jetons	640,09
LADRY	Hugo	Plombières	Conseiller	Administrateur	67%	Jetons	853,45
THEMONT	Sophie	Flémalle	Echevine	Administrateur	75%	Jetons	1.280,13
VILENNE	Jean-Paul	Awans	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	1.280,18
Taux de présence moyen Administrateurs					70%	Sous-total	94.937,73
JOINÉ	Luc	INTRADEL SCRL	Directeur général	Observateur	57%	Gratuit	0,00
HEGGERICKX	Marc	CILE SCRL	Directeur RH, des achats et Marchés publics	Observateur	40%	Gratuit	0,00
PALMANS	Alain	CILE	Directeur Général	Observateur	50%	Gratuit	0,00
ROTA	Gianfranco	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	100%	Gratuit	0,00
LALLEMAND	Johnny	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	25%	Gratuit	0,00

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	TYPE	MONTANT EN EUR
ONKELINX	Romuald	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	67%	Gratuit	0,00
SCHEPERS	Pascal	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	50%	Gratuit	0,00
SCHMETZ	Philippe	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	86%	Gratuit	0,00
THOMAS	Yves	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	50%	Gratuit	0,00
Taux de présence moyen Observateurs					58%	Sous-total	0,00
TOTAL CONSEIL D'ADMINISTRATION							94.937,73

3. Le Bureau exécutif

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	83%
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	100%
ELSEN	Sabrine	Chaufontaine	Bourgmestre f.f.	Échevine	50%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	75%
ELSEN	Sabrine	Chaufontaine	Bourgmestre f.f.	Vice-Présidente	83%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	67%
THEMONT	Sophie	Flémalle	Echevine	Administrateur	83%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN					80%

4. Le Comité d'audit

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
IANERI	Franco	Herstal	Échevin	Administrateur	0%
JADOT	Jean-Claude	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	0%
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Échevin	Administrateur	100%
VILENNE	Jean-Paul	Awans	Conseiller	Administrateur	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN					50%

5. Le Comité de rémunération

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Membre	100%
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	Administrateur	0%
ERNST	Serge	Blegny	Conseiller	Administrateur	100%
MEUREAU	Robert	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	0%
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	0%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN					40%

6. Formations des administrateurs

DATE	TITRE	ORATEUR
Octobre	Politique de nomination et charges de pension pour une administration provinciale ou locale	Mme A. Thiry - Nexyan SPRL
Novembre	Politique de nomination et charges de pension pour une administration provinciale ou locale	M. L. Dedry - Ausy SA & F. Herry

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	OCT.	NOV.	TAUX DE PRÉSENCE
DECERF	Alain	Seraing	Échevin	Président	1	1	100%
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	1	1	100%
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	1	1	100%
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	1	1	100%
BENOÎT	Julie	Aywaille	Conseillère	Administrateur	1	1	100%
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	0	1	50%
COURTOIS	Thomas	Wasseige	Bourgmestre	Administrateur	1	1	100%
ELSEN	Sabine	Chaufontaine	Bourgmestre f.f.	Administrateur	0	1	50%
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	1	0	50%
GELDOF	Julie	Seraing	Échevine	Administrateur	1	1	100%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	1	1	100%
IKER	Laura	Esneux	Bourgmestre	Administrateur	0	0	0%
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	1	1	100%
LEJEUNE	François	Awans	Conseiller	Administrateur	0	0	0%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	0	1	50%
MEUREAU	Robert	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	1	0	50%
PERRIN	Dominique	Flémalle	Conseiller	Administrateur	1	1	100%
RAVONE	Jean-François	Villers le Bouillet	Échevin	Administrateur	1	1	100%
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	-	-	-
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	1	1	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN							76%

7. Le Comité de direction

DIRECTION	NOM	PRÉNOM	RÉMUNÉRATION BARÉMIQUE BRUTE (2)	AVANTAGES EN NATURE (1)	CHÈQUES-REPAS	ECO-CHÈQUES	TOTAL
Direction générale	HERRY	Florence	130.712,48	1.573,32	1.499,00	250,00	134.034,80
Direction administrative et financière	DELFOSSÉ	Fabrice	135.325,10	3.249,31	1.327,00	250,00	140.151,41
Direction Services aux Communes	LEPORCQ	Béatrice	134.575,79	1.140,04	1.506,00	250,00	137.471,83
Direction Exploitation	LEMLYN	José	147.469,37	2.505,80	1.493,00	250,00	151.718,17
Direction Investissements	SILAN	Jean-Pierre	147.469,37	3.267,66	1.444,00	250,00	152.431,03
TOTAUX			695.552,11	11.736,13	7.269,00	1.250,00	715.807,24

Tableau en Eur.

(1) Véhicule et GSM

(2) Mme Florence HERRY et M. Fabrice DELFOSSÉ ont perçu de manière anticipée en 2018 leur pécule de vacance en raison de la fin de leur convention d'agent contractuel et leur nomination définitive en tant qu'agent statutaire au 01/01/2019.

8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles

NOM	PRÉNOM	FONCTION	SOCIÉTÉ	ORGANE DE GESTION	QUALITÉS	RÉMUNÉRATION		
						TYPE	VERSÉS À	
					AIDE SRCL		INDIVIDUEL	
HERRY	Florence	Directeur général	INTRADEL SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Néant	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	CILE SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Néant	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	TERRANOVA SA	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons	X	-
HERRY	Florence	Directeur général	AQUAWAL SA	Conseil d'administration	Administrateur	Néant	-	-
DECERF	Alain	Président	OGEO FUND OFP	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons	-	X

9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
JADOT	Jean-Claude	Conseiller Provincial	Province Liège	0	0	0%
LEONARD	Roland	Conseiller Provincial	Province Liège	1	1	100%
LUX	Valérie	Conseillère Provinciale	Province Liège	0	0	0%
MEUREAU	Robert	Député provincial	Province Liège	0	0	0%
FRANCOIS	Nathalie	Conseillère Provinciale	Province Liège	0	1	50%
BOCCAR	Daniel	Conseiller communal	Amay	0	0	0%
CAPRASSE	Stéphanie	Échevine	Amay	0	0	0%
LACROIX	Didier	Échevin	Amay	1	0	50%
LALLEMAND	Jordy	Conseiller communal	Amay	0	0	0%
MOINY	Samuel	Conseiller communal	Amay	0	0	0%
HEYEN	Patrik	Échevin	Amel	0	0	0%
MÜLLER	Berthold	Conseiller communal	Amel	0	0	0%
SCHRAUBEN-HENNEN	Sabrina	Conseillère communale	Amel	0	0	0%
WIESEMES	Erik	Bourgmestre	Amel	0	0	0%
WIESEMES	Stephan	Échevin	Amel	0	0	0%
BERNARDIN-BOSARD	Christiane	Conseillère communale	Ans	1	0	50%
HERBEN	Walther	Échevin	Ans	1	1	100%
KERSTEENS	Christophe	Conseiller communal	Ans	/	1	100%
NAFRAK	Rachid	Conseiller communal	Ans	/	0	0%
PICKMAN	Sandra	Conseillère communale	Ans	/	0	0%
GINGOUX	Fernand	Conseiller communal	Ans	0	/	0%
ISTAZ SLANGEN	Zoé	Conseillère communale	Ans	0	/	0%
RASSILI	Ahmed	Conseiller communal	Ans	0	/	0%
AGNELLO	Blaise	Conseiller communal	Anthisnes	0	0	0%
CLOSJANS	Aimé	Conseiller communal	Anthisnes	0	0	0%
EVANS	Michel	Échevin	Anthisnes	0	0	0%
STVELER-PETITJEAN	Anne	Conseillère communale	Anthisnes	0	1	50%
TRICNONT-KEYSERS	Françoise	Conseillère communale	Anthisnes	0	0	0%
GERON	Françis	Échevin	Aubel	1	1	100%
LEJEUNE	Freddy	Bourgmestre	Aubel	0	0	0%
MERTENS	Thierry	Conseiller communal	Aubel	0	0	0%
MEURENS	Jean-Claude	Conseiller communal	Aubel	0	0	0%
MOXHET	Jean-Jacques	Conseiller communal	Aubel	0	0	0%
BOCK	Cécile	Conseillère communale	Awans	0	0	0%
BONNARD	Pierre	Conseiller communal	Awans	0	0	0%
SMOLDERS	Thibaud	Bourgmestre	Awans	0	0	0%
VILENNE	Jean-Paul	Conseiller communal	Awans	1	1	100%
VRANCKEN	André	Conseiller communal	Awans	1	1	100%
CORBESIER	Jérôme	Conseiller communal	Aywaille	1	1	100%
CLOSE	Jean	Conseiller communal	Aywaille	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
DODRIMONT	Philippe	Conseiller communal	Aywaille	0	0	0%
DUBOIS-DARCIS	Corine	Conseillère communale	Aywaille	0	0	0%
SEVRIN	Frédéric	Conseiller communal	Aywaille	1	0	50%
BECKERS	Audrey	Échevine	Baelen	0	0	0%
COLLE	Charlotte	Conseillère communale	Baelen	0	0	0%
CROSSET	Fanny	Conseillère communale	Baelen	0	0	0%
DEROME	André	Conseiller communal	Baelen	0	0	0%
FYON	Maurice	Bourgmestre	Baelen	0	0	0%
BRUNINX	Julien	Échevin	Bassenge	1	1	100%
DEIL	Marie-Nöelle	Conseillère communale	Bassenge	1	1	100%
HIANCE	Valérie	Bourgmestre	Bassenge	1	1	100%
KNAPEN	Philippe	Échevin	Bassenge	1	0	50%
MALHERBE	Michel	Conseiller communal	Bassenge	1	1	100%
BEN MOUSSA	Christophe	Conseiller communal	Berloz	0	0	0%
HOSTE	Alex	Échevin	Berloz	0	0	0%
JEANNE	Paul	Conseiller communal	Berloz	0	0	0%
MOUREAU	Béatrice	Bourgmestre	Berloz	0	0	0%
SAMEDI	Isabelle	Conseillère communale	Berloz	0	0	0%
DE CLERCK	Véronique	Conseillère communale	Beyne-Heusay	0	0	0%
JACQUEMIN	Marie-Rose	Conseillère communale	Beyne-Heusay	0	1	50%
LOMBARDO	Marie-Josée	Conseillère communale	Beyne-Heusay	0	1	50%
TOOTH	Frédéric	Conseiller communal	Beyne-Heusay	0	0	0%
TREMBLOY	David	Conseiller communal	Beyne-Heusay	1	0	50%
BOSSCHEM	Ann	Conseillère communale	Blegny	0	0	0%
DEDEE	Charly	Conseiller communal	Blegny	1	1	100%
IGLESIAS	Eugénie	Conseillère communale	Blegny	1	1	100%
MEDERY	Laurent	Conseiller communal	Blegny	1	0	50%
RENERY	Christophe	Conseiller communal	Blegny	1	1	100%
DU FONTBARE	François-Hubert	Échevin	Braives	0	0	0%
FOCCROULLE	Marc	Conseiller communal	Braives	1	0	50%
LISEIN	Xavier	Échevin	Braives	0	0	0%
LOUIS	Bruno	Conseiller communal	Braives	0	0	0%
ORBAN	Olivier	Conseiller communal	Braives	/	0	0%
MARIN	Pierre	Conseiller communal	Braives	0	/	0%
ADAMS	Reinhold	Échevin	Büllingen	1	0	50%
HOFFMANN	Kevin	Conseiller communal	Büllingen	0	0	0%
RAUW	Manfred	Conseiller communal	Büllingen	1	0	50%
RAUW	Vanessa	Conseillère communale	Büllingen	0	0	0%
SCHMITT	Michael	Échevin	Büllingen	0	0	0%
BERTRAND	Frédéric	Échevin	Burdinne	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
BOUCHE	Christine	Conseillère communale	Burdinne	1	1	100%
BOVENISTY	Dominique	Échevin	Burdinne	0	0	0%
DELIER	Laurence	Conseillère communale	Burdinne	1	1	100%
GIROULLE	Alexandre	Conseiller communal	Burdinne	0	1	50%
DHUR	Marion	Bourgmestre	Burg-Reuland	0	0	0%
DOLLENDORF	Serge	Conseiller communal	Burg-Reuland	0	0	0%
KAUT	Nadja	Conseillère communale	Burg-Reuland	0	0	0%
SCHMITZ	Romano	Conseiller communal	Burg-Reuland	0	0	0%
WIESEN	Helmut	Conseiller communal	Burg-Reuland	0	0	0%
DOLLENDORF	Manuel	Conseiller communal	Bütgenbach	1	1	100%
HECK	José	Conseiller communal	Bütgenbach	1	0	50%
RAUW-HERBRAND	Karla	Conseillère communale	Bütgenbach	1	1	100%
SERVATY	Charles	Échevin	Bütgenbach	0	0	0%
VELZ	Jean-Luc	Conseiller communal	Bütgenbach	0	0	0%
CLOSE-LECOQC	Jean-François	Conseiller communal	Chaufontaine	0	0	0%
ELSEN	Sabrina	Bourgmestre f.f.	Chaufontaine	0	1	50%
GRONDAL	Olivier	Conseiller communal	Chaufontaine	1	0	50%
HAESBROECK-BOULU	Madeleine	Échevine	Chaufontaine	0	0	0%
RADERMECKER	Laurent	Conseiller communal	Chaufontaine	0	0	0%
GIET	Christian	Conseiller communal	Clavier	0	0	0%
HUPPE	Alain	Échevin	Clavier	0	0	0%
LAVAL	Gérard	Conseiller communal	Clavier	0	0	0%
LECOMTE	Emmanuelle	Conseillère communale	Clavier	0	1	50%
WATHELET	Damien	Échevin	Clavier	0	1	50%
CARA	Jean-Pierre	Conseiller communal	Comblain	0	1	50%
FLAGOTHIER	Frédéric	Conseiller communal	Comblain	0	1	50%
PIRLET	Didier	Conseiller communal	Comblain	0	1	50%
QUINTART	Albert	Conseiller communal	Comblain	1	1	100%
SURINGS	Valéry	Conseiller communal	Comblain	0	0	0%
BRILLON	Jean-François	Conseiller communal	Crisnée	0	0	0%
CORBESIER	Joëlle	Conseillère communale	Crisnée	1	1	100%
LEONARD	Hervé	Conseiller communal	Crisnée	1	0	50%
TOMBEUR	Myriam	Échevine	Crisnée	0	0	0%
WARNOTTE	Nicolas	Conseiller communal	Crisnée	0	0	0%
DECKERS-SCHILLINGS	Evelyne	Conseillère communale	Dalhem	1	0	50%
OLIVIER	Loïc	Conseiller communal	Dalhem	0	0	0%
PIOT-MARECHAL	Nathalie	Conseillère communale	Dalhem	1	0	50%
VAESSEN	Fabian	Échevin	Dalhem	1	0	50%
VONCKEN	Michel	Échevin	Dalhem	0	0	0%
FAGNANT	Carine	Conseillère communale	Dison	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
DUPONT	Adeline	Conseillère communale	Dison	/	0	0%
LORQUET	Laurent	Conseiller communal	Dison	0	/	0%
MARECHAL	José	Conseiller communal	Dison	1	0	50%
MULLENDER	Stéphan	Échevin	Dison	0	0	0%
YLIEFF	Yvan	Conseiller communal	Dison	1	1	100%
BOURGEOIS	Pernelle	Conseillère communale	Donceel	0	1	50%
CUIJVERS	Olivier	Conseiller communal	Donceel	0	0	0%
DELVAUX	Arnaud	Échevin	Donceel	0	0	0%
MORDANT	Philippe	Bourgmestre	Donceel	0	0	0%
ROLANS-BERNARD	Geneviève	Présidente du CPAS	Donceel	1	0	50%
CIMINO	Rosa	Conseillère communale	Engis	0	/	0%
TERRYN	Isabelle	Conseillère communale	Engis	/	0	0%
CRETS	Jordan	Conseiller communal	Engis	0	0	0%
DORMAL	Lucas	Conseiller communal	Engis	0	0	0%
STEINBUSCH	Christelle	Conseillère communale	Engis	0	0	0%
VOUE	Marc	Échevin	Engis	0	0	0%
MARLIER	Bernard	Échevin	Esneux	0	0	0%
MARTIN	Léon	Conseiller communal	Esneux	0	0	0%
PERELET	Jérémy	Conseiller communal	Esneux	0	0	0%
ROUSSEL	François	Conseiller communal	Esneux	0	0	0%
SIOR	Daphné	Conseillère communale	Esneux	0	0	0%
Barth-Vandenhirtz	Alexandra	Conseillère communale	Eupen	0	0	0%
DODEMONT	Thierry	Conseiller communal	Eupen	0	0	0%
LENNERTZ	Thomas	Conseiller communal	Eupen	0	0	0%
PAULUS	Fabrice	Conseiller communal	Eupen	1	1	100%
POST	Raphaël	Conseiller communal	Eupen	0	0	0%
COLPIN	Marie-Léonie	Échevine	Faimés	1	0	50%
DECELLE	Patrice	Conseiller communal	Faimés	1	1	100%
DELCHAMBRE	Jean-Marc	Échevin	Faimés	0	0	0%
ETIENNE	Maxime	Conseiller communal	Faimés	0	1	50%
OGER	Virginie	Échevine	Faimés	0	0	0%
BONFOND	Pierre	Conseiller communal	Ferrières	0	0	0%
CAPITAINE	Benoît	Conseiller communal	Ferrières	0	0	0%
DEMONTY	Jean-Marc	Échevin	Ferrières	1	0	50%
LAMBOTTE	Bernard	Conseiller communal	Ferrières	1	1	100%
ROLLIN	Yvon	Échevin	Ferrières	0	0	0%
DUPAS	Valérie	Conseillère communale	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%
LEBLANC	Raphaël	Conseiller communal	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%
PATERKA	Marc	Président du CPAS	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%
ROBERT	Brigitte	Conseillère communale	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
THIRIONET	Marie-Rose	Conseillère communale	Fexhe-le-Haut-Clocher	0	0	0%
BODARWE	Dominique	Conseiller communal	Flémalle	0	0	0%
DISTER	Jérôme	Échevin	Flémalle	0	0	0%
FERNANDEZ NAVARRO	Maria Teresa	Conseillère communale	Flémalle	0	0	0%
JOLIS	Marie-Ange	Conseillère communale	Flémalle	0	0	0%
THEMONT	Sophie	Échevine	Flémalle	0	0	0%
BRUWIER	Marie-Pierre	Conseillère communale	Fléron	1	0	50%
GUERIN	Jean-Pierre	Conseiller communal	Fléron	0	0	0%
LIMET	Clément	Conseiller communal	Fléron	0	0	0%
MENTEN	Lambert	Conseiller communal	Fléron	0	0	0%
MULLENS	Rebecca	Conseillère communale	Fléron	0	0	0%
FALLAIS	Yves	Conseiller communal	Geer	0	0	0%
FRANCOIS	Sarah	Conseillère communale	Geer	1	1	100%
LERUSSE	Didier	Échevin	Geer	1	1	100%
LOIX	Christiane	Conseillère communale	Geer	1	1	100%
SERVAIS	Dominique	Bourgmestre	Geer	0	1	50%
BELHOCINE	Sandra	Conseillère communale	Grâce-Hollogne	/	0	0%
CIMINO	Geoffrey	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	/	0	0%
FISSETTE	Michel	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	/	0	0%
GIELEN	Daniel	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	/	0	0%
PATTI	Pietro	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	/	1	100%
HENEAUX	Frédéric	Conseiller communal	Hamoir	0	0	0%
LECERF	Patrick	Bourgmestre	Hamoir	0	0	0%
MINGUET	Marie-Noël	Échevine	Hamoir	1	0	50%
PONCELET	Jean-Claude	Conseiller communal	Hamoir	0	0	0%
SILVESTRE	Pierre	Conseiller communal	Hamoir	0	0	0%
DASSY	Pascal	Conseiller communal	Hannut	0	0	0%
DEGROOT	Florence	Échevine	Hannut	0	0	0%
DESIRONT-JACQMIN	Pascale	Conseillère communale	Hannut	0	0	0%
LANDAUER	Nathalie	Conseillère communale	Hannut	0	0	0%
s'HEEREN	Niels	Échevin	Hannut	1	0	50%
DEBEHOGNE	François	Conseiller communal	Héron	0	0	0%
DISTEXHE	Roland	Conseiller communal	Héron	0	0	0%
FAGNOUL	Philippe	Conseiller communal	Héron	0	0	0%
THISE	Philippe	Échevin	Héron	0	0	0%
VIATOUR	Luc	Président du CPAS	Héron	0	0	0%
BOHET	Denise	Échevine	Herstal	0	0	0%
BOUTARA	Aïcha	Conseillère communale	Herstal	1	0	50%
CETIN	Nermin	Conseillère communale	Herstal	1	0	50%
GERARD	Annick	Conseillère communale	Herstal	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
WILLEMS	Thierry	Conseiller communal	Herstal	1	1	100%
ALLELYN	Bernard	Échevin	Herve	0	1	50%
CHANDELLE	Boris	Conseiller communal	Herve	0	0	0%
DROUGUET	Marc	Bourgmestre	Herve	0	1	50%
FABRIS	Gianni	Conseiller communal	Herve	0	0	0%
HOGGE	Denis	Conseiller communal	Herve	0	0	0%
KUNSCH-LARDINOIT	Françoise	Échevine	Huy	0	0	0%
MUSTAFA	Lulzim	Conseiller communal	Huy	0	0	0%
RORIVE	Florian	Conseiller communal	Huy	0	0	0%
STADLER	Christelle	Conseillère communale	Huy	0	0	0%
VIDAL	Grégory	Conseiller communal	Huy	0	0	0%
ANCION	Marc	Échevin	Jalhay	0	0	0%
BAWIN	Luc	Conseiller communal	Jalhay	0	0	0%
HEUSDENS	Didier	Conseiller communal	Jalhay	0	0	0%
HOUSSA	Dimitri	Conseiller communal	Jalhay	1	0	50%
LAHAYE	Raphaël	Conseiller communal	Jalhay	1	0	50%
LAZZARI-GHYSSEN	Isabelle	Conseillère communale	Juprelle	1	1	100%
LIBERT	Emmanuel	Conseiller communal	Juprelle	0	1	50%
NYSSSEN	Angèle	Conseillère communale	Juprelle	1	1	100%
REYNDERS	Fabrice	Conseiller communal	Juprelle	1	0	50%
THYS	Geneviève	Conseillère communale	Juprelle	1	0	50%
HENN	Marcel	Échevin	Kelmis	0	0	0%
HILLIGSMANN	Raphaël	Conseiller communal	Kelmis	0	0	0%
KLINKENBERG	Björn	Échevin	Kelmis	0	0	0%
LENAERTS	Raymond	Conseiller communal	Kelmis	0	0	0%
OHN	Jean	Conseiller communal	Kelmis	0	0	0%
BOUGNOUCH	Mohammed	Conseiller communale	Liège	1	1	100%
FASSOTTE	Céline	Conseillère communale	Liège	0	0	0%
GOFFART	Laura	Conseillère communale	Liège	0	0	0%
KOCYGIT	Omer	Conseiller communal	Liège	1	1	100%
NIKOLIC	Diana	Conseillère communale	Liège	1	0	50%
BASTIN	Emile	Échevin	Lierneux	0	0	0%
GERMAIN	Anne-Catherine	Échevine	Lierneux	0	0	0%
LAMBOTTE	Laurent	Conseiller communal	Lierneux	0	0	0%
LESENFANTS	Sébastien	Conseiller communal	Lierneux	0	0	0%
MATHIEU	Guy	Conseiller communal	Lierneux	1	1	100%
CHANTEUX	Jonathan	Conseiller communal	Limbourg	0	0	0%
DELHEZ	Luc	Échevin	Limbourg	1	1	100%
GREGOIRE	Pierre	Conseiller communal	Limbourg	1	1	100%
SCHILS	Alain	Échevin	Limbourg	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
SCHMITS	Grégory	Conseiller communal	Limbourg	0	0	0%
COULEE	Léon	Conseiller communal	Lincnt	1	1	100%
DALOZE	Etienne	Conseiller communal	Lincnt	0	0	0%
DARDENNE-DALOZE	Renée	Conseillère communale	Lincnt	0	0	0%
DOGUET	David	Conseiller communal	Lincnt	0	0	0%
LEVEVRE	Raphaël	Conseiller communal	Lincnt	0	0	0%
FRANSSEN	Roger	Conseiller communal	Lontzen	1	1	100%
HEEREN	Werner	Échevin	Lontzen	1	1	100%
HEUSCHEN	Yannick	Échevin	Lontzen	0	1	50%
MALMENDIER	Gerd	Conseiller communal	Lontzen	1	1	100%
SIMAR	Etienne	Conseiller communal	Lontzen	1	1	100%
BERTRAND	Henri	Conseiller communal	Malmedy	0	0	0%
MARENNE	Daniel	Conseiller communal	Malmedy	0	0	0%
ROYAUX	Philippe	Conseiller communal	Malmedy	1	0	50%
SCHROEDER	Catherine	Échevine	Malmedy	0	0	0%
SERVAIS	Pascal	Conseiller communal	Malmedy	0	0	0%
ANGELICCHIO	Valentin	Conseiller communal	Marchin	1	1	100%
COMPERE	Marianne	Échevine	Marchin	0	0	0%
DEVILLERS	Frédéric	Conseiller communal	Marchin	0	0	0%
FERIR	Pierre	Échevin	Marchin	1	0	50%
PIERRET	Rachel	Conseillère communale	Marchin	0	0	0%
DAL MOLIN	Bruno	Échevin	Modave	0	0	0%
DE MEYER	Magali	Échevine	Modave	0	0	0%
NICOLAS	André	Conseiller communal	Modave	0	0	0%
ROBERT	Serge	Conseiller communal	Modave	0	0	0%
ROUELLE	Nicolas	Conseiller communal	Modave	0	0	0%
FAGNOUL	Tristan	Bourgmestre	Nandrin	1	0	50%
GRAULICH	Claire	Conseillère communale	Nandrin	1	0	50%
HENRY	Alain	Conseiller communal	Nandrin	0	0	0%
HERBIET	Sébastien	Échevin	Nandrin	1	0	50%
PLANCHAR	Malory	Conseillère communale	Nandrin	0	0	0%
BIHET	Mathieu	Échevin	Neupré	0	0	0%
CRUNEMBERG	Frédéric	Conseiller communal	Neupré	0	0	0%
CUYPERS	Dany	Conseiller communal	Neupré	1	1	100%
MOREAU	Philippe	Conseiller communal	Neupré	0	0	0%
VERSCHUEREN	Charles-André	Échevin	Neupré	0	0	0%
BAGUETTE	Marc	Échevin	Olne	1	1	100%
BUCHET	Patrice	Conseiller communal	Olne	1	0	50%
DUBOIS-TIXHON	Caroline	Conseillère communale	Olne	0	0	0%
KEMPENEERS	Dorian	Conseiller communal	Olne	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
NOTTEBORN	Jean-François	Conseiller communal	Olné	1	1	100%
ALBERT	Isabelle	Conseillère communale	Oreye	0	0	0%
DAERDEN	Jean-Marc	Bourgmestre	Oreye	0	0	0%
MASSET	Michel	Conseiller communal	Oreye	0	0	0%
RADOUX	Jean-Pierre	Échevin	Oreye	1	1	100%
WARNANT	Marie-Christine	Conseillère communale	Oreye	0	0	0%
FROIDBISE	Francis	Échevin	Ouffet	0	0	0%
JADIN	Benoit	Conseiller communal	Ouffet	1	0	50%
MAILLEUX	Caroline	Bourgmestre	Ouffet	0	0	0%
MOES	Jean-Marc	Conseiller communal	Ouffet	1	0	50%
PREVOT	Michel	Conseiller communal	Ouffet	0	1	50%
LENZINI	Mauro	Conseiller communale	Oupeye	1	0	50%
LOMBARDO	Hélène	Conseillère communale	Oupeye	0	0	0%
ROUFFART	Gérard	Conseiller communal	Oupeye	0	0	0%
SCALAIS	Serges	Conseiller communal	Oupeye	0	0	0%
TIHON	Kevin	Conseiller communal	Oupeye	0	0	0%
DEDYE	Claude	Conseiller communal	Pepinster	0	0	0%
KESKIN	Özlem Ipek	Conseillère communale	Pepinster	0	1	50%
LEVEQUE	Nathalie	Échevine	Pepinster	0	1	50%
THISSEN	Olivier	Conseiller communal	Pepinster	1	0	50%
PIRLET	Cédric	Conseiller communal	Pepinster	0	1	50%
AUSTEN	Joseph	Échevin	Plombières	1	1	100%
DECKERS	Jonathan	Échevin	Plombières	0	0	0%
HOPPERETS	Raymond	Conseiller communal	Plombières	0	0	0%
LADRY	Hugo	Conseiller communal	Plombières	0	0	0%
SCHYNS	Nadine	Échevine	Plombières	0	1	50%
ESFAHLANI-EHLERT	Heikes	Échevine	Raeren	0	0	0%
GÜSTING	Erwin	Bourgmestre	Raeren	1	0	50%
LASCHET	Hans-Dieter	Conseiller communal	Raeren	1	/	100%
BRITZ	Roger	Conseiller communal	Raeren	/	1	100%
PITZ	Mario	Conseiller communal	Raeren	1	1	100%
SIMON	Tom	Conseiller communal	Raeren	0	0	0%
BLAVIER	Géraldine	Conseillère communale	Remicourt	0	0	0%
GELAESSEN	Rose-Marie	Échevine	Remicourt	1	0	50%
MILISEN	Lucien	Conseiller communal	Remicourt	1	1	100%
SCIORRE	Fabrice	Conseiller communal	Remicourt	0	0	0%
VANHERLE	Séverine	Conseillère communale	Remicourt	0	1	50%
ALFIERI	Ludivine	Conseillère communale	Saint-Georges	0	0	0%
BINET	Gilbert	Conseiller communal	Saint-Georges	0	1	50%
LEJEUNE	André	Conseiller communal	Saint-Georges	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
ROUFFART	Jean-Michel	Échevin	Saint-Georges	0	1	50%
VELLE	Thierry	Conseiller communal	Saint-Georges	0	0	0%
AVRIL	Jérôme	Échevin	Saint-Nicolas	0	0	0%
FIDAN	Aynur	Conseillère communale	Saint-Nicolas	0	0	0%
MALKOC	Hasan	Conseiller communal	Saint-Nicolas	1	0	50%
MICCOLI	Elvira	Conseillère communale	Saint-Nicolas	1	0	50%
SCARAFONE	Sergio	Conseiller communal	Saint-Nicolas	0	0	0%
FRECHES	Gregor	Conseiller communal	Saint-Vith	0	0	0%
HANNEN	Herbert	Conseiller communal	Saint-Vith	0	0	0%
HOFFMANN	René	Échevin	Saint-Vith	1	0	50%
MICHELS	Jean-Claude	Conseiller communal	Saint-Vith	0	0	0%
VLIÈGEN	Emmanuel	Conseiller communal	Saint-Vith	0	0	0%
CRAPANZANO	Laura	Échevine	Seraing	0	0	0%
DECERF	Alain	Échevin	Seraing	1	1	100%
DELL'OLIVO	Andrea	Conseiller communal	Seraing	0	0	0%
NÖEL	Hervé	Conseiller communal	Seraing	0	0	0%
REINA	David	Conseiller communal	Seraing	0	0	0%
DELCHF	Alain	Conseiller communal	Soumagne	1	0	50%
HAESEVOETS	Jean-Michel	Échevin	Soumagne	0	1	50%
LEBEAU	David	Conseiller communal	Soumagne	0	0	0%
MIXHEL	Benoît	Conseiller communal	Soumagne	1	0	50%
MORDANT	Michel	Échevin	Soumagne	1	1	100%
BRICK	Gilles	Conseiller communal	Spa	0	0	0%
GAZZARD	Franck	Conseiller communal	Spa	0	0	0%
GUYOT-STEVEN	Charlotte	Échevine	Spa	0	0	0%
MATHYS	Paul	Échevin	Spa	0	0	0%
SINIAPKINE	Sophia	Conseillère communale	Spa	0	/	0%
LEEMANS	Mélissa	Conseillère communale	Spa	/	0	0%
COLLIENNE	Alain	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0%
DOUTRELOUP	Sébastien	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0%
LAMBINON	Denis	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0%
MORAY	Christian	Échevin	Sprimont	0	0	0%
ROUXHET	Olivier	Conseiller communal	Sprimont	0	0	0%
GUILLAUME	Elisabeth	Échevine	Stavelot	0	0	0%
KOCKELMANN	Raymond	Échevin	Stavelot	0	0	0%
LEGROS	Fabien	Échevin	Stavelot	0	0	0%
LOUSBERG	Romain	Conseiller communal	Stavelot	0	0	0%
MONVILLE	Jérôme	Conseiller communal	Stavelot	0	0	0%
BEAUVOIS	Samuel	Conseiller communal	Stoumont	0	0	0%
DUPONT	José	Conseiller communal	Stoumont	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
GILKINET	Didier	Bourgmestre	Stoumont	0	0	0%
MONVILLE	Marie	Échevine	Stoumont	0	0	0%
WERA	Tanguy	Échevin	Stoumont	0	0	0%
BOURY	Philippe	Conseiller communal	Theux	0	0	0%
DAELE	Matthieu	Conseiller communal	Theux	0	1	50%
DAHMEN	Jean-Christophe	Conseiller communal	Theux	0	0	0%
GAVRAY	Bruno	Échevin	Theux	0	0	0%
THEATE	Cédric	Conseiller communal	Theux	0	0	0%
DEMONCEAU	Lambert	Bourgmestre	Thimister	1	1	100%
DEMOULIN	Christophe	Échevin	Thimister	1	1	100%
DHEUR	Guillaume	Conseiller communal	Thimister	0	0	0%
HOMBLEU	Didier	Conseiller communal	Thimister	1	1	100%
MEYER	Herbert	Conseiller communal	Thimister	0	0	0%
ALBANESE	Dominique	Échevin	Tinlot	0	0	0%
BRUIER	Pierre	Conseiller communal	Tinlot	0	0	0%
CRAISSE	Denis	Échevin	Tinlot	0	0	0%
FRAITURE	Catherine	Conseillère communale	Tinlot	0	0	0%
RACELLE	Grégory	Conseiller communal	Tinlot	1	0	50%
BAIRIN	Francis	Bourgmestre	Trois-Ponts	0	0	0%
LEGRAND	Claude	Échevin	Trois-Ponts	0	0	0%
MARGREVE	Victorine	Conseillère communale	Trois-Ponts	0	0	0%
PIETTE	Francis	Conseiller communal	Trois-Ponts	0	0	0%
XHURDEBISE	Patrice	Conseiller communal	Trois-Ponts	0	0	0%
BELTRAN	Fabien	Bourgmestre	Trooz	1	1	100%
DENOZ	Anne-Lyse	Conseillère communale	Trooz	1	1	100%
DOMBARD	André	Conseiller communal	Trooz	0	0	0%
JAMAGNE	Marc	Conseiller communal	Trooz	1	0	50%
NORI	Enrico	Échevin	Trooz	0	0	0%
DESSART	Benoît	Conseiller communal	Verlaine	1	1	100%
GERDAY	Vincent	Échevin	Verlaine	1	1	100%
ROME	Nathalie	Conseillère communale	Verlaine	0	0	0%
SEMAILLE	Marie-Laurence	Conseillère communale	Verlaine	0	0	0%
VONECHE	Maxime	Conseiller communal	Verlaine	1	0	50%
BASAULA NANGI	Chimaine	Conseillère communale	Verviers	1	0	50%
CORTISSE	Stéphanie	Conseillère communale	Verviers	0	0	0%
ELSEN	Marc	Conseiller communal	Verviers	0	1	50%
GALASS	Mohamed-Anass	Conseiller communal	Verviers	1	0	50%
ISTASSE	Jean-François	Conseiller communal	Verviers	0	0	0%
de BRAY	Jacqueline	Conseillère communale	Villers-le-Bouillet	0	0	0%
FASTRE	Hélène	Échevine	Villers-le-Bouillet	0	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGS DU 27/06/19	AGS DU 19/12/19	TAUX DE PRÉSENCE
MELIN	Marc	Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	0	0	0%
RAVONE	Jean-François	Échevin	Villers-le-Bouillet	0	0	0%
THIRY	Xavier	Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	0	0	0%
COLAK	Ernur	Échevin	Visé	1	1	100%
DEVOS	Véronique	Conseillère communale	Visé	0	0	0%
MALMENDIER	Xavier	Échevin	Visé	0	0	0%
VANDEVELDE	Camille	Conseillère communale	Visé	0	0	0%
WILLEMS	Patrick	Conseiller communal	Visé	0	1	50%
BLESGEN	Gilles	Conseiller communal	Waimès	0	0	0%
GAZON	Norbert	Conseiller communal	Waimès	0	0	0%
KLEIN	Irène	Conseillère communale	Waimès	0	0	0%
LERHO	Guillaume	Conseiller communal	Waimès	0	0	0%
STOFFELS	Daniel	Bourgmestre	Waimès	0	0	0%
DI NOTTE	Virginie	Conseillère communale	Wanze	0	0	0%
FERRI	Romain	Conseiller communal	Wanze	0	1	50%
GIACOMEL	Elina	Conseillère communale	Wanze	0	0	0%
LEBEAU	Caroline	Conseillère communale	Wanze	0	1	50%
LHONNAY	Bernard	Échevin	Wanze	0	0	0%
BERGER	Yves	Conseiller communal	Waremme	0	0	0%
CHABOT	Jacques	Bourgmestre	Waremme	0	0	0%
GERARD	Albert	Échevin	Waremme	1	0	50%
HUMBLET	Julien	Échevin	Waremme	1	1	100%
RUELLE	Frédéric	Conseiller communal	Waremme	0	0	0%
COURTOIS	Thomas	Bourgmestre	Wasseiges	0	0	0%
DUTILLEUX	Julie	Conseillère communale	Wasseiges	0	0	0%
RAVIGNAT	Angélique	Conseillère communale	Wasseiges	0	0	0%
PARIS	Daniel	Échevin	Wasseiges	1	0	50%
RENSON	Vincent	Conseiller communal	Wasseiges	0	0	0%
DELHEZ	Albert	Conseiller communal	Welkenraedt	0	0	0%
HARDY	Luc	Conseiller communal	Welkenraedt	0	0	0%
KALBUSCH	Renaud	Échevin	Welkenraedt	0	0	0%
MOSSOUX	Natacha	Conseillère communale	Welkenraedt	0	0	0%
SMITS	Joseph	Échevin	Welkenraedt	0	0	0%
HEGGERICKX	Marc	Directeur RH et Achats	C.I.L.E.	0	0	0%
JOINE	Luc	Directeur Général	INTRADEL	1	1	100%
DELCUVE	Philippe		SPGE	1	0	50%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN						24%

1 = Présent 0 = Excusé/Absent - = Pas ou plus administrateur



RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE "ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC "Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège" (la "Société"), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant un exercice consécutif.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 462.705.863 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 3.055.233,78.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire



à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations à partir du 1^{er} janvier 2020 et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport d'activité ;
- les comptes annuels et rapports du conseil d'administration ;
- rapport annuel du Comité de rémunération ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1^{er}, 6^o/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 1^{er} janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Bastogne, le 11 mai 2020

ACF AUDIT BELGIUM S.A.



Commissaire
Représenté par

Stéphan MOREAUX
Réviseur d'entreprises
Administrateur-délégué



rue de la Digue, 25 | 4420 Saint-Nicolas
Tél. +32 (0)4 234 96 96 | Fax +32 (0)4 235 63 49
aide@aide.be | www.aide.be